



Rapport de synthèse des auditions, des débats en académie et des échanges sur internet

Janvier 2011

Conférence nationale sur les rythmes scolaires

Rapport de synthèse des auditions, des débats en académie et
des échanges sur internet

Janvier 2011

Présenté par le comité de pilotage présidé par

Madame Odile Quintin

*Ancien directeur général de
l'éducation et de la culture à la
Commission européenne*

Le Recteur Christian Forestier

*Administrateur général du
Conservatoire national des arts et
métiers*

Rapporteur général : Martine Caraglio, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Rapporteur délégué : Christiane Vaissade, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional

SOMMAIRE

I.	PRÉAMBULE	6
	RÉSUMÉ	7
II.	MÉTHODE : QUATRE SOURCES POUR UNE CONFÉRENCE	13
II.	1. LES AUDITIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE	13
II.	1. 1. Un comité de pilotage composé de personnalités qualifiées.....	13
II.	1. 2. Une consultation ouverte.....	14
II.	1. 3. Des auditions multiples.....	14
II.	2. LES DÉBATS EN ACADÉMIE.....	15
II.	2. 1. Des débats ouverts à la diversité des publics.....	15
II.	2. 2. Une organisation mobilisatrice.....	15
II.	3. LES ÉCHANGES SUR LE SITE INTERNET	16
II.	3. 1. Un site internet complet.....	16
II.	3. 2. Un espace d'échanges ouvert à tous	17
II.	3. 3. Une modération et une analyse des contributions des internautes.....	17
II.	4. LES COMPARAISONS INTERNATIONALES	18
II.	4. 1. Une exception française : le volume horaire d'enseignement le plus lourd sur des « temps » très courts	18
II.	4. 2. La semaine de 4 jours et la brièveté de l'année scolaire sans équivalent à l'étranger.....	18
II.	4. 3. Un mode de gouvernance toujours plus centralisé qu'à l'étranger.....	20
II.	5. UN ACCOMPAGNEMENT DOCUMENTAIRE	20
II.	5. 1. Une base documentaire de consultation publique.....	20
II.	5. 2. Une base documentaire de travail pour le comité de pilotage.....	21
III.	SYNTHÈSE DES AUDITIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE.....	22
III.	1. LES FÉDÉRATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES ET DES FAMILLES.....	22
III.	1. 1. Une volonté de participation unanimement partagée	22
III.	1. 2. Des points de convergence dans les grands principes : globalité de la question et priorité aux élèves.....	22
III.	1. 3. Des points de convergence dans le constat : mauvais équilibre de l'ensemble.....	24
III.	1. 4. Des points de convergence dans les propositions : équilibrer les temps, alléger les programmes, renforcer les complémentarités	26
III.	1. 5. Quelques points de vue spécifiques	29
III.	2. LES ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL.....	30
III.	2. 1. Un préambule commun : contexte et préservation des conditions de travail	30
III.	2. 2. Des constats partagés mais des conclusions souvent divergentes.....	31

III. 2. 3. Un principe d'égalité qui doit être respecté.....	34
III. 2. 4. Une nécessaire réflexion sur l'ensemble de la question scolaire : articuler, équilibrer, former, évoluer.....	36
III. 3. LES ORGANISATIONS DES LYCÉENS.....	40
III. 3. 1. Un principe pour tous : prévalence d'un idéal de justice et d'émancipation	41
III. 3. 2. Des « entrées » différentes dans la problématique des rythmes scolaires	41
III. 3. 3. Des constats partagés sur l'organisation de la journée et de la semaine, sur le temps de travail	41
III. 3. 4. Des divergences sur les « remèdes » concernant les programmes et les vacances	42
III. 3. 5. Une proposition de grande ampleur : repenser les temps et l'espace du lycée	43
III. 3. 6. Pilotage et partenariat en débat.....	44
III. 3. 7. Synthèse des échanges du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL) des 20 et 21 janvier 2011	45
III. 4. LES REPRÉSENTANTS DU MONDE ASSOCIATIF	46
III. 4. 1. Une diversité de temps à prendre en compte.....	46
III. 4. 2. Des propositions divergentes sur l'organisation de la journée, de la semaine et de l'année	47
III. 4. 3. Un cadrage national teinté de souplesse.....	49
III. 5. LES REPRÉSENTANTS DES CULTES.....	51
III. 5. 1. Un principe de laïcité rappelé	51
III. 5. 2. Un « temps » pour l'éducation religieuse.....	51
III. 5. 3. Une combinaison à trouver : organisation scolaire, intérêt de l'enfant, règles religieuses et contraintes sociales	52
III. 6. LES REPRÉSENTANTS DU MONDE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.....	54
III. 6. 1. Des chiffres qui lient École et monde économique.....	54
III. 6. 2. Faible impact des rythmes scolaires sur les transports mais impact des transports sur la journée de l'élève.....	55
III. 6. 3. Fort impact des rythmes scolaires sur le tourisme	56
III. 6. 4. Des pistes innovantes.....	57
III. 6. 5. Une conciliation délicate	58
III. 7. LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS ET AUTRES ORGANISMES.....	59
III. 7. 1. Sport, culture, agriculture et outre-mer	59
III. 7. 2. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)	64
III. 8. LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	67
III. 8. 1. Une thématique essentielle pour les enfants, les familles, les collectivités.....	67
III. 8. 2. Un indispensable dialogue et une nécessaire anticipation	68

III. 8. 3. Un pilotage à partager dans toutes ses dimensions.....	70
IV. SYNTHÈSE DES DÉBATS EN ACADEMIE	74
IV. 1. UN SOUHAIT DE CHANGEMENT QUI FAIT CONSENSUS	74
IV. 1. 1. La nécessité de « devoir faire quelque chose »	74
IV. 1. 2. Des constats partagés sur « ce qui ne va plus »	75
IV. 1. 3. À question complexe, réponse qui prend son temps.....	77
IV. 2. DES PRIORITÉS MULTIPLES	78
IV. 2. 1. L'épanouissement de l'enfant.....	78
IV. 2. 2. Une logique « du temps global » : temps de l'enfant et temps des familles	79
IV. 2. 3. Une organisation structurelle à repenser.....	79
IV. 2. 4. Des inégalités à compenser	81
IV. 3. DES PROPOSITIONS QUI NE SONT ENCORE QUE DES PISTES DE RÉFLEXION.....	82
IV. 3. 1. Réduire ou aménager la journée ?	82
IV. 3. 2. La semaine de quatre jours et demi n'emporte pas toujours l'adhésion.....	83
IV. 3. 3. L'année et la répartition des vacances : des compromis.....	84
IV. 3. 4. Le niveau de pilotage : une variation de position.....	84
V. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES SUR INTERNET.....	87
V. 1. LE TABLEAU DE BORD DU SITE	87
V. 1. 1. Une participation variable au fil du temps.....	87
V. 1. 2. Un débat riche et des commentaires nombreux.....	88
V. 1. 3. Le profil des visiteurs : une majorité de parents d'élèves et d'enseignants.....	88
V. 1. 4. Une envie de débattre	90
V. 2. L'ÉVOLUTION DES THÉMATIQUES	90
V. 2. 1. Un impact des questions de la semaine sur les thématiques abordées par les internauts... mais des réponses à lire avec prudence.....	90
V. 2. 2. Une évolution toujours portée par trois principes : égalité des chances, prise en compte de l'âge des élèves et attention portée à la vie familiale.....	91
V. 2. 3. Une nouvelle organisation de la journée pour dépasser le temps de l'École	92
V. 2. 4. Une organisation de la semaine limitée à la question des quatre jours.....	92
V. 2. 5. Une organisation de l'année centrée sur la durée des vacances d'été	93
V. 2. 6. Des programmes en débat	94
V. 2. 7. Des relations parents-enseignants parfois difficiles.....	95
V. 2. 8. Une indispensable prise en compte des évolutions de la société : travail des femmes, familles monoparentales, contraintes professionnelles, fatigue des transports.....	95
V. 2. 9. En conclusion, peu de consensus mais un débat toujours intéressant	96

VI.	PISTES DE RÉFLEXION ET AXES D'ÉVOLUTION.....	97
VI.	1. PRÉAMBULE : LE RAPPORT DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LES RYTHMES DE VIE SCOLAIRE.....	97
VI.	2. LES GRANDS PRINCIPES DES AUDITIONS, DÉBATS ET ÉCHANGES.....	99
VI.	2. 1. Des principes forts et récurrents : globalité de la question, priorité aux apprentissages, égalité des chances, volonté de changement.....	99
VI.	2. 2. Une combinaison parfois paradoxale des intérêts de chacun.....	99
VI.	3. LES CONSTATS PARTAGÉS DES AUDITIONS, DÉBATS ET ÉCHANGES.....	100
VI.	3. 1. Une organisation du temps insatisfaisante.....	100
VI.	3. 2. Un défaut de coordination entre les différents acteurs.....	100
VI.	3. 3. Des inégalités de fait.....	101
VI.	4. LES CONCLUSIONS PARTIELLEMENT CONSENSUELLES DES AUDITIONS, DÉBATS ET ÉCHANGES.....	101
VI.	4. 1. Une organisation du temps à modifier dans sa globalité.....	102
VI.	4. 2. Une organisation des enseignements à améliorer.....	103
VI.	4. 3. Un cadrage national et une articulation École-partenaires qui se déclinent sur une gamme étendue.....	104
VI.	5. LES PROBLÉMATIQUES ET LES AXES D'ÉVOLUTION.....	105
VI.	5. 1. Les échelles de gouvernance : organiser le dialogue entre les responsables nationaux, les responsables scolaires locaux et les collectivités territoriales.....	105
VI.	5. 2. Les fondements d'une nouvelle organisation des rythmes scolaires : éviter la « guerre des temps ».....	107
VI.	5. 3. Les modalités d'une nouvelle organisation des rythmes scolaires : se préoccuper de tous les temps de l'enfant.....	109
VI.	5. 4. Les répercussions d'une évolution des rythmes scolaires sur la vie de l'École : les anticiper.....	112
	CONCLUSION : un changement préparé et un calendrier négocié.....	115
	ANNEXES.....	116

I. PRÉAMBULE

C'est à l'occasion des États généraux de la sécurité à l'École que Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, a formulé le projet d'un débat de grande ampleur sur la question des rythmes scolaires. La question n'était pas nouvelle et la seule réflexion annuelle sur les dates des calendriers scolaires conduisait elle-même à une interrogation régulière ; mais jamais un ministre de l'éducation nationale n'avait proposé d'ouvrir ce sujet au niveau national, à toutes les composantes de notre société

La Conférence sur les rythmes scolaires, mise en place le 7 juin 2010, vise ainsi à instaurer un débat qui, pour être le plus large et le plus riche possible, s'est donné du temps. Sous l'égide du comité de pilotage, ce sont des dizaines d'auditions, des centaines de réunions – débats en académie, des milliers de connexions et de contributions sur le web qui, du 15 septembre au 30 décembre 2010, ont permis l'expression la plus large et sans exclusive de nos concitoyens.

C'était bien là l'ambition de cet exercice : recueillir sans *a priori* ni réserve les points de vue, les analyses, les témoignages dans leur diversité. Le comité de pilotage a conduit avec vigilance cette collecte.

Le présent rapport est le reflet fidèle de toutes les contributions et de toutes les opinions exprimées, de ce que pensent les Français de l'organisation actuelle et des améliorations qui pourraient être apportées. Le travail de synthèse s'est révélé particulièrement exigeant. Il a, en effet, fait émerger de la masse énorme d'informations des éléments saillants communs tout en prenant soin de reproduire sous une forme adaptée, sans en amoindrir la portée, la diversité, voire les divergences d'opinions qui se sont exprimées, afin que chacun se retrouve dans ce rapport, qui n'a d'autre ambition que d'exposer le plus finement possible deux ensembles de données :

- la synthèse des constats opérés selon toutes les modalités de la consultation ;
- la synthèse des questions majeures qui, au-delà des analyses, vont ouvrir les chantiers principaux pour les mois à venir.

Le texte qui suit, comme le résumé qui le précède, représente donc un état des opinions des partenaires et ne reflète que cela. Mais, précisément parce que le reflet est fidèle, le rapport permet – entre autres par ses conclusions – d'ouvrir le chemin des approfondissements qui seront ceux de la deuxième phase de la Conférence des rythmes scolaires qui s'ouvre maintenant.

Avec ce rapport, qui détaille les constats et renouvelle les questions, s'ouvre la période des recherches d'hypothèses, des élaborations de projets, des premières esquisses à venir pour des propositions. Le comité de pilotage, sous d'autres formes, continuera ses travaux dans cette perspective, afin de présenter au ministre de l'éducation nationale une plateforme de propositions à la fin de l'année scolaire.

RÉSUMÉ

Ce rapport de synthèse rend compte à la fois des constats et des propositions issus des auditions nationales conduites par le comité de pilotage, des débats organisés dans les académies, ainsi que des contributions de toute nature recueillies en particulier sur la plateforme internet dédiée.

L'OBJECTIF DE LA CONFÉRENCE

L'objectif d'une *Conférence sur les rythmes scolaires* est d'améliorer les conditions de vie et d'apprentissage des élèves. Elle donne la priorité à l'intérêt des élèves. Les rythmes scolaires doivent être pensés non seulement comme un instrument de la réussite à l'École mais également comme un facteur du bien-être dans l'établissement.

LA MÉTHODE DE LA CONFÉRENCE

Une consultation directe qui ouvre largement le débat à toutes les modalités modernes de participation, sans négliger une indispensable mise en perspective du panorama international.

- **Au plan national, des auditions conduites par un comité de pilotage important** : seize membres désignés, personnalités qualifiées sur les questions éducatives, économiques et sociales, et neuf parlementaires en qualité de membres associés. À sa tête, deux co-présidents hauts fonctionnaires experts du monde de l'éducation : Odile Quintin et Christian Forestier. Les différents interlocuteurs et partenaires de l'École ont pu s'exprimer : parents d'élèves et élèves, enseignants et personnels en général, comme les représentants des grandes composantes du monde culturel ou socio-économique.

- **En académie, des débats** sous diverses configurations : audiences, tables rondes, séminaires académiques ou départementaux, débats en établissement, réunions institutionnelles ... La société civile a été largement sollicitée et les élus invités à chaque manifestation. Par exemple 1 959 événements et 19 917 participants à Amiens, 250 événements et 7 412 participants à Lyon, 1 295 événements et 20 215 participants dans l'académie de Bordeaux, 55 événements et 2 500 participants pour celle de Caen.

- **Sur le web, une large consultation ouverte à tous** : une plateforme de discussion et d'échanges a été mise en place sur un site internet dédié. Au total, plus de 276 000 visiteurs, 15 500 commentaires, plus d'1,5 million de pages vues.

- **En arrière-plan, des témoignages sur d'autres systèmes éducatifs, des comparaisons internationales** et des points de vue européens ont enfin alimenté la réflexion du comité de pilotage tout au long de la conférence.

DES PRINCIPES AFFIRMÉS PAR TOUS

Du débat émergent des points forces qui font consensus :

- **la volonté de changement est quasiment unanime ;**

- **le bien-être de l'enfant et ses apprentissages sont au centre du débat ;**
- **l'évolution des rythmes scolaires engage une réflexion globale :** elle dépasse très largement les simples considérations d'organisation du temps mais touche aussi au contenu des enseignements, à la manière d'enseigner, aux rôles et aux missions de tous les acteurs éducatifs, à la place faite aux partenaires ;
- **l'importance de l'évolution de la société doit, elle aussi, être prise en compte :** vie des familles, travail des parents, transports, implication des collectivités territoriales.

DES CONSTATS PARTAGÉS PAR LES PERSONNES ET LES ORGANISMES QUI SE SONT EXPRIMÉS

L'accord se fait sur l'identification des points à revoir prioritairement.

- **La journée est trop longue et fatigante,** à tous niveaux : amplitude trop longue pour les plus jeunes, temps d'apprentissage qui ne prennent pas en compte les temps de concentration optimale et les temps de moindre vigilance ; pauses méridiennes tronquées, services de restauration trop courts.
- **La semaine de quatre jours à l'école primaire est inadaptée** et fait l'unanimité dans la description de ses inconvénients : fatigue des élèves et resserrement des enseignements.
- **L'année scolaire est déséquilibrée :** mois de juin inexistant et premier trimestre inutilement long. L'équilibre sept semaines de travail/deux semaines de repos n'est pas respecté.
- **Le temps global de l'enfant est morcelé** par une succession de temps, de lieux et de personnels qui se juxtaposent au lieu de porter un même projet.
- **Les temps de vie « hors temps scolaire » sont trop laissés aux solutions individuelles** et aux aléas locaux.
- **Les devoirs viennent alourdir une journée déjà longue** et sont source d'inégalité car ils sont réalisés en dehors du temps scolaire. **L'aide personnalisée si elle prive l'élève d'une pause méridienne nécessaire,** s'inscrit aussi en négatif. La place de ces temps est déterminante.
- **La durée des vacances d'été est source de disparité :** vacances familiales, culturelles, activités enrichissantes pour les uns, vacuité d'un temps non mobilisé, télévision et ennui pour les autres, livrés à eux-mêmes.

UNE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX AVIS PARTIELLEMENT CONSENSUELLE

Si les avis convergent globalement sur certains points, les débats restent ouverts sur des questions essentielles.

- **Des horaires et une charge de travail à adapter au niveau d'enseignement :** les organisations de parents et d'enseignants recommandent par exemple un temps d'enseignement journalier modulé de l'élémentaire au lycée (cinq heures, six heures, sept heures).

- Une journée moins lourde et non pas nécessairement moins longue :

- qui **alterne suffisamment les activités** pour respecter les biorythmes de l'enfant et éviter la fatigue ;
- **qui inclue le travail personnel ;**
- **où les pauses soient de vrais temps de repos.**

- Une semaine à rééquilibrer dans le primaire mais est-ce en quatre jours, quatre jours et demi ou cinq jours ? Il n'y a pas d'unanimité dans les propositions mais la grande majorité des organisations entendues, toutes catégories confondues, se prononce toutefois pour une semaine de 4,5 jours – ou de 9 demi-journées - afin d'équilibrer le rythme et la charge de travail sur la semaine, de sauvegarder le week-end en famille.

- Un 7/2 (sept semaines de travail, deux semaines de repos) à rendre effectif : le calendrier des vacances est loin de faire consensus mais on s'accorde toutefois sur l'objectif à privilégier : « *Il faut se rapprocher du 7/2* ».

- Des vacances d'été en débat : les organisations auditionnées sont partagées, les avis sur le web également, mais une diminution serait envisageable si elle entraînait une meilleure alternance des temps de travail et des temps de vacances.

- Des programmes à revoir mais dans quelle direction ? La question des programmes débouche sur des oppositions de fond : nombre de parents et enseignants souhaitent les voir allégés ou recentrés sur les fondamentaux, tandis que d'autres défendent la nécessité de solides connaissances pour s'insérer dans la société.

- Enseignant : un métier qui doit évoluer mais comment ? Les pistes proposées divergent : nouvelles missions des enseignants ? Temps de présence accru dans l'établissement ? Des évolutions seraient envisageables pour les syndicats si elles produisaient une réelle amélioration des conditions de travail.

- Un cadrage national qui se décline selon une gamme étendue : un cadre national strict ; un cadre national mais avec une prise en compte des contraintes locales ; un cahier des charges national et une grande marge d'autonomie aux établissements.

DES PISTES DE TRAVAIL POUR LE COMITÉ DE PILOTAGE

- Pour mieux piloter les évolutions des rythmes, organiser le dialogue entre les responsables nationaux, les responsables scolaires locaux et les collectivités territoriales

Le comité de pilotage devra, dans son projet, proposer une réflexion aboutie sur l'articulation entre les différents niveaux de décision, afin de concilier avec la plus grande souplesse cadrage national et action menée au niveau des collectivités et des établissements et, ainsi, de répondre au mieux aux disparités locales.

- Éviter la « guerre des temps » dans l'organisation des rythmes scolaires du XXI^e siècle

Le constat est unanime : si c'est la recherche des meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves qui doit guider les choix en matière d'organisation du temps scolaire, la réflexion

doit cependant prendre en considération tous les temps, ceux de l'enfant, mais également ceux des adultes, les espaces et lieux de vie où ces temps se déroulent, dans l'école et hors l'école.

Le comité de pilotage devra donc élaborer des propositions visant à concilier temps de l'école, temps de la famille, temps du périscolaire et temps sociaux en conjuguant les préconisations des travaux des scientifiques sur les rythmes biopsychologiques des enfants et les nouvelles réalités du travail, les nouvelles organisations familiales.

- Se préoccuper de tous les temps de l'enfant dans la définition d'une nouvelle organisation des rythmes scolaires

Tous les rythmes sont concernés : à ce titre, le projet de revenir à 9 demi-journées obligatoires ne saurait être une mesure isolée mais un élément d'une réflexion globale sur les facteurs de fatigue et les conditions d'apprentissage des élèves.

Le comité de pilotage devra donc proposer un projet complet, prenant en compte aussi bien la répartition quotidienne des heures que la ventilation hebdomadaire et l'étalement annuel. Ce projet répondra à tous les sujets induits par cette perspective générale :

- variabilité des rythmes selon les âges,
- réflexion sur le zonage,
- organisation du temps libre,
- positionnement des examens dans le calendrier annuel,
- coordination des temps scolaires, péri et extrascolaires,
- mais aussi toutes les répercussions d'une évolution des rythmes scolaires sur la vie de l'École, que ce soit en matière de programmes, de modalités et d'outils d'enseignement, de considération des missions et des temps de service des enseignants.

- Évaluer les coûts des différents *scenarii* à explorer

La question du financement doit en effet être un levier, non un frein. L'État et les collectivités doivent pouvoir s'appuyer sur un chiffrage clair avant de décider des priorités de leur politique éducative.

INTRODUCTION

Remettre à plat la question des rythmes scolaires est une ardente obligation.

L'organisation du temps scolaire en France compte l'un des plus grands nombres d'heures de cours en Europe réparties sur un nombre de jours de classe parmi les plus bas et elle impose aux élèves une charge de travail quotidienne parmi les plus élevées du monde.

Ainsi, selon les sources OCDE :

- les élèves de l'école primaire en France ont paradoxalement un volume horaire quotidien parmi les plus élevés d'Europe et le nombre de jours d'école le plus faible d'Europe, avec 144 jours de classe, contre par exemple 190 au Royaume-Uni, 210 en Italie et au Danemark ;

- Le volume horaire annuel d'enseignement dispensé aux élèves du collège, resté quasiment stable depuis 1970, se situe au-dessus de la moyenne des pays européens : 741 en Suède 826 en Finlande, 925 en Angleterre contre 1 026 en France pour les enseignements obligatoires et options dispensés aux élèves de 12 à 14 ans ;

- L'horaire annuel du lycée français est supérieur de 10 à 20 % à celui des pays européens qui obtiennent les meilleurs résultats dans les évaluations PISA.

Cette organisation est en totale contradiction avec le rapport de janvier 2010 de l'Académie nationale de médecine qui estime qu'« *il faudrait une année scolaire de 180 à 200 jours, 4 à 6 heures de travail par jour selon l'âge de l'élève, 4 jours et demi à 5 jours de classe par semaine en fonction des saisons ou des conditions locales* ».

Elle génère fatigue et stress et a des conséquences sur les résultats des élèves et sur le climat des établissements scolaires.

Si globalement la France a atteint un niveau d'éducation analogue à celui constaté dans les pays comparables, l'enquête PISA 2009 - *Programme international pour le suivi des acquis des élèves, réalisée par l'OCDE, dont l'objectif est d'évaluer les performances des élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences* - montre des résultats qui sont juste à la moyenne des pays de l'OCDE, une courbe plutôt stable depuis 2006, mais un nombre d'élèves de faible niveau de compétences qui s'accroît, alors que celui des élèves des niveaux de compétences les plus élevés reste stable.

De surcroît, les élèves français sont parmi ceux qui éprouvent le plus d'appréhension vis-à-vis de l'École et qui sont les plus indifférents à l'égard de leur établissement.

Le système scolaire français, avec 10 millions d'élèves, plus de 730 000 enseignants, et près de 61 milliards d'euros de budget en 2011, a un défi majeur à relever : assurer la réussite de tous les jeunes, dans la perspective de leur insertion professionnelle et sociale. Une nouvelle organisation des rythmes scolaires poursuit les objectifs assignés par le code de l'éducation : donner à tous les élèves un « *socle commun de connaissances et de compétences* » à l'issue de la scolarité obligatoire, leur assurer « *une qualification reconnue* », et « *contribuer à l'égalité des chances* ».

La mission de l'École est de proposer à tous les élèves les meilleures conditions de vie scolaire, les plus favorables à leur apprentissage et à leur réussite.

L'objectif d'une conférence sur les rythmes scolaires est de rechercher les moyens d'améliorer ces conditions. Les rythmes scolaires doivent être pensés non seulement comme un instrument de la réussite et de la performance à l'École, mais également comme un facteur du bien-être dans l'établissement.

Une répartition des heures mieux adaptée aux rythmes des enfants et des adolescents, des heures de cours mieux réparties sur la semaine, une année plus équilibrée contribueront à un meilleur apprentissage et à un enseignement plus efficace. Ils contribueront aussi à l'épanouissement des élèves et à l'amélioration de la qualité du temps passé à l'École.

L'organisation scolaire appuyée sur de nouveaux rythmes doit aussi permettre des individualisations de parcours pour ceux qui souffrent de troubles des apprentissages ou qui sont en situation de handicap, offrant une gamme d'exigences calendaires qui ne soient pas les mêmes pour tous. Elle contribuera ainsi à réduire les disparités entre élèves.

Si la réflexion sur les rythmes n'est pas récente, les réformes engagées jusqu'alors ont cependant davantage porté sur les temps d'enseignement, sur les contenus des programmes que sur l'organisation du temps de l'enfant à l'École et en dehors de l'École.

À cet égard, la réflexion dépasse très largement les simples considérations d'horaires ou de calendrier et même sans doute le temps de l'École à proprement parler. Remettre à plat les rythmes scolaires revient nécessairement à aborder la question de l'équilibre entre le temps de l'École, le temps de repos, les vacances, les activités sportives et culturelles, l'harmonie entre vie de l'École et vie en dehors de l'École.

Le présent rapport comporte quatre parties qui examinent successivement :

- la méthode (II),
- la synthèse des auditions du comité de pilotage (III),
- la synthèse des débats en académie (IV),
- la synthèse des échanges sur le site internet (V)

Il s'achève sur une partie conclusive (VI) qui synthétise l'ensemble des contributions et qui énonce les problématiques et axes d'évolution apparus comme manifestes à partir de cette synthèse.

II. MÉTHODE : QUATRE SOURCES POUR UNE CONFÉRENCE

Les modalités de consultation de la conférence ont été triples et complémentaires : auditions au ministère, site internet, débats en académie.

Des contributions écrites se sont ajoutées à ces consultations directes.

Cette pluralité témoigne de la volonté de diversifier les approches et de ne laisser aucun interlocuteur à l'écart, quels que soient son âge, sa catégorie sociale, sa connaissance du système scolaire.

À la consultation directe s'est superposée en arrière-plan l'indispensable mise en perspective du panorama international : le système éducatif français du XXI^e siècle ne se borne pas à ses frontières, il s'enrichit de l'expérience ou du questionnement des pays voisins.

II. 1. LES AUDITIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE

Organisé en sous-groupes présidés par l'un des coprésidents, le comité de pilotage (COPIL) a reçu au ministère les représentants de tous ceux qui sont concernés par la vie de l'École : experts et chercheurs, organisations représentatives de personnels, fédérations de parents d'élèves, organisations de lycéens, représentants du monde associatif, du monde économique et social, représentants des cultes, élus.

Le COPIL a tenu dans un premier temps à écouter les acteurs concernés au premier chef par une éventuelle modification des rythmes scolaires : parents, familles, élèves et personnels enseignants ; puis il a entendu dans un deuxième temps ceux qui étaient susceptibles d'être touchés par ricochet : personnels des collectivités, professionnels des transports, du tourisme...

II. 1. 1. Un comité de pilotage composé de personnalités qualifiées

Le comité de pilotage est présidé par deux hauts fonctionnaires experts du monde de l'éducation : Odile Quintin, ancien directeur général de l'éducation et de la culture à la Commission européenne, et Christian Forestier, administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), ancien recteur et directeur d'administration centrale.

Le comité est, pour sa part, composé de seize membres, personnalités qualifiées sur les questions éducatives, économiques et sociales, et neuf parlementaires, représentants des élus, en qualité de membres associés.

La diversité de ses membres reflète les différentes composantes de la société : sociologue, psychologue, médecin, représentants d'organismes qualifiés, personnalités investies dans les secteurs concernés par les rythmes scolaires, élus.

II. 1. 2. Une consultation ouverte

Comme en témoigne la liste reproduite en annexe, c'est une consultation ouverte, la plus large possible, qui a été conduite. Le comité a veillé à s'assurer la représentation nationale des plus grandes organisations, ou à consulter les experts susceptibles d'apporter l'information la plus autorisée ; c'est donc un avis déjà structuré, collecté auprès des adhérents ou communautés concernées qui a été recueilli. Pour cette phase de consultation, le comité de pilotage n'a sans doute pas pu répondre à toutes les offres de participation, très nombreuses, qui lui étaient faites : se réjouissant néanmoins de la grande mobilisation dont témoignaient ces demandes, il a eu le souci constant de s'assurer une prise d'informations équilibrée, sans privilégier telle ou telle catégorie. Les échos spécifiques du terrain étaient pour leur part attendus des débats académiques.

Les différents interlocuteurs et partenaires de l'École ont ainsi pu s'exprimer : parents d'élèves et élèves, enseignants et personnels en général, comme les représentants des grandes composantes du monde culturel ou socio-économique, tous ont trouvé un lieu d'écoute légitime, sans *a priori* ni hiérarchie.

C'est donc là un mode de consultation doublement représentatif de l'esprit d'ouverture voulu par le ministre, tant par la qualité des membres désignés au Comité de pilotage que par l'éventail des organisations invitées. La conférence, on le voit, est ouverte sur la société civile, sur les préoccupations des familles, du citoyen... C'est un débat qui dépasse les frontières de l'École.

II. 1. 3. Des auditions multiples

Le comité de pilotage a sollicité chacune des cinquante-sept organisations mentionnées en annexe, les invitant à lui adresser au préalable une contribution écrite pour diffusion sur le site internet dédié www.rythmes-scolaires.fr. C'est ainsi en toute transparence que s'est déroulée la consultation, le site national informant, chaque semaine, des représentations reçues au ministère.

Les auditions se sont toutes déroulées selon les mêmes modalités : le président de séance présente brièvement les membres présents, rappelle l'objectif et le champ de la consultation, puis invite le ou les représentants des différentes organisations à proposer dans un premier temps sa propre analyse de la question ; dans un second temps le président ouvre un dialogue qui permet de poursuivre avec les membres du comité de pilotage présents sur le mode d'un échange libre et ouvert, sans tabou.

Ce temps de collecte attentive a été d'une grande richesse pour le comité de pilotage qui a pu trouver là de précieux éléments d'information, indispensables pour nourrir maintenant la seconde phase des travaux.

Temps d'enrichissement réciproque au demeurant puisque les différents interlocuteurs ont dit apprécier d'avoir eu ce temps d'écoute mutuelle.

II. 2. LES DÉBATS EN ACADÉMIE

II. 2. 1. Des débats ouverts à la diversité des publics

C'est à partir d'objectifs clairement définis par le ministre de l'éducation nationale, lors du lancement de la consultation sur les rythmes scolaires, le 14 septembre, que les académies se sont mobilisées autour de ce projet :

« [il s'agit de] recueillir les suggestions/propositions les plus diverses, si possible déclinées selon les caractéristiques de l'académie ; [de] faire la preuve que chacun de ceux qui le souhaitent aura pu être écouté, sans omission ni exclusive, sous des formes diverses ; [de] concevoir l'ensemble de la consultation comme un outil qui permettra de mettre progressivement en œuvre des évolutions profondes et régulières du système, au-delà le cas échéant de la seule question des rythmes ».

Chaque recteur était également invité à *« recenser et faire le bilan des expériences pilotes, [à] inciter les établissements scolaires à réfléchir sur leur propre organisation du temps et sur les améliorations qui pourraient être faites au bénéfice des élèves ».*

La société civile devait être largement sollicitée et les élus invités à chaque manifestation.

II. 2. 2. Une organisation mobilisatrice

À la demande de chaque recteur, tous les inspecteurs d'académie ont décliné la mise en œuvre de ces différents objectifs et ont organisé le débat sur leur territoire, explorant différents formats : audiences, tables rondes, débat départemental, débat en établissement, réunions institutionnelles...

Les recteurs comme les inspecteurs d'académie se sont personnellement impliqués en animant plusieurs de ces débats auxquels étaient invités les élus. Plusieurs membres du comité de pilotage se sont également rendus sur le terrain pour prendre part à ces manifestations.

Plusieurs académies ont enfin souligné le fort investissement des lycéens, comme ce fut le cas, par exemple, à Rennes ou à Nantes.

Ce schéma d'ensemble a été relayé à chaque niveau de l'institution.

- **À l'échelon académique** : les recteurs ont très souvent procédé à des audiences de fédérations de parents d'élèves, d'élus, de syndicats d'enseignants, de représentants de personnels non enseignants (médecins scolaires, infirmières, assistants sociaux, conseillers d'orientation-psychologues, de ministres des cultes, de représentants des milieux professionnels).

Certains ont organisé des tables rondes – événements, attirant un public plus large que dans les réunions départementales.

La clôture de la consultation a pris dans chaque académie la forme d'un moment médiatique : colloque, assises, séminaires... À Nantes, le recteur a même opté pour une modalité résolument moderne et a lancé un dialogue en ligne qui a rencontré un vif succès sur le site internet académique.

- **À l'échelon départemental**, chaque Inspecteur d'académie a organisé différentes manifestations, dont les comptes rendus ont été relayés sur le site académique. Sous le terme générique de « table ronde », on relève différents formats de participation : débats dans les conseils d'école, réunions ouvertes au public, conférences...

- **À un échelon plus local**, les conseils d'administration, les conseils d'écoles, les conseils départementaux de l'éducation nationale, les conseils académiques à la vie lycéenne (CAVL), les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)... ont également mis ce sujet à leur ordre du jour.

Les consultations se sont terminées le 16 décembre et les synthèses académiques ont été adressées à la Conférence nationale pour lui permettre d'en faire le bilan.

Au total, la mobilisation sur le terrain est certaine, le débat est engagé et la réflexion partagée par les différents acteurs et partenaires. On note bien une certaine disparité entre académies, mais elle tient plus au nombre et à la forme des événements organisés qu'à leur engagement, indéniable : on relève par exemple 1 959 événements et 19 917 participants à Amiens, 250 événements et 5 013 participants à Lyon, 1 295 événements et 20 215 participants dans l'académie de Bordeaux, 55 événements et 2 500 participants pour celle de Caen.

II. 3. LES ÉCHANGES SUR LE SITE INTERNET

Une large consultation a été menée sur le web grâce à une plateforme de discussion et d'échanges accessible à tous par le site internet dédié à la consultation sur les rythmes scolaires. Le site internet et la plateforme ont été lancés le 14 septembre 2010 à l'adresse www.rythmes-scolaires.fr.

Ses concepteurs : *W&Cie* pour la conception graphique, le développement et la réalisation ; *Blogspirit* a été chargé de l'hébergement, *Interneto* des réalisations vidéos.

Ce site répond à plusieurs objectifs : rendre compte du travail du comité de pilotage, informer le grand public sur les enjeux d'un débat sur les rythmes scolaires et donner la parole à tous ceux qui souhaitent participer activement au débat.

II. 3. 1. Un site internet complet

Le site internet est divisé en plusieurs rubriques qui permettent de classer les informations mises à disposition des internautes et de faciliter leur navigation.

- **S'informer sur la consultation** : cette rubrique informe sur les raisons et les enjeux de la consultation, le calendrier et la composition du comité de pilotage.

- **Comprendre la consultation** : cette rubrique permet à l'internaute d'approfondir ses connaissances sur les rythmes scolaires à travers des fiches de synthèse sur les expérimentations qui ont lieu en France, de découvrir les systèmes et les rythmes scolaires à l'étranger et de consulter des rapports et études sur le sujet.

- **Suivre la consultation** : cette rubrique rend compte des auditions qui sont réalisées par le comité de pilotage et des réunions organisées dans les académies. Chacun peut avoir accès aux contributions écrites des auditionnés et aux comptes rendus des réunions académiques.

- **Participer à la consultation** : cette rubrique est le cœur du dispositif de la consultation internet. Elle donne accès à la plateforme de discussion.

II. 3. 2. Un espace d'échanges ouvert à tous

La plateforme participative est un espace de discussion et d'échanges dans lequel chacun peut prendre la parole, réunissant tous ceux qui se sentent concernés par le débat sur les rythmes scolaires. La consultation internet a duré trois mois, du 14 septembre au 20 décembre 2010.

La plateforme est structurée en trois grandes thématiques : les rythmes scolaires et l'École, les rythmes scolaires et la famille et les rythmes scolaires et la société. Ces thèmes ont été choisis de façon à couvrir l'ensemble des domaines à aborder dans le cadre d'un débat sur les rythmes scolaires.

On relève trois types de contributions des internautes.

- **Les sujets postés par les internautes.** Chaque internaute peut soumettre à discussion un sujet qui n'a pas encore été traité ou qui aborde un aspect spécifique. Le sujet peut prendre la forme d'un témoignage ou d'une question ouverte. Le comité de pilotage a proposé une vingtaine de sujets lors de l'ouverture de la plateforme. Ces sujets ont été vite dépassés en nombre par ceux proposés directement par les internautes.

- **Les échanges entre les internautes.** Les internautes discutent entre eux, échangent des idées et permettent de faire avancer le dialogue. Les enseignants présents sur la plateforme ont notamment publié plusieurs messages afin d'expliquer aux parents d'élèves l'organisation de leur travail, leur système de rémunération, etc.

- **Les réponses à la question de la semaine.** Chaque semaine, les internautes sont appelés à répondre « oui » ou « non » à une question publiée en page d'accueil du site internet. Une fois qu'il a voté, l'internaute peut également ajouter un commentaire en lien avec la question. C'est bien sûr l'analyse de ces commentaires qui donne toute sa richesse à la consultation.

L'internaute peut également marquer son approbation de façon générale, hors *Question de la semaine*, pour un sujet ou un commentaire en votant « pour ». En outre, un classement des sujets « les plus populaires » est établi à partir du nombre de commentaires. Il donne un bon indice des thèmes récurrents.

II. 3. 3. Une modération et une analyse des contributions des internautes

Les internautes peuvent s'exprimer librement. Un modérateur s'assure que les contributions portent bien sur le thème du débat et qu'elles sont conformes aux règles élémentaires du droit. La modération des contributions est effectuée *a posteriori* de 9 heures à 22 heures (heure de Paris), ce qui signifie qu'aucun contrôle des propositions n'a lieu avant la publication sur la plateforme.

De 22 heures à 9 heures (heure de Paris), la modération se déroule *a priori*. Cela signifie que les messages postés dans l'intervalle ne sont pas publiés immédiatement, mais sont stockés pour modération et publication ultérieures.

Chaque semaine est effectué un rapport de synthèse des échanges qui ont lieu sur la plateforme. Il permet de faire un état des lieux des échanges de la semaine, de faire émerger les points de convergence ou de divergence entre les internautes et d'indiquer les sujets les plus populaires. Ces rapports ont servi de support à la synthèse générale de la consultation internet.

II. 4. LES COMPARAISONS INTERNATIONALES

II. 4. 1. Une exception française : le volume horaire d'enseignement le plus lourd sur des « temps » très courts

La France se distingue de la plupart des pays européens et d'Amérique du Nord par la concentration des horaires scolaires sur un nombre limité de jours, des semaines plus courtes, des journées plus longues, des vacances d'été et des congés intermédiaires d'hiver plus longs.

Dans les pays de l'OCDE, le temps total d'enseignement prévu représente en moyenne 6 777 heures entre l'âge de 7 et 14 ans. Mais il varie selon les pays ; il s'établit à 4 715 heures en Pologne mais dépasse 8 000 heures en Italie. La France est un des pays où le nombre d'heures est très important ; seuls quelques pays ont un nombre d'heures d'enseignement plus important : l'Australie, les Pays-Bas, l'Italie et Israël.

Le nombre moyen annuel d'heures d'enseignement obligatoire à 15 ans est de :

- 1 048 heures en France
- 950 heures en Angleterre
- 930 heures au Danemark
- 896 heures en Allemagne
- 856 heures en Finlande
- 595 heures en Pologne

(Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2010*)

II. 4. 2. La semaine de 4 jours et la brièveté de l'année scolaire sans équivalent à l'étranger

À titre d'exemple :

- **en Allemagne**, les cours peuvent avoir lieu du lundi au vendredi ou du lundi au samedi (avec deux samedi « libres » par mois) ; le nombre de jours étant décidé généralement par les *Länder*.

Les vacances d'été durent six semaines entre mi-juin et mi-septembre ; les *Länder* sont répartis en cinq groupes et les dates des vacances fixées pour chaque groupe (avec un principe de rotation) par le *Kultusministerkonferenz* (Conférence permanente des ministères de l'éducation et des affaires culturelles des *Länder*)

Les cours ont généralement lieu le matin, entre 7 h 30/8 h 30 et 13 h 30, pour les cours répartis sur cinq jours et entre 7 h 30/8 h 30 et 11 h 30, pour le système « à six jours ». Un nombre de plus en plus important d'établissements d'enseignement primaire et secondaire

propose désormais un accueil prolongé, couvrant au moins la plage horaire 7 h 30-13/14 heures.

Pour l'enseignement élémentaire, les élèves ont entre vingt/vingt-deux heures de cours hebdomadaires la première année et vingt-sept heures de cours la dernière année.

Les *Länder* organisent le système éducatif et déterminent les contenus des cours et les objectifs pédagogiques ;

- **en Angleterre**, la durée de l'année scolaire est fixée au niveau national. Une année scolaire dure au minimum 190 jours. Généralement l'année scolaire démarre début septembre et se termine vers la fin du mois de juin. Les cours ont lieu du lundi au vendredi et certaines activités optionnelles, notamment sportives, peuvent être organisées le samedi. Habituellement la journée scolaire débute vers 9 heures et se termine à 15 h 30/16 heures. Cette organisation du temps scolaire ne reflète pas une directive nationale mais plutôt une pratique très courante dans les établissements anglais. Chaque établissement peut décider autrement et organiser les journées scolaires à sa propre convenance ;

- **Au Danemark**, le nombre annuel de jours de classe était fixé à 200 jours dans l'école fondamentale jusqu'en 2003. Après cette date, chaque école a pu décider du nombre de jours de classe mais, en pratique, le nombre de jours de classe a peu évolué.

La semaine scolaire est de cinq jours, du lundi au vendredi. La journée scolaire débute habituellement vers 8 h et se termine pour les élèves du cycle primaire aux alentours de 12 h et pour ceux du secondaire vers 14 ou 15 heures.

Les vacances estivales durent six semaines et débutent généralement la deuxième semaine du mois d'août ;

- **en Écosse**, une année scolaire dure trente-huit semaines, soit 190 jours. Les établissements scolaires ont autorité sur l'emploi du temps mais habituellement la journée scolaire débute vers 9 heures et se termine vers 15 h 30. Les cours ont lieu sur cinq jours. Dans l'enseignement secondaire, la durée hebdomadaire d'enseignement est de vingt-sept heures et demie.

Les vacances d'été commencent fin juin, début juillet, et se terminent à la mi-août ;

- **en Finlande**, une année scolaire dure trente-huit semaines, soit 190 jours. La semaine scolaire compte cinq jours, du lundi au vendredi. Les cours commencent en général vers 8 heures et se terminent entre 13 heures pour les élèves du primaire et 14 heures pour le collège.

Les vacances d'été commencent début juin et se terminent à la mi-août.

Le ministère de l'éducation et de la culture fixe les dates de rentrée administrative et de fin d'activité pédagogique mais les municipalités ont une grande latitude pour adapter les grilles horaires ;

- **en Pologne**, l'année scolaire dure au maximum trente-huit semaines et le nombre minimal de jours de classe est de 178. En 2007/ 2008, il a été de 191 jours au collège.

Les cours ont lieu du lundi au vendredi, parfois le samedi. Les élèves commencent les cours à 8 heures jusqu'à 14 ou 15 heures. Selon un décret, le nombre d'heures hebdomadaires au premier cycle ne peut excéder 23 heures.

Les vacances estivales commencent fin juin et les cours reprennent le 1^{er} septembre.

II. 4. 3. Un mode de gouvernance toujours plus centralisé qu'à l'étranger

Dans l'ensemble les rythmes scolaires ne donnent pas lieu à débat dans ces pays sauf en Allemagne où les résultats des enquêtes PISA constituèrent un traumatisme et ont amené le pays à mener des réformes pour en corriger les mauvais résultats. Récemment, le programme d'investissement *Zukunft Bildung und Betreuung* a alloué 4 milliards d'euros aux *Länder* afin d'augmenter le nombre d'établissements scolaires offrant un service d'accueil et des activités tout au long de la journée, les *Ganztagsschulen* (« écoles ouvertes toute la journée »). Les activités proposées s'inscrivent dans la continuité des enseignements de la journée et vont du soutien individuel aux loisirs créatifs. Les *Länder* sont responsables de la gestion du personnel et les établissements sont responsables du contenu pédagogique des activités. Le nombre d'écoles adhérentes au programme, au niveau national, était de 7 192 fin 2009.

D'autre part, dans certains *Länder* la scolarité dans le *Gymnasium* et le *gymnasiale Oberstufe* (enseignement secondaire de niveaux I et II) a été réduite de 9 à 8 ans. Afin de garantir la reconnaissance mutuelle des certificats *Hochschulreife* (diplôme d'études secondaires), le nombre d'heures par semaine dans le *Gymnasium* en huit ans a été augmenté de deux à quatre heures par rapport au système en neuf ans et cela a provoqué des débats controversés parmi les parents et les élèves, à cause de la surcharge de travail.

II. 5. UN ACCOMPAGNEMENT DOCUMENTAIRE

Pour nourrir et illustrer le débat tandis que se poursuivaient auditions et échanges sur le web ou sur le terrain, une base de ressources spécifiques a été mise à disposition de tous, sous deux formes.

II. 5. 1. Une base documentaire de consultation publique

Créée à l'intention des internautes et accessible à l'ensemble des participants au débat soucieux de s'informer, cette base documentaire a été mise en ligne sur le site de la consultation. Conçue sur un mode évolutif, elle a été enrichie chaque semaine de fichiers ou de documents nouveaux. Ce vivier de ressources n'a pas été construit dans l'esprit d'une base de données savante ou de bibliothèque de spécialiste, mais là encore l'accessibilité et la volonté d'ouverture en ont été les principes clés :

- **aider à comprendre le débat** : définitions et textes réglementaires réunis en un glossaire réalisé avec l'aide de la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) ;
- **illustrer le débat d'exemples**, mais non de modèles. Quelques fiches présentent des expérimentations sur les rythmes scolaires en France : huit académies sont ainsi visitées ;
- **informer sur ce qui existe ailleurs** : une précieuse collaboration entre le ministère et le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) a permis d'alimenter de façon évolutive ce volet international, constitué de fiches synthétiques et de témoignages réalisés à la demande. Chaque semaine ont ainsi été découverts les systèmes éducatifs de pays nouveaux. Les contributions de plusieurs ambassades et de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) sont venues compléter ce panorama ;

- **nourrir la réflexion par la lecture d'études** récentes, de rapports d'experts sur le sujet : quelques travaux savants, dont bien sûr ceux des membres du comité de pilotage, des rapports de l'inspection générale de l'éducation nationale, du Haut conseil de l'éducation (HCE) et une étude réalisée à la demande par l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) ;

- **partager les points de vue** : toutes les contributions communiquées par les organisations auditées ont été mises en ligne au fil de leur passage.

II. 5. 2. Une base documentaire de travail pour le comité de pilotage

Installée sur un site de travail collaboratif, cette base a permis bien sûr de tenir le comité de pilotage régulièrement informé de la documentation mise en ligne, mais lui a aussi permis de suivre l'avancée du débat : toutes les auditions y ont été archivées, ainsi que des synthèses partielles, effectuées au fil du déroulé, et l'évolution de la consultation sur le web. Une revue de presse hebdomadaire dédiée aux rythmes scolaires y a enfin été associée.

Sont également référencés les rapports parlementaires récents et plusieurs études des inspections générales.

Cette base de ressources a naturellement vocation à s'enrichir à la demande dans la seconde phase des travaux, quand la consultation va céder la place aux réunions de travail du comité de pilotage.

En conclusion, au fil des auditions, à la lecture des échanges sur Internet et des synthèses académiques, le comité de pilotage a donc pu prendre la mesure de la diversité des points de vue, questionner sur des perspectives d'évolution précises et surtout dégager, par-delà les motifs récurrents, de grands axes d'évolution qui méritent maintenant d'être approfondis.

Somme de cette collecte, la synthèse qui suit ne se présente pas comme une compilation ni une suite d'enregistrements, mais comme un travail de mémoire, fidèle mais déjà organisé. Le corpus des auditions y tient bonne place, mais enrichi des synthèses du débat académique et du site internet : c'est de cet entrecroisement des sources que va pouvoir se poursuivre le travail autour de grandes problématiques.

III. SYNTHÈSE DES AUDITIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE

Les noms des différentes organisations sont répertoriés en annexe.

III. 1. LES FÉDÉRATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES ET DES FAMILLES

III. 1. 1. Une volonté de participation unanimement partagée

- Tous les auditionnés **se félicitent de l'existence de cette conférence** et **considèrent que sur cette question une évolution est nécessaire**. Certaines fédérations ont insisté sur la longue histoire de ce débat et regrettent que les décisions n'aient jamais été prises. L'aménagement des rythmes scolaires reste ainsi une priorité pour la PEEP « *qui consacre depuis 1930 une réflexion régulière sur cette thématique, et qui a formulé de nombreuses propositions pour faire changer les choses* ». C'est aussi le cas de l'UNAF : « *Dès 1953, [elle] se prononce sur la durée des vacances scolaires, qui doit prendre en compte l'intérêt de l'enfant et non des considérations économiques et touristiques* ».

- La participation au comité de pilotage de représentants du tourisme, des transports, de la culture et des collectivités est particulièrement appréciée car les fédérations de parents d'élèves se disent conscientes de l'enjeu social d'un tel débat qui ne peut en aucun cas se limiter à la communauté éducative, même si, la FCPE met en garde, les intérêts touristiques ne doivent pas prendre le pas sur l'intérêt des élèves.

- Quelques fédérations regrettent néanmoins de ne pas être membres du COPIL.

III. 1. 2. Des points de convergence dans les grands principes : globalité de la question et priorité aux élèves

III. 1. 2.1. Une question à envisager dans sa globalité

Tous les auditionnés considèrent qu'une évolution des rythmes scolaires s'inscrit dans une réflexion d'ensemble et touche non seulement à l'organisation du temps mais aussi au contenu des enseignements, à la manière d'enseigner, aux rôles et aux missions de tous les acteurs éducatifs, à la place faite aux partenaires.

Pour la PEEP, « *l'aménagement des rythmes scolaires ne peut s'envisager que dans une refonte profonde du calendrier scolaire annuel dans son ensemble. Il faut apprendre à l'enfant à mieux travailler. Et il ne pourra mieux travailler qu'avec une charge journalière, hebdomadaire et annuelle plus réduite, mieux répartie et adaptée à ses possibilités* ».

Pour la FCPE, un changement de rythme doit nécessairement s'accompagner d'une réflexion approfondie sur la conduite des apprentissages.

La question de la semaine de quatre jours, notamment, ne doit pas être dissociée d'une réflexion globale sur l'organisation de l'année, de la semaine et de la journée scolaire. Celle du nombre d'heures et de jours travaillés ne doit pas être dissociée de celle des contenus d'enseignement et donc des programmes.

Les missions des acteurs éducatifs comme les partenariats à mettre en œuvre devront probablement être redéfinis. La PEEP considère comme indispensable que « *la concertation*

s'établisse auprès de tous les partenaires concernés, notamment les collectivités territoriales qui ont en charge une part importante de la dépense intérieure d'éducation (DIE), aux alentours de 24 % ».

III. 1. 2.2. Une priorité à l'enfant, mais sans méconnaître l'évolution de la société

Tous les auditionnés placent le bien-être de l'enfant, ses apprentissages au centre du débat. Chacun s'accorde à dire que l'intérêt de l'enfant, ses besoins, ne sont pas suffisamment pris en compte. Ainsi que le rappelle l'UNAF, « *le bien-être de l'enfant doit être premier* ». C'est ce principe qui fonde l'action des fédérations de parents d'élèves. La FCPE insiste ainsi sur la nécessité de dépasser « *l'intérêt des adultes, quels qu'ils soient, pour se concentrer sur l'intérêt de l'enfant et donc de l'élève* ».

Cependant, la majorité des auditionnés reconnaît l'importance de l'évolution de la société, des transformations familiales et professionnelles. Ainsi, la famille recomposée n'est plus une exception et les problèmes que posent la garde alternée et les week-ends partagés ne peuvent être évacués de la réflexion. Ces bouleversements sociétaux sont, pour la PEEP, une réalité incontournable : « *Tout projet d'aménagement des rythmes scolaires doit prioritairement prendre en compte l'intérêt de l'enfant, même si on ne peut en ignorer les incidences sur le contexte économique, social et familial qui nous entoure* ».

L'UNAF rappelle que « *les familles vivent des contraintes qu'il est nécessaire de prendre en compte. L'organisation des rythmes scolaires doit dès que possible intégrer ces contraintes, notamment [celles qui pèsent sur] l'organisation du périscolaire* ».

L'UNAAPE va même plus loin, considérant que les rythmes scolaires doivent être adaptés aux évolutions de société de notre pays : « *Il y a lieu de modifier les rythmes scolaires pour être plus en harmonie avec les rythmes de l'enfant, mais en tenant compte également des rythmes des familles* ».

Cette double injonction – prise en compte de l'enfant, prise en compte de la vie des adultes – peut parfois paraître paradoxale lorsqu'intérêts et contraintes divergent. La suppression du samedi matin en primaire, pour satisfaire les intérêts des parents, en est une illustration.

III. 1. 2.3. Une distinction à opérer entre premier et second degré

Mettre au premier plan l'intérêt de l'élève implique d'adapter la journée de classe à ses capacités et à ses besoins, évidemment différents d'un niveau à l'autre :

- « *un écolier n'a pas les mêmes besoins et capacités d'adaptation qu'un collégien ou un lycéen* » (PEEP) ;
- « *plusieurs points sont à envisager lorsqu'il s'agit du temps de l'enfant en maternelle et en élémentaire, ou du temps du collégien ou du lycée* » (UNAAPE) ;
- « *l'âge de l'enfant est une variable première et essentielle dans l'approche qui doit être faite de ces rythmes* » (FCPE).

III. 1. 3. Des points de convergence dans le constat : mauvais équilibre de l'ensemble

III. 1. 3.1. Une année scolaire trop ramassée, des vacances d'été trop longues, un rythme équilibré annuel qui reste à atteindre... et des programmes trop lourds

Le fait que la France compte un nombre de jours de cours sur l'année inférieur à ceux des autres pays d'Europe, mais un nombre d'heures plus lourd sur la semaine et sur la journée est un élément maintenant connu des fédérations de parents d'élèves et considéré comme négatif. Toutes soulignent la disproportion entre le nombre de jours de cours dans l'année et le nombre d'heures journalières et hebdomadaires.

La FCPE remarque ainsi que « *la France est l'un des pays d'Europe où le nombre de jours de classe est le plus bas mais également le plus concentré sur l'année (140 jours par an pour près de 200 en Allemagne, Grande-Bretagne, Danemark, Italie)* ».

L'UNAF laisse même entendre qu'une telle concentration rend les petits Français moins performants : « *les chiffres montrent que par rapport à certains pays d'Europe, et notamment à des pays reconnus pour leurs bons résultats scolaires (PISA) comme les pays d'Europe du Nord, les élèves du primaire en France ont un nombre d'heures de cours par semaine (vingt quatre heures) qui est un des plus importants de tous les pays analysés* ».

De la même manière, les vacances d'été sont jugées trop longues, comparées à celles de nos voisins européens. Ces vacances d'été laissent les enfants désœuvrés, les parents ne sachant pas comment les occuper.

La durée des vacances d'été est une question qui appelle immédiatement celle des vacances intermédiaires tout au long de l'année et ouvre donc sur l'alternance des périodes de travail et des périodes de repos.

Le choix d'une structuration de l'année scolaire en une alternance de sept semaines de travail et de deux semaines de repos (7/2) fait l'objet d'un consensus sur le principe. Un autre consensus se fait cependant sur le constat de la réalité : cette alternance idéale n'est pas mise en œuvre, obérée par de multiples contraintes et, notamment, le zonage qui conduit certains élèves à ne travailler que six semaines consécutives tandis que d'autres le font sur neuf semaines, voire plus. C'est pourquoi toutes les associations de parents considèrent qu'un rythme équilibré pour tous reste l'objectif à atteindre. « *Il y a lieu de tendre vers une alternance la plus régulière possible entre sept semaines de cours et deux semaines de vacances et ne plus faire vivre aux enfants des périodes de cours continues de dix ou onze semaines* », déclare l'UNAAPE, tandis que la PEEP donne en exemple le calendrier scolaire de La Réunion, « *adapté pour tenir compte des grandes chaleurs de l'hiver, [...] avec une meilleure alternance des périodes de travail et de repos (sept semaines de cours puis deux de repos)* ».

Enfin, toutes les fédérations, de manière plus ou moins explicite, insistent sur la lourdeur des programmes français, difficiles à mettre en œuvre sur l'année scolaire. Pour l'UNAPEL c'est une question qui doit être posée, surtout au lycée, « *les lycéens n'ayant plus le temps de pratiquer ni sport ni musique* ». Des programmes qui, « *malgré le recentrage sur les fondamentaux du socle commun, n'ont dans les faits pas été allégés puisque d'autres matières comme l'histoire de l'art ont été ajoutées* », précise la PEEP, à propos du primaire.

III. 1. 3.2. Une semaine de quatre jours dans le primaire jugée inadaptée

La pertinence de la semaine de quatre jours est remise en cause par la majorité des organisations auditionnées. Ses inconvénients pédagogiques, psychologiques et sociaux sont soulignés par toutes les fédérations de parents.

Au plan des apprentissages, seuls les aspects négatifs sont mis en avant : fatigue des élèves du fait d'une surcharge quotidienne ; une faisabilité difficile, voire impossible, du programme, en y ajoutant les deux heures d'aide personnalisée. « *La semaine de quatre jours dans le primaire épuise les élèves, constate la FCPE, ses conséquences en termes d'apprentissage sont regrettables : des programmes alourdis [à] assimiler avec deux heures hebdomadaires de moins* ».

La semaine de quatre jours est jugée inadaptée aux rythmes, aux capacités et aux besoins des élèves, et risque, comme le fait observer la PEEP, d'accroître encore les difficultés des plus faibles : « *C'est une difficulté supplémentaire pour les enfants en termes de stress, de fatigue et de pression, notamment sur [les élèves] en difficulté à qui on rajoute des heures de soutien supplémentaire* ».

Concernant le temps extrascolaire, les parents regrettent que les enfants soient ainsi parfois livrés à eux-mêmes le mercredi, notamment dans les zones urbaines sensibles, et dans les zones rurales où il est plus difficile d'avoir des activités.

Enfin, si les rencontres des parents avec les enseignants qui se faisaient souvent le samedi matin, sont rendues plus aléatoires – pour l'UNAF, c'était « *en effet un moment privilégié d'échange parents/ enseignants et entre parents* » –, il n'est cependant pas envisagé de revenir à un samedi travaillé.

III. 1. 3.3. Une journée scolaire trop chargée, une pause méridienne trop courte, des devoirs qui rallongent la journée

Les fédérations sont unanimes quant à l'importance du rythme de la journée d'un enfant dans toutes ses composantes : volume horaire, volume de travail, temps de repos, alternance des temps de travail et temps de repos, complémentarité avec les activités péri- et extrascolaires.

Le constat est sans ambiguïté : la journée d'un écolier est parfois plus longue que la journée de travail d'un adulte. De ce fait, les élèves sont fatigués, stressés et facilement irritables. Le déséquilibre des emplois du temps accroît d'autant le sentiment de longueur. Et même à « *l'école primaire, les journées actuelles semblent trop longues parce que mal équilibrées* » (UNAAPE).

La pause méridienne qui devrait constituer un temps de repos réparateur est, en fait, bien trop courte. Son organisation (rotation des services de cantine, particulièrement au lycée et au collège) ne permet pas aux élèves de récupérer avant la reprise des cours. De plus, à l'école élémentaire, alors que les élèves sont les plus jeunes, elle est généralement choisie comme créneau des deux heures d'aide personnalisée. « *Si dans le primaire [la pause méridienne] dure entre une heure trente et deux heures (sauf pour les élèves concernés par l'aide individualisée souvent placée à l'heure du déjeuner...), il n'en est absolument pas de même dans le secondaire !* », confirme la FCPE.

Les devoirs ne font que rallonger cette journée déjà trop longue. La FCPE remarque que les devoirs, normalement interdits en primaire, restent trop souvent pratiqués et remet en cause leur efficacité : l'élève en difficulté ne peut progresser s'il est seul le soir devant ses devoirs. C'est un facteur supplémentaire d'inégalité. *« Autant pour les élèves du primaire que du secondaire, il faut prendre en compte la durée réelle de travail. Les devoirs à la maison doivent impérativement être intégrés dans la réflexion sur les rythmes scolaires ».*

La conclusion de la PEEP semble partagée : *« Il semble acquis pour tout le monde, y compris pour les politiques, que la journée française est trop longue et trop chargée, que le nombre d'heures d'enseignement est trop élevé et mal réparti sur l'année ».*

III. 1. 4. Des points de convergence dans les propositions : équilibrer les temps, alléger les programmes, renforcer les complémentarités

III. 1. 4.1 Une alternance équilibrée tout au long de l'année, une diminution des vacances d'été, un zonage réduit à deux zones

Les différentes fédérations souhaitent que soit respectée l'alternance 7/2 qui semble la mieux adaptée aux rythmes et aux besoins de l'enfant. Pour l'UNAF, *« l'idéal serait d'alterner de la manière suivante les périodes de vacances et de cours : sept semaines de cours suivies de deux semaines de vacances »*, confortée par la FCPE, pour qui *« cette alternance correspond le mieux aux besoins de l'enfant ».*

La nécessité de diminuer les vacances d'été – à la fois pour rendre possible cette alternance et parce qu'elles sont jugées trop longues – fait consensus. Cette réduction des vacances d'été est envisagée par la majorité des organisations.

Pour la PEEP, *« il faut donc envisager la réduction des vacances d'été de deux semaines au minimum »*. C'est même un impératif pour la FCPE : *« dans un souci de réussite de tous [les élèves], le nombre de jours de classe doit donc être augmenté, et réparti plus harmonieusement tout au long de l'année. Les grandes vacances d'été doivent être diminuées et doivent entrer dans le zonage »*. L'UNAAPE, quant à elle, tient à huit semaines de vacances d'été, mais se dit prête à envisager une reprise des cours fin août, puisque de fait les adultes reprennent souvent le travail à ce moment-là.

Toujours dans l'optique d'une alternance équilibrée pour tous, les fédérations de parents estiment que le zonage est à revoir. Il conviendrait de passer de trois à deux zones afin de rééquilibrer les semaines travaillées entre la fin des vacances de Noël et les premières vacances de février, et de manière à ce que la deuxième période du troisième trimestre soit moins longue pour les élèves de la première zone. Pour l'UNAF, *« Il serait donc préférable d'augmenter les vacances de la Toussaint et de mieux positionner les vacances de février, au milieu de l'hiver, avec une réduction du nombre de zones ».*

Envisager le zonage sur les vacances d'été rendrait sans doute plus facile l'alternance 7/2. La PEEP souhaiterait ainsi qu'on lance *« une réflexion sur l'instauration des zones pour les vacances d'été en corrélation avec les vacances d'hiver (deux zones en été, deux zones en hiver) et [qu'on réfléchisse] à un rééquilibrage entre ces deux zones »*. Les parents d'élèves autonomes de l'UNAAPE souhaitent également *« que soit réétudié le découpage des vacances scolaires en trois zones, car il rend plus difficile les relations interfamiliales qui sont également gage d'un meilleur épanouissement de l'enfant ».*

Revoir le zonage serait ainsi une manière de prendre en compte les contraintes des familles recomposées qui ont parfois du mal à coordonner leurs vacances.

III. 1. 4.2. Une semaine de cinq jours dans le primaire

Les organisations de parents d'élèves, dans leur ensemble, à l'exception de l'UNAAPE, souhaitent revenir à la semaine de cinq jours, une semaine de cinq jours qui néanmoins n'entre pas en conflit avec le rythme des familles qui apprécient le samedi libre, c'est pourquoi elles préconisent le cinquième jour le mercredi matin.

Pour la FCPE, « *il faut privilégier une organisation sur une semaine de cinq jours de classe consécutifs : du lundi matin au vendredi soir* ». L'UNAF va jusqu'à proposer « *des semaines réparties sur cinq, voire six jours de cours* ». Plus réticente, l'UNAPEL n'est néanmoins pas défavorable, à la condition que ce réaménagement passe par un projet : l'évolution des rythmes scolaires doit être un levier au service du projet d'établissement.

III. 1. 4.3. Des journées d'enseignement moins lourdes, une pause méridienne plus longue et des devoirs réalisés pendant le temps scolaire à tous les niveaux

L'allègement de la journée d'enseignement – afin que tous les enfants, notamment ceux en situation de handicap y trouvent leur compte – constitue une priorité pour tous. Cette journée moins lourde devrait respecter les rythmes d'apprentissage des élèves mis en évidence par les chronobiologistes. Cinq heures de cours dans le primaire et six heures dans le secondaire font consensus : « *la semaine de cours en primaire sur cinq jours (voire six jours) avec des journées de quatre à cinq heures maximum* » selon l'UNAF ; pour la PEEP, on limitera « *à cinq heures [le] temps des apprentissages fondamentaux dans la journée au primaire, cinq à six heures au collège et... à huit heures l'amplitude des cours au lycée. Ce sont des temps maximum, des temps plus courts [étant] possibles* ».

Mais au-delà du volume horaire, c'est l'équilibre de la journée qui doit être repensé et organisé différemment.

Pour la FCPE, « *il faut ajuster les temps de travail collectif, en classe entière, en petits groupes, et les temps de travail individuel. De plus, il faut ajuster les temps selon la nature des activités intellectuelles demandées, selon l'âge et les besoins des élèves* ». La solution serait-elle de travailler plutôt les fondamentaux le matin, et de réserver les activités sportives et d'éveil à l'après-midi, comme le préconisent l'UNAF et le CNCPP ?

« *La pause méridienne doit être au minimum d'une heure trente en primaire et au minimum d'une heure au secondaire* », selon la FCPE. Elle ne doit pas obliger les enfants à déjeuner trop vite et doit leur ménager de véritables temps de repos et de détente avant et après le repas. Elle ne doit pas être occupée par les dispositifs de soutien. « *Il semble donc indispensable de revoir la répartition des disciplines au cours de la journée ainsi que la durée des cours, en prévoyant une pause méridienne assez longue pour permettre un temps de repos en début d'après-midi* », insiste l'UNAAPE.

Les devoirs à la maison, s'ils s'ajoutent aux contraintes déjà lourdes des élèves handicapés, sont aussi une charge réelle pour les élèves en difficulté et leurs familles qui ne savent pas toujours comment les aider. Ceci apparaît alors comme un nouveau facteur d'inégalités et un

créneau sur lequel s'engouffrent les officines de soutien scolaire. C'est pourquoi pour la FCPE, « *c'est à l'école qu'il faut travailler, pas à la maison* ». Pour l'UNAAPE, « *la durée de la journée des élèves des classes élémentaires devrait permettre d'inclure le travail qui est actuellement fait après la classe* ». Les devoirs sont donc à réaliser pendant le temps scolaire, quel que soit le niveau d'enseignement. Ils sont à définir comme une tâche encadrée, non comme un exercice à refaire.

III. 1. 4.4. Des programmes à alléger

La question des rythmes pose celle de la lourdeur des programmes. Certaines fédérations estiment également que la question des contenus est indissociable de celle des pratiques, que les deux sont à modifier. Les programmes pourraient ainsi se penser de manière moins rigide, laissant aux enseignants et aux établissements plus d'autonomie pour les réaliser. Et les élèves plus actifs seraient de ce fait moins fatigués.

C'est ce que souhaite la PEEP : « *La liberté pédagogique totale de l'enseignant en primaire et au collège par rapport aux programmes, donc l'autonomie « organisée » par les équipes pédagogiques des établissements* ». L'UNAAPE, quant à elle, propose de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs en Europe, sans pour autant modéliser : « *Certains pays ont fait le choix d'allonger d'une année la durée de la scolarité, en la répartissant différemment* ».

Toutes les fédérations s'accordent à considérer les programmes comme trop lourds et à demander qu'ils soient allégés.

III. 1. 4.5. Des missions à redéfinir

Le temps de présence des enseignants à l'école ne doit plus se mesurer en heures d'enseignement. Ce n'est pas parce qu'on préconise un nombre d'heures limité que les élèves doivent être ensuite livrés à eux-mêmes. Les missions des enseignants mériteraient d'être redéfinies, avec plus de présence dans les établissements, comme le voudrait la PEEP : « *On devra aborder sans tabous la réflexion sur les conditions de travail et le temps de présence des enseignants au sein des établissements, qui est probablement en inadéquation avec les besoins des élèves* ».

Une modification des missions et du temps de présence des enseignants conduit toutefois à prévoir nécessairement l'amélioration de leurs conditions de travail : locaux accueillants, salles à disposition, bureaux personnels, rémunération...

En outre, comme le souligne la FCPE, les enseignants ne peuvent pas être les seuls acteurs de la journée de classe, il faut des animateurs en complément. Pour le CNCPEH, il faut également penser à intégrer à la journée de classe des temps pour la culture, le sport et les loisirs, ce qui permettrait aux enfants handicapés de suivre leurs soins, sans pour autant être privés de ces activités.

III. 1. 4.6. Une complémentarité à renforcer entre les temps de l'enfant

Les contraintes professionnelles des parents, leurs horaires, imposent une prise en charge accrue des enfants en périscolaire, le matin, pendant la pause méridienne, et le soir. De fait,

le temps passé à l'école, dès la maternelle, dépasse largement les cinq heures évoquées plus haut. Cet accueil devrait s'organiser autour d'études surveillées, mais aussi d'activités libres, sportives ou artistiques accessibles à toutes les familles. Selon l'UNAF, « *cet accueil en périscolaire devrait s'organiser autour de moments d'études surveillées mais aussi d'activités libres ou d'activités sportives, artistiques proposées aux enfants sans surcoût pour les familles* ».

La PEEP pose la question de l'encadrement du temps périscolaire, de la définition de l'obligatoire et du facultatif : « *En clair, il ne saurait être question pour la PEEP que les enfants puissent avoir le choix entre activités culturelles ou sportives et la télévision ou la rue* ».

Une concertation avec les collectivités et les associations s'impose donc pour réfléchir à l'organisation du temps périscolaire. Mais la question des partenariats et des financements est également posée.

III. 1. 5. Quelques points de vue spécifiques

III. 1. 5.1. Des manières différentes d'envisager le rapport national / local

Dans leur ensemble, les fédérations semblent considérer que les décisions concernant les rythmes scolaires doivent être prises au niveau national au regard de la diversité des situations locales et de l'hétérogénéité des politiques des collectivités territoriales (transport, restauration scolaire, activités périscolaires...).

Mais, pour l'UNAPEL, il n'est pas possible de proposer à tous les mêmes dispositifs, sur l'ensemble du territoire, dans la mesure où les besoins diffèrent selon les régions. L'évolution des rythmes scolaires doit donc se penser au plus près du terrain, en fonction du contexte local. Elle relève avant tout d'une grande concertation et d'une forte responsabilisation des équipes éducatives, du corps professoral, des élèves et des parents d'élèves. Elle doit donc pouvoir s'inscrire dans le projet d'établissement.

III. 1. 5.2. Un maintien de la semaine de quatre jours pour l'UNAAPE

L'UNAAPE est la seule organisation très attachée à la semaine de quatre jours. Elle s'oppose aux cours du mercredi matin : « *Le mercredi matin pouvait souvent être utilisé pour les enfants souffrant de troubles nécessitant un suivi ou une rééducation, comme l'orthophonie ... De plus certaines activités extrascolaires qui ne pourront jamais être incluses dans l'École n'auront plus de place ou de temps* ».

En outre, selon cette organisation, la garde des enfants sur une demi-journée est plus difficile à organiser que sur une journée pleine, plus particulièrement en zone rurale.

III. 1. 5.3. Le cas des établissements français à l'étranger

Les parents des élèves des établissements français à l'étranger (FAPEE) rejoignent pour l'essentiel les autres fédérations : retour à la semaine de cinq jours dans le primaire,

intégration des activités péri-éducatives au cursus ordinaire avec des locaux adaptés, réduction des vacances d'été.

Mais ils soulignent la nécessité de certaines adaptations spécifiques. À l'étranger, la vie des établissements est en effet différente : elle implique un rôle très important des parents et un accroissement du temps de présence des enseignants. Ils suggèrent en outre de donner plus de souplesse à ces établissements, dépendants du pays d'accueil, en remplaçant le baccalauréat par un contrôle continu et en substituant aux grilles horaires des horaires planchers adaptables localement.

III. 2. LES ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

III. 2. 1. Un préambule commun : contexte et préservation des conditions de travail

III. 2. 1.1. Un contexte défavorable : une situation de défiance et de crainte

Tous les syndicats soulignent le contexte de défiance dans lequel se trouvent les personnels. Ce n'est pas le moment le plus serein pour s'intéresser aux rythmes scolaires. Les suppressions de postes font en effet peser un climat de doute sur cette réflexion. Les personnels craignent qu'elle ne soit un prétexte pour déboucher sur une dégradation des conditions d'emploi. La FSU insiste sur la nécessité de clarifier nettement l'objectif de la consultation.

La diminution des moyens et des effectifs, des décisions telles que la généralisation de la semaine de quatre jours, ne font qu'accroître la « pénibilité » des rythmes, soulignent la CGT et CGT-FO, qui regrettent notamment, la suppression des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased).

L'UNSA fait état d'élèves stressés, de résultats médiocres et d'enseignants malheureux, exprimant sa crainte que ce soit là une réforme de plus parmi des réformes sans cohérence entre elles.

III. 2.1.2. Un principe : la préservation des conditions de travail des personnels

Pour certains syndicats l'évolution des rythmes scolaires conduit à une réflexion sur le temps de travail et sur la redéfinition ou la reconnaissance des différentes missions de l'enseignant.

La CFDT et l'UNSA estiment que l'évolution du métier pourrait poser la question de l'annualisation. Les deux organisations constatent ainsi que l'annualisation existe déjà dans les lycées professionnels, où les emplois du temps peuvent en effet varier dans l'année du fait des stages. De son côté la CFE-CGC, pour plus de souplesse organisationnelle, se dit favorable à l'annualisation des heures de cours et du temps de travail des enseignants à la condition de ne pas modifier le nombre d'heures d'exercice total.

L'UNSA est prête à discuter sur les services et les missions des enseignants, mais la question frontale de l'annualisation des temps de service risque, selon elle, de heurter ses adhérents. Cela ne peut être envisagé qu'à la condition, pour les enseignants, d'y trouver un bénéfice : confort de travail, avantage financier, gain de temps.

La CFTC rejette le principe de l'annualisation qu'elle pense synonyme de suppression d'emplois. La FAEN se dit également opposée à l'annualisation qui, à son sens, alourdit en réalité la charge de travail des enseignants.

De leur côté, les représentants de la FSU n'accepteront pas que la modification des rythmes scolaires serve de prétexte à une modification des rythmes de travail des enseignants. Tout doit passer par une amélioration réelle des conditions de travail. « *Quel avenir aurait une modification des rythmes scolaires qui se ferait contre la volonté et l'intérêt des personnels ?* ». Il serait par conséquent totalement inacceptable d'alourdir la charge de travail des enseignants en revoyant leurs services à la hausse.

Pour la CGT-FO, il n'est pas question d'augmenter le temps de présence et de travail des enseignants en généralisant, en particulier, le travail du mercredi, avec classe le matin, animations pédagogiques l'après-midi... Il faut, d'une part, maintenir la définition du temps de service des enseignants en heures d'enseignement hebdomadaire et garantir l'enseignement disciplinaire. Il faut, d'autre part, ne pas faire dépendre leurs obligations de service de l'organisation des collectivités territoriales ou des différentes associations.

Allant plus loin encore, la CGT propose même de réduire le temps de travail des enseignants : le retour à une semaine de cinq jours dans le primaire devra s'accompagner d'une diminution à 18h du temps d'enseignement hebdomadaire ; à la condition d'abandonner le schéma historique « un enseignant-une classe » qui n'est plus d'actualité...

L'ensemble des organisations, et notamment les plus « généralistes », rappellent enfin qu'elles représentent l'ensemble des personnels et non les seuls enseignants. Elles sont unanimes à souligner la nécessité d'appréhender la question de façon globale, en instaurant le dialogue avec tous les acteurs concernés : personnels de service, personnels des collectivités, éducateurs et personnels d'accueil partenaires.

III. 2. 2. Des constats partagés mais des conclusions souvent divergentes

III. 2. 2.1. L'oubli des rythmes de l'enfant

Le constat est le même pour tous les syndicats : l'organisation actuelle n'est pas satisfaisante, elle échoue à mettre en place de bonnes conditions d'apprentissage sur la journée, la semaine ou l'année. De fait, l'alternance temps de travail/temps de repos, quel que soit le niveau, ne parvient toujours pas à prendre suffisamment en compte les rythmes de l'enfant. Pourtant, comme le rappelle la CFDT, « *grâce aux travaux des chercheurs, chacun sait que la journée scolaire est trop longue, que la régularité est essentielle, que le découpage annuel en périodes de sept semaines de travail et deux de vacances est le plus favorable* ». Sans compter qu'à la fatigue de la journée de classe s'ajoute pour beaucoup d'élèves celle du transport, comme on le fait souvent observer.

Selon la CFTC, la seule bonne approche de cette réflexion serait une entrée par la journée de l'enfant dans sa globalité, de l'arrivée chez la nourrice, à 7 heures le matin, à 19 heures le soir après le dernier temps de garde après l'école : pour les petits, ce n'est pas l'école qui rythme la journée mais la succession de ses différentes prises en charge.

Plusieurs organisations rappellent la nécessité de temps récréatifs, de pauses adaptées aux différents âges, de la nécessaire alternance des temps de travail et de repos (SPELC, UNSA).

On souligne enfin que si des expérimentations nombreuses ont déjà été menées sur les rythmes scolaires, l'évaluation n'en a pas été faite et le bilan n'en a été ni tiré ni publié. C'est ainsi que l'on est passé à la semaine de quatre jours pour tous sans tenir compte de ce qui se faisait déjà, en totale contradiction avec les préconisations des scientifiques (CGT-FO).

III. 2.2.2. Une question qui ne peut pas être déconnectée du temps social

Si le moteur de la réforme doit être le respect de l'enfant et de ses besoins, la question des rythmes scolaires dépasse le cadre de l'école, tous les syndicats sont unanimes sur ce point. Penser une réforme en ne prenant en considération que l'enfant ne sera pas suffisant. Les contraintes imposées par la société devront également être prises en compte dans l'organisation des rythmes scolaires : vie des familles, travail des parents, transports, implication des collectivités territoriales.

Pour la CFDT par exemple, « *les rythmes de l'enfant ne sont pas isolables de l'ensemble des rythmes sociaux : ceux de l'entreprise (qu'on pense aux temps partiels de nombreuses mères de famille, à l'organisation des transports scolaires, ou aux aspects économiques, en particulier le tourisme), ceux des collectivités locales (plages d'ouvertures des équipements publics, temps de travail des personnels territoriaux), ceux du tissu associatif, sans oublier ceux des familles elles-mêmes* ».

La CFE-CGC souligne la multiplicité des paramètres à prendre en compte pour permettre aux parents de conserver leurs activités professionnelles : proximité des structures scolaires, des lieux d'accueil et des activités périscolaires, locaux suffisants et adaptés pour assurer l'accueil des enfants et permettre des repas dans le calme...

Pour la FSU, la question des rythmes scolaires doit être reliée à la question plus générale des rythmes de vie des enfants et des jeunes. Ainsi, par exemple, les rythmes scolaires ne sont pas seuls responsables de la fatigue des élèves : « *Coucher trop tardif (télévision, vie sociale des familles, jeux d'écrans divers...), réveil très matinal (travail des parents et accueil à l'école parfois dès 7h30, ramassage scolaire), excès d'activités extrascolaires culturelles et sportives... peuvent être responsables de cette fatigue qui rend plus aléatoires l'attention à l'école, les apprentissages et la réussite scolaire* ».

Il importe donc de « déscolariser » la question des rythmes : ce n'est plus seulement une question scolaire, c'est un fait de société.

III. 2.2.3. Une divergence quant à l'opportunité d'une réforme

L'UNSA, la CFDT, la FSU, la CFTC, le SPELC considèrent que des évolutions sont possibles, avec le souci premier du bien-être des enfants et des jeunes, et sous certaines conditions – notamment une réforme préparée avec l'ensemble des acteurs internes ou externes à l'éducation nationale. Elle devra alors se donner le temps du dialogue, de la concertation, essentiels. Une réforme du calendrier ? Pour la FSU, « *non, si c'est le seul levier activé* », mais envisageable si parallèlement on mène une réflexion sur les programmes, si les collectivités sont associées et si le travail des enseignants y trouve une plus-value qualitative.

On rappelle toutefois que le lycée vient juste d'être réformé et qu'un nouveau bouleversement à ce niveau paraît hors de propos.

La CGT-FO, en revanche, pense que « *l'école publique [...] a besoin de sérénité. Les changements répétés qui touchent à son fonctionnement profond sont davantage une source de déstabilisation que d'amélioration* ».

III. 2. 2.4. Mais une réforme qui – si elle a lieu – nécessite clarté, méthode et négociation

La CFDT insiste longuement sur la méthode à mettre en place pour conduire une réforme des rythmes scolaires. Cette méthode devra obéir à deux règles fondamentales : concertation et négociation, également prônées par les autres fédérations. Pour cette organisation, il est indispensable de négocier véritablement avec les personnels les conséquences éventuelles d'une modification des rythmes sur l'organisation du temps de travail, avec des déclinaisons nationales et locales : « *Pas de schéma construit à Paris, pas de projet clé en main* ». Toucher aux avantages nécessite de trouver des compensations à proposer.

Aux yeux de l'ensemble des organisations, il sera nécessaire de créer un espace de dialogue de tous les acteurs, y compris des personnels non enseignants (la CFDT rappelle qu'elle représente toutes les catégories de personnels). La FSU cite les professionnels qui interviennent sur le temps de pause, parle d'équipes « pluri professionnelles » à créer dans les établissements.

Plus largement, tous les représentants syndicaux insistent sur le temps consacré à la mise en œuvre d'une telle réforme. Ce temps donné sera primordial, il faut du temps pour la mise en place et du temps pour l'appropriation. « *Le temps administratif n'est pas le temps politique* », comme le souligne la CFDT. La CGT-FO elle-même, organisation selon laquelle, rappelons-le, le moment est mal choisi pour un changement, considère que sa position n'est pas figée et que plusieurs points sont à repenser, à condition de ne pas chercher absolument à « *obtenir un résultat prédéfini* ».

III. 2. 2.5. Des expérimentations contestées

Certains syndicats ne voient pas le bien-fondé des expérimentations actuelles. Ils contestent de manière virulente la validité et l'efficacité du modèle allemand, d'ailleurs remis en question Outre-Rhin, travail scolaire le matin et activités culturelles ou sportives l'après-midi (FSU, CGT, CGT-FO).

« *L'expérimentation s'appuie sur une conception très hiérarchique des disciplines, et tend à repousser les enseignements artistiques et l'éducation physique et sportive à la périphérie, voire hors de l'école, tout en surchargeant les élèves le matin, au mépris des préconisations de beaucoup de chronobiologistes* », explique la FSU qui, avec l'UNSA, s'inquiète que ne soit plus reconnue la spécificité des apprentissages et compétences de l'éducation physique et sportive, au moment où sont remis en question la culture populaire et l'accès au sport pour tous. Cette inquiétude est partagée par la FAEN.

La CGT pour sa part estime que les expérimentations accumulent les incohérences et ne font que conduire à la cacophonie : un cadrage national est à ses yeux absolument indispensable.

Le problème des expérimentations est leur absence d'évaluation. Des expérimentations sont possibles, mais à condition de définir ce que l'on cherche à tester et à condition de les évaluer. Toute expérimentation nécessite de définir les bénéfices à rechercher avec des équipes de volontaires, explique la FSU.

Le SGPEC fait toutefois état d'expérimentations positives dans l'enseignement privé, permettant d'adapter les rythmes aux réalités locales. La CFDT n'y est pas non plus défavorable et préconise au contraire avant toute réforme de mettre en œuvre un processus expérimental, éventuellement sur toute une région, avant de généraliser. La CFTC propose elle aussi cette formule pour résoudre la question du mercredi en primaire : que l'on expérimente d'abord la semaine avec mercredi travaillé et samedi libre. On généralisera ensuite si c'est positif.

Pour les autres organisations syndicales, la question de l'expérimentation n'est pas la priorité à envisager dans la réforme des rythmes scolaires.

III. 2. 3. Un principe d'égalité qui doit être respecté

III. 2. 3.1. Un cadrage national qui doit préserver l'égalité des territoires

La réflexion sur les rythmes concerne tous les acteurs de la société. Ce n'est plus seulement au niveau national que se gère la journée des élèves : l'implication locale des collectivités territoriales et des associations est à prendre en compte. Une concertation s'avère donc primordiale pour éviter de trop fortes disparités entre les territoires. « *Les collectivités locales sont des partenaires à part entière et entendent être respectées en tant que telles. Or elles ont souvent été échaudées par des abandons brutaux de l'État (ARVEJ [Aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes], contrats éducatifs locaux...) et soumises à des incertitudes fortes sur leurs perspectives de financement (réforme de la fiscalité locale) comme sur leurs marges d'action (mise en cause de la clause de compétence générale)* », constate l'UNSA.

De fait, la participation croissante des collectivités locales au fonctionnement des établissements – avec les disparités de moyens, d'équipements et de services que cela suppose –, la volonté affichée par la réforme du lycée d'instaurer l'autonomie des établissements, les préconisations du rapport Reiss, qui s'inscrivent dans une volonté de décentralisation... tous ces éléments font craindre une remise en cause du principe d'égalité. « *En dépit des disparités territoriales, le principe d'égalité ne doit pas être remis en cause* » (CFDT). « *Ce qui est important, c'est d'avoir une offre éducative égale pour tous* » (FSU).

Plus fermement, la CGT-FO fait observer que les exemples cités sur le site de la conférence ne sont pas faits pour rassurer. En effet, en Finlande ou au Danemark, les établissements sont sous tutelle des collectivités locales avec une obligation d'annualisation de service des enseignants. Comment préserver des diplômes nationaux dans de telles conditions ? De plus, la circulaire de rentrée (n° 2010-038 du 16 mars 2010), qui définit l'esprit des 124 expérimentations dites « Cours le matin, sport l'après-midi », incite à favoriser l'autonomie des établissements et à encourager une adaptation pertinente aux spécificités locales et

recommande de travailler étroitement avec les collectivités territoriales : on craint donc un rôle grandissant de ces dernières dans des décisions actuellement prises au niveau national.

III. 2. 3.2. Qu'on accepte ou non l'idée d'autonomie, l'école républicaine est à préserver

La CGT-FO insiste sur le fait que l'École dépend du ministère de l'éducation nationale et non des collectivités. « *Or l'autonomie des établissements, présentée comme une panacée dans tous les discours officiels s'oppose au caractère républicain de l'École fondé sur le statut de fonctionnaire d'État des personnels et sur les programmes et diplômes nationaux* ». Les décisions ne doivent pas dépendre des politiques locales, et notamment l'organisation des temps de service des enseignants. Le temps scolaire doit être le même pour tous les élèves, quel que soit le contexte territorial. Et si l'aide personnalisée a été mise en œuvre selon des fonctionnements très différents, les enseignants ayant été influencés par les contraintes des collectivités, l'État ne doit pas pour autant se désengager. Il ne doit pas y avoir de transfert de compétences vers les collectivités. À l'État de gérer, sur la base d'un calendrier national.

La CGT, partageant ces positions, centre son approche sur la réduction et la compensation des inégalités sociales et territoriales : c'est une véritable politique d'investissement de l'État qui doit être engagée.

Pour les autres syndicats, si le cadrage doit rester national, les réalités du terrain peuvent être prises en compte, et il est des cas où des adaptations locales sont nécessaires car, selon la formule du SPELC, « *l'uniformisation nationale est impossible* ».

La FSU rappelle toutefois que l'éducation prioritaire tient déjà compte de ces différences. Mais faire en sorte que tous les élèves réussissent à leur rythme ne signifie pas renforcer les inégalités. La fédération reste donc prudente sur le recours aux projets purement locaux : « *Le système ne peut pas s'adapter à tout et le local n'est pas nécessairement en mesure de réussir là où la nation a échoué* ». L'autonomie n'est possible que dans un cadre régulé nationalement.

La formule est aussi celle de l'UNSA qui se dit partisan, pour le calendrier des vacances, d'« *une autonomie dans un cadre régulé nationalement* ».

Pour la CFDT, c'est au contraire le projet, au niveau local, qui doit être porteur de l'aménagement des rythmes. Il est donc indispensable de partir de l'expérimentation puis de se demander comment mettre en œuvre dans un cadre national ce qui a été observé localement.

III. 2. 3.3. Des divergences concernant l'articulation École – partenaires

Pour la CGT-FO, il est important de préserver la stricte séparation entre le scolaire et le périscolaire, il faut éviter la confusion des genres et les dérives qui vont avec. Ainsi, par exemple, pour l'organisation des après-midi, si on avait à composer des services mixtes entre le scolaire et le périscolaire, il faudrait nécessairement harmoniser les heures des enseignants et celles des animateurs, au risque d'un transfert d'autorité vers les collectivités locales. Des partenariats doivent être mis en place mais chacun doit rester dans son rôle, ce sont des *complémentarités organisationnelles* : « *[...] pas de glissement ni de transfert, nous sommes très attachés au décret de 1 950 et au statut de la fonction publique d'État (pas*

seulement celui des enseignants)... L'École ne doit pas se substituer aux collectivités locales dans la fonction d'accueil ».

L'UNSA et la CFTC, quant à elles, regrettent le manque de concertation entre l'école et ses partenaires. Il serait bon d'élaborer les emplois du temps scolaires et extrascolaires de manière complémentaire, avec une vraie cohérence entre ce qui est proposé à l'école et dans le temps péri- et extrascolaire. L'école n'est pas acteur unique. L'UNSA évoque des *complémentarités organisationnelles et pédagogiques* avec les associations, les collectivités et les parents pour mieux articuler les projets éducatifs des établissements avec ceux du péri- et de l'extrascolaire, où les enfants doivent être accueillis par des personnels formés. Il faut penser des lieux où puissent être élaborés des projets éducatifs convergents. Il faudrait pour cela des lieux de régulation tripartite sur le modèle de ceux que suit la construction des établissements, ajoute l'UNSA. La CFTC va plus loin en suggérant des *complémentarités structurelles* cette fois, tout en rappelant que chacun doit rester dans son rôle, et propose des regroupements de locaux ou de services qui permettraient de réaliser des économies d'échelle : mise à disposition de la collectivité des équipements sportifs des établissements, cantine partagée entre différents services (crèche, école...).

La CFDT prône le développement des contrats éducatifs locaux (CEL).

Plus réservée enfin sur une systématisation de ces complémentarités, la FSU en arrive toutefois aux mêmes conclusions : « *Il faut penser l'organisation du temps périscolaire dans le cadre d'une réflexion sur le temps global de l'enfant et de l'adolescent et en articulation avec celle du temps scolaire* ».

III. 2. 4. Une nécessaire réflexion sur l'ensemble de la question scolaire : articuler, équilibrer, former, évoluer

III. 2. 4.1. Des horaires adaptés à chaque niveau d'enseignement

Pour la FSU l'organisation de la journée ou de l'année ne doit pas forcément être la même dans le premier et le second degré. L'UNSA demande expressément « *que la durée hebdomadaire d'enseignement obligatoire, y compris toute forme d'aide individualisée n'excède pas vingt-quatre heures dans le premier degré, vingt-sept heures au collège et trente heures au lycée, étant entendu que s'y ajoute de manière croissante une part de travail personnel. Si la « quantité » est la même pour tous les élèves, une différence qualitative est possible et souhaitable au sein de la classe* ».

Le SPELC, la CFTC, le CSEN ainsi que la CFE-CGC relèvent avec insistance la nécessité de tenir compte des niveaux et de l'âge de l'élève : rythmes et horaires ne peuvent pas être les mêmes du primaire au lycée.

III. 2. 4.2. Une articulation nécessaire entre temps scolaire et devoirs à la maison

La place du travail supplémentaire à la maison est à repenser. C'est souvent un temps dont la durée est subjective, difficile à apprécier et à chiffrer. Pour la FSU, il s'agit au contraire de réorganiser les quelques quarante heures que les élèves consacrent à l'école aujourd'hui. Rien ne serait pire que de séparer les temps de cours et les temps supplémentaires comme

cela se fait aujourd'hui avec l'accompagnement éducatif. « *Faut-il pour cela intégrer le temps des devoirs, qui sont source d'inégalités, au temps scolaire ?* », la question est posée.

La CFE-CGC en fait un levier essentiel pour la réussite des élèves et parle d' « *outil de lutte contre l'inégalité des chances* ». Elle propose une heure obligatoire d'aide aux devoirs chaque jour, en dernière heure, au collège et au lycée : cette aide dispensée à tous serait aussi une préparation des contrôles, assurée par des enseignants dans le cadre de leur horaire hebdomadaire.

Favorables à cette aide encadrée, les chefs d'établissement du privé distinguent en revanche les deux activités, enseignement et accompagnement : ils suggèrent une journée de six heures de cours au maximum suivie d'un temps d'accompagnement ou d'activités.

La CFTC rappelle la lourde réalité des lycées professionnels dont beaucoup d'élèves exercent parallèlement une activité salariée : comment parler alors de « *travail à la maison* » ? Elle défend l'idée d'un temps d'étude encadré pour tous dans le second cycle, de façon à compenser ces inégalités de situation.

III. 2. 4.3. Une semaine à rééquilibrer dans le primaire

Les syndicats s'accordent à penser que le passage à la semaine de quatre jours était une erreur : comment concilier une semaine plus courte, de nouveaux programmes, plus lourds, et deux heures supplémentaires d'accompagnement personnalisé qui viennent accroître la journée de travail non seulement des enseignants mais aussi, de manière contre-productive, celle des élèves en difficulté ?

La FSU accepterait de revenir à neuf demi-journées, à la condition que ce ne soit pas une mesure isolée mais un élément d'une réflexion globale. La CGT-FO est prête à accepter l'école le mercredi matin à condition que ce soit une décision nationale.

Tous les syndicats font néanmoins observer que la semaine de quatre jours est entrée dans les habitudes et que personne n'a envie de revenir sur le samedi matin libéré, bien qu'il soit généralement perçu comme une charge de travail supplémentaire à reporter sur la semaine.

Le CSEN souligne cependant que la semaine de quatre jours n'est pas le premier ni l'unique facteur de fatigue de l'élève.

III. 2. 4.4. Le rythme sept semaines de cours/deux semaines de congés est idéal mais non mis en œuvre

Les syndicats s'accordent globalement sur la nécessité de garantir un équilibre entre les différents trimestres. Le rythme 7/2 doit devenir une réalité : la réduction de l'amplitude du zonage est une bonne solution. Mais c'est pour observer aussitôt qu'il est difficile à mettre en œuvre : il se heurte à la question des grandes vacances et à l'organisation du baccalauréat.

La diminution des vacances d'été serait envisageable pour la CFDT à partir du moment où il y aurait concertation. « *Après tout, dans la moitié des départements, le temps des vacances d'été a été raccourci pendant dix ans, pour l'expérimentation de la semaine de quatre jours, sans que cela pose de problème* », rappelle de son côté l'UNSA.

Revenir sur l'organisation du baccalauréat qui empêche l'alternance 7/2 est une piste de travail pour l'UNSA, qui propose de substituer à l'examen trois épreuves ponctuelles soumises au contrôle continu. Pour les chefs d'établissement du privé, le contrôle en cours de formation (CCF) permettrait de mieux répartir temps de cours et examen. La CFTC souligne au contraire la lourdeur de ces contrôles, « dévoreurs de temps », et des évaluations en général : il faut un autre regard sur l'examen, la charge des programmes et de l'année en sera allégée.

Mais, « *réduire la durée des vacances, notamment d'été, ne serait pas acceptable, pour la FSU, si cela devait se traduire par une augmentation du temps de service des personnels* ». C'est aussi la réserve formulée par la CFDT. En aucun cas cela ne doit entraîner une dégradation des conditions de travail des enseignants, tous les syndicats insistent sur ce point. La CGT-FO, qui n'est pas favorable à une diminution des vacances d'été, objecte par ailleurs « *qu'il ne faut pas déconnecter l'école des congés des salariés qui sont en juillet-août* ». Les représentants du SCEN s'opposent également à toute idée de réduction des temps de vacances.

III. 2. 4.5. Pour la FSU, la réussite scolaire ne passe pas par « moins d'école » mais par « plus et mieux d'école »

Il ne suffit pas de faire moins de cours ou plus de cours, ce qui compte aussi c'est la manière de faire. Le débat autour du « *trop d'heures* » est un faux débat. Les journées sont jugées très, voire trop longues par tous, mais de façon paradoxale, on réduit le nombre d'heures de cours en donnant parallèlement plus de devoirs. En outre, beaucoup d'enfants ont des activités à l'extérieur de l'école qui s'agrègent à des emplois du temps déjà très chargés dans la journée. Il importe d'arriver au « *mieux d'heures* » en prenant en compte non seulement les contraintes externes, tel le trajet entre la maison et l'école, mais également les données individuelles, les élèves n'apprenant pas tous de la même façon ni au même rythme.

Repenser les pratiques pédagogiques est primordial : « [...] *on doit travailler sur la richesse des contenus, sur l'organisation des cours. Moins d'enseignement reviendrait à creuser les inégalités. Il faut travailler au contraire sur une journée plus riche (intérêt des élèves, motivation) et moins fatigante* ».

Le cadre de vie prend également là toute son *importance*. Il faut donner « *aux établissements les moyens en termes de structures pour revoir en profondeur les conditions d'études des élèves (effectifs allégés, classes dédoublées quand c'est nécessaire, locaux spacieux, de qualité et bien équipés, ateliers variés...)* ». Il y a trop peu d'endroits pour se ressourcer dans les établissements. Le cadre est à améliorer, il faut parfois totalement repenser et restructurer les locaux scolaires : dortoirs en maternelle, petites salles pour les élèves en lycée, bureaux pour recevoir...).

III. 2. 4.6. La formation des personnels est un point central

Pour l'ensemble des syndicats, une évolution des rythmes scolaires passe aussi par un important effort de formation des enseignants et de l'ensemble des personnels présents dans les établissements. Certains syndicats, l'UNSA par exemple, proposent une formation

spécifique pour tous les personnels présents dans les établissements, y compris pour les activités qui ne sont pas des tâches d'enseignement.

III. 2. 4.7. Les programmes sont source de divergence

Pour la FSU, il ne s'agit pas tant d'alléger les programmes (*« ils ne sont pas trop lourds »*) que de les articuler pour mettre en cohérence les différents apprentissages : *« Ce qui est primordial, c'est l'intérêt de l'élève à être à l'école »*. C'est donc leur mise en pratique qu'il faut revoir.

L'UNSA suggère en revanche de réexaminer les programmes à tous les niveaux, afin de *« dégager du temps d'apprentissage plutôt que du « temps d'exposition aux savoirs »*. Pour le primaire, elle propose de les remettre à plat *« car ils sont beaucoup trop lourds à traiter dans le temps d'enseignement obligatoire imparti, pourtant l'un des plus importants d'Europe en termes de volume horaire »*. Cette réflexion ne devra pas être dissociée du débat annoncé sur le collège.

Pour ce syndicat, le socle commun est une opportunité et un levier pour une réforme des rythmes scolaires. Il s'agira de construire et d'articuler le socle commun du cours préparatoire (CP) à la troisième en créant des temps institutionnels pour renforcer les liens entre le primaire et le secondaire, en se concentrant sur les disciplines fondamentales, en reconnaissant que *« la multiplicité des enseignants complexifie les emplois du temps des élèves, en identifiant de vrais horaires interdisciplinaires »*.

Assez proche, la CFE-CGC préconise pour chaque niveau un *« recentrage sur les fondamentaux »* appuyé sur un socle commun, y compris au lycée.

La CFTC étend, elle aussi, sa réflexion aux programmes de tous niveaux, mais en privilégiant l'entrée par les examens ; il faut une refonte de tout le système d'évaluation français : *« L'évaluation encyclopédique des connaissances par le biais de devoirs de quatre heures est-elle pertinente ? »* C'est selon elle une réflexion indispensable si on veut récupérer du temps pour l'apprentissage et la réussite.

Au contraire, les représentants du CSEN et de la FAEN, qui rappellent que l'École est un lieu d'apprentissage et non de loisirs, s'opposent à une diminution des horaires disciplinaires.

III. 2. 4.8. La modification des rythmes à tous les niveaux du cursus fait débat

Pour l'UNSA et la FSU, la réflexion sur les rythmes est une question globale qui doit être envisagée sur l'ensemble du cursus scolaire. Or la réforme du lycée, après une phase de grande concertation, vient à peine d'être mise en place, et sans qu'ait été abordé le sujet. Il paraît donc exclu, aux yeux de l'UNSA, de toucher encore à ce niveau d'enseignement, à moins de revenir sur la réforme du lycée.

Au collège, en revanche, la réforme est nécessaire : que peut-on demander à un collégien aujourd'hui ? Quel temps de travail à l'école, quel travail à la maison ? Un collégien doit-il aborder autant de disciplines ? Il faut s'interroger sur ce que l'on attend de notre École et d'un jeune.

La CGT-FO, pour sa part, même si elle déplore la semaine de quatre jours dans le primaire, n'est pas favorable à de constantes modifications. La fédération fixe des bornes à toute modification des rythmes : garantie de l'enseignement disciplinaire, obligations de service des enseignants définies réglementairement et au niveau national.

III. 2. 4.9. Une évolution du métier peut être envisagée pour certains syndicats

Le métier au XXI^e siècle ne peut plus se penser dans le seul face à face avec les élèves :

- l'UNSA articule son projet d'évolution autour du socle commun : les enseignants auront à s'organiser différemment, pour partie en horaires interdisciplinaires, selon un axe de cohérence du CP à la troisième, on l'a vu ci-dessus ;
- ils auront à aller plus avant dans la logique du socle commun en privilégiant l'évaluation par compétences, dans le cadre par exemple d'un CCF qui imposera d'autres pratiques, selon la CFDT. Elle estime que les missions des enseignants évolueront vers plus d'éducatif. Il faudra organiser d'autres types de rendez-vous, avec des groupes moins importants ;
- la FSU pense que « *c'est au système de s'adapter aux jeunes et non l'inverse* » et propose donc de revoir d'abord les méthodes tout en aidant les personnels à évoluer. Pour les aider, elle suggère des améliorations dans l'exercice de leur métier, comme par exemple le recours à un enseignant surnuméraire pour permettre de réorganiser la journée de l'enseignant, l'octroi d'un temps pour participer à des réunions, à des concertations ou de se consacrer à d'autres volets de sa mission. C'est dire qu'il est essentiel de dissocier le temps de l'enfant du temps de l'enseignant. L'un ne gouverne pas l'autre ;
- quant à la CFE-CGC et aux chefs d'établissement de l'enseignement du privé, ils évoquent la notion d'accompagnement des élèves en lien avec le développement des technologies numériques.

III. 2. 4.10. Les lycées professionnels : une spécificité

Pour l'EIL et le SNETAA, la problématique des rythmes scolaires se traduit par l'articulation entre enseignement général et professionnel, formation au lycée et en stage. C'est une question qui peut se régler au niveau de l'établissement.

III. 3. LES ORGANISATIONS DES LYCÉENS

Les lycéens, concernés au premier chef par la question des rythmes scolaires, qui les touche au quotidien, ont déjà engagé une réflexion : l'UNL a entamé un travail sur la journée du lycéen, l'UNI a lancé une consultation nationale, ce qui a permis à ces deux organisations de faire des propositions très concrètes. Propositions bien sûr centrées sur leur point de vue de lycéens, donc acteurs et interpellés par le débat, mais sans prétention de l'élargir à d'autres champs.

III. 3. 1. Un principe pour tous : prévalence d'un idéal de justice et d'émancipation

Toutes les organisations lycéennes rappellent que c'est aux rythmes d'être adaptés aux élèves, et non à ces derniers de s'adapter aux rythmes imposés par l'École et la société. La question des rythmes est liée à la notion de justice sociale. Repenser les rythmes permettrait donc de réintroduire une notion d'équité entre élèves, quelle que soit leur origine, géographique ou sociale. La FIDL va jusqu'à affirmer que les rythmes peuvent avoir des effets discriminatoires, on le verra ci-dessous par l'exemple des vacances.

III. 3. 2. Des « entrées » différentes dans la problématique des rythmes scolaires

Selon l'organisation, on privilégie l'un ou l'autre des trois points suivants :

- **la justice sociale** : pour la FIDL, la question se pose en effet en ces termes, les rythmes scolaires contribuant à accentuer les inégalités. L'exemple des grandes vacances est assez parlant : établissements fermés, désœuvrement pour les uns, voyages linguistiques pour les autres ;

- **la nécessité d'un cadrage national** : pour l'UNL, un même format d'emploi du temps, adapté aux rythmes des adolescents, apporterait cette garantie d'équité sur le territoire. Il y aurait « obligation » à le mettre en œuvre ;

- **une meilleure prise en compte des profils individuels** : l'UNI au contraire centre l'attention sur l'individu. L'École devrait mieux tenir compte du profil de chaque élève et lui offrir une plus large liberté de choix entre les disciplines et dans l'organisation de son temps.

III. 3. 3. Des constats partagés sur l'organisation de la journée et de la semaine, sur le temps de travail

Pour les lycéens, la journée est trop longue, les emplois du temps sont souvent trop chargés. Ce qui est particulièrement vrai dans certaines sections, où les élèves cumulent de nombreuses matières obligatoires et des options.

Les disciplines et les cours magistraux sont mal répartis sur la journée et la semaine, les rythmes de l'adolescent sont rarement pris en compte. Ainsi par exemple de la place des cours qui demandent une certaine concentration, comme le cours de philosophie, parfois placé de 16 à 18 heures, ou encore sur le créneau toujours difficile du premier cours de l'après-midi.

La charge de travail personnel est trop importante. Aux heures de cours s'ajoutent les heures de travail personnel : deux heures chaque soir, plus la charge de travail des mercredis après-midi et des week-ends, soit au moins quatre heures.

L'organisation des contrôles, mal répartis et trop souvent programmés au même moment, alourdit encore le travail personnel.

III. 3. 4. Des divergences sur les « remèdes » concernant les programmes et les vacances

III. 3. 4.1. Des programmes à revoir : allègement ou étalement ?

Ces constats amènent à orienter la réflexion sur les programmes. Elle prend deux directions, repenser les contenus ou au contraire mieux se donner le temps de les assimiler.

- **L'allègement** : Partisan de la première voie, l'UNL. Les programmes sont trop lourds, il faut en repenser les contenus, les réaménager. L'élève doit moins accumuler des savoirs, qu'il oubliera très vite, qu'acquérir des compétences. Pour « apprendre à apprendre », il conviendrait de favoriser, en plus des cours magistraux, des activités de groupe qui permettent plus d'échanges, plus d'interactions : travaux pratiques (TP) ou travaux personnels encadrés (TPE) interdisciplinaires. Une meilleure répartition des cours, mais sans supprimer d'heures d'enseignement en aucun cas.

Passer du cours magistral frontal à l'accompagnement individualisé des élèves suppose par ailleurs une limitation des effectifs (vingt-cinq élèves par classe) et un effort de formation des enseignants ; on regrette que les deux récentes réformes de la masterisation et de la réforme du lycée n'aient anticipé cette question des rythmes.

Transposée à l'échelle des lycées professionnels, cette réflexion conduit à déplorer que les journées de ces lycéens soient non seulement trop longues, mais qu'en outre le système ne leur offre pas, comme aux autres, l'accès à toutes les disciplines (philosophie ou langues). L'UNL suggère de revenir au bac en quatre ans pour alléger les horaires.

- **L'étalement des programmes** : L'UNI évoque pour sa part un tronc commun assorti d'une palette d'enseignements optionnels, tout en laissant à ceux qui font le choix de l'excellence, la possibilité de les approfondir et d'aller plus loin.

Partant d'un même constat, la nécessité de mieux répartir les programmes, la FIDL propose au contraire soit de modifier simplement l'organisation du travail sans les changer, soit de réduire les vacances pour mieux répartir les enseignements : les programmes ne sont pas trop lourds, c'est le temps qui manque pour les réaliser.

III. 3. 4.2. Rééquilibrer vacances et temps scolaire : réduire ou non ?

Pour l'UNL il n'est pas question de toucher aux vacances, qui constituent un temps nécessaire de récupération et de gestion du travail personnel. Une meilleure répartition des heures d'enseignement sur l'année ne peut passer que par la seule reconquête du mois de juin, meilleur moyen de parvenir à l'alternance 7/2 préconisée par les scientifiques.

L'UNI et la FIDL en revanche s'accordent à dire que la France se distingue par la longueur de ses vacances. Alternier des semaines d'école trop lourdes et des vacances trop longues est contre-productif, ces dernières devenant un moment de démobilitation et d'ennui. Ces deux organisations proposent de réduire les vacances au profit de journées et de semaines mieux équilibrées.

III. 3. 5. Une proposition de grande ampleur : repenser les temps et l'espace du lycée

Il est un constat unanimement souligné : la journée de l'élève ne se limite pas au temps de cours ni au temps de travail. Le « temps du lycée » recouvre une réalité plus vaste, dont les différentes unités ne se superposent pas (temps de cours, temps d'études, vie au lycée), mais qui constitue la véritable appropriation de son établissement par le lycéen.

III. 3. 5.1. Une nouvelle organisation de la journée est une priorité

Il paraît à chacun nécessaire de trouver une meilleure organisation, pour réguler la forte charge de travail personnel, pour mieux répartir les matières, ou pour éviter que la pause méridienne et les heures sans cours ne soient des temps d'ennui et de désœuvrement. La priorité sera donc de revoir d'abord l'organisation de la journée :

- pour la FIDL, **l'après midi devra plutôt être consacrée au sport et à la culture, le matin étant réservé aux disciplines dites fondamentales** ;
- **selon l'UNI**, c'est à partir d'une réflexion sur l'élève qu'il faudra repenser la journée : la matière, la démarche pédagogique, les rythmes de chacun entreront en ligne de compte ;
- **la question du travail personnel : l'UNL et la FIDL** proposent que le temps des devoirs soit intégré à la journée de lycée, entièrement pour les premiers, partiellement pour les seconds.

III. 3. 5.2. Un emploi du temps type proposé par l'UNL

Valable aussi pour les lycées professionnels, il s'organise de la manière suivante : une journée de six heures de cours au maximum qui ne commence pas avant 9 heures, une pause déjeuner de une heure trente, et deux heures le soir pour l'étude dirigée et l'aide scolaire en alternance avec d'autres types d'activités, culturelles ou sportives. Ces deux heures devraient être aussi l'occasion de participer à la vie lycéenne.

Réserves des deux autres organisations :

- la FIDL considère que si ce type d'encadrement est nécessaire, il ne doit pas déresponsabiliser l'élève, c'est à lui de gérer son travail personnel ;
- l'UNI pense qu'intégrer le temps des devoirs au temps scolaire n'est pas une bonne solution. L'étude doit rester facultative, sur la base du volontariat ou à partir du diagnostic de l'enseignant, et assurée par des professeurs disponibles.

III. 3. 5.3. Des divergences sur l'expérimentation en cours (sport l'après-midi)

Cette expérimentation est contestée, essentiellement par l'UNL et la FIDL, pour différentes raisons :

- elle ne respecte pas vraiment les rythmes des jeunes : la matinée est trop longue ;

- la culture et la vie associative n'ont pas été mises en avant dans l'organisation de ces après-midi ;

- on craint par ailleurs que les activités ne soient plus encadrées par des enseignants mais par des bénévoles ou des personnels non qualifiés.

L'UNI au contraire, mais sans développer, considère cette expérimentation comme très positive.

III. 3. 5.4. Le lycée doit être un espace de vie et rester ouvert en dehors des heures de cours

Les représentants des lycéens s'accordent cependant sur l'idée que le lycée doit devenir un espace de vie, un lieu d'émancipation où, comme le souhaite plus particulièrement l'UNL, l'élève apprendrait la citoyenneté en passant par la démocratie lycéenne. Cette organisation souhaiterait que les lycées soient dotés de véritables lieux de vie lycéenne, propices à la détente : foyers, maisons des lycéens par exemple.

Pour l'UNI, le lycée doit devenir un lieu où l'élève peut pratiquer des activités de manière autonome, où il trouve l'occasion de rencontrer librement ses professeurs, disponibles et à l'écoute. Une plus grande présence de ces derniers dans les établissements paraît donc souhaitable.

Par « ouverture » du lycée , les élèves n'entendent pas seulement le fonctionnement du temps scolaire, mais souhaitent que l'établissement s'ouvre réellement sur la cité : non seulement, comme le suggère la FIDL, en travaillant avec les associations locales, en faisant sortir les élèves des établissements pour les faire participer à des projets artistiques et culturels, mais aussi en restant ouvert après les cours, le mercredi après-midi, le samedi matin et même pendant les vacances.

Les élèves pourraient ainsi, comme le démontre l'UNI, profiter des équipements sportifs, du CDI, des salles d'études. Le lycée aurait alors la possibilité de proposer des cours de rattrapage ou des sessions de préparation à des concours comme Sciences-po. Pour la FIDL, ce dispositif permettrait aux élèves de se réapproprier leur lycée. Ce serait aussi l'occasion de proposer un projet enrichissant aux élèves qui ne partent pas en vacances.

III. 3. 6. Pilotage et partenariat en débat

La mise en place de tels dispositifs suppose des moyens, humains et financiers. Pour l'UNL, le cadrage national est fondamental. Au niveau local, ce sera à l'établissement de prendre en charge ces nouveaux dispositifs. Les lycées ne doivent pas déléguer leurs responsabilités.

Il reviendra aux professeurs de prendre en charge le soutien et les ateliers sportifs, artistiques ou culturels. Les associations locales qui seraient amenées à intervenir dans l'animation des clubs créés à l'initiative des élèves ne sauraient se substituer aux établissements dans la mise en place et la gestion de ces activités. Pour ce qui est des intervenants extérieurs, il ne peut s'agir de bénévoles ou de personnels sous-qualifiés, mais de professionnels qui devront être rémunérés en conséquence.

Pour l'UNI, il faut au contraire se servir beaucoup plus de ce qui existe autour des lycées, utiliser les équipements locaux, faire intervenir les associations. Une mutualisation des moyens est non seulement souhaitable mais indispensable : partenariats avec les associations sportives, avec des associations culturelles et valorisation des initiatives déjà existantes. Ce serait le moyen de désenclaver les lycées qui n'ont pas accès aux infrastructures. Il est important toutefois que les lycéens gardent la libre initiative des choix d'activités culturelles ou sportives. Le lycée peut ainsi se concevoir comme un intermédiaire entre l'offre culturelle et les lycéens.

Contrairement à l'UNL, l'UNI défend ainsi l'idée de l'autonomie des établissements et de la flexibilité. Il lui paraît en effet important de laisser plus de pouvoir aux chefs d'établissement, les problématiques n'étant pas les mêmes selon les lycées et leur localisation. L'essentiel étant toujours de se tenir au plus près et à l'écoute des élèves et d'adapter l'École à leurs besoins.

III. 3. 7. Synthèse des échanges du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL) des 20 et 21 janvier 2011

Le CNVL souligne la nécessité de réduire le stress et la fatigue des lycéens. Ses propositions sont nombreuses :

- Une journée idéale et équilibrée autour d'un créneau 9h/16h avec ajustement en fonction du nombre d'heures retenu le mercredi ;
- Les matières principales, selon les filières, proposées plutôt le matin, au moment où la concentration est la plus forte ;
- Une pause méridienne portée à une heure trente pour permettre une vraie rupture et un moment de récupération dans la journée ;
- Les cours d'éducation physique plutôt en fin de journée ;
- Une ouverture du lycée en dehors des heures de cours pour la réalisation des devoirs (heures surveillées avec aide aux devoirs le cas échéant), voire pour des activités sociales en liaison avec le Conseil de la vie lycéenne (CVL) ;
- Une semaine concentrée sur cinq jours libérant le samedi pour des activités sportives et culturelles ;
- Des emplois du temps adaptés aux spécificités locales, prenant en compte les temps de transport, délibérés en CVL ;
- Un meilleur étalement des contrôles trop souvent concentrés en fin de trimestre et une semestrialisation des conseils de classe ;
- Pas d'allègement des programmes, condition de la réussite.

La question des vacances fait débat : jugées trop longues par certains, d'autres sont attachés à la préservation des jobs d'été. Les lycéens du CNVL ne sont pas opposés à un zonage d'été : un étalement des vacances de la mi-juillet à la mi-septembre permettrait une meilleure utilisation du mois de juin et faciliterait le déroulement du baccalauréat. Les petites vacances devraient se dérouler sur deux semaines pleines, y compris la Toussaint.

Enfin, le CNVL se prononce pour le développement des internats pour mieux répondre aux difficultés de transport, avec ouverture le week-end, pour certaines spécialités professionnelles rares

III. 4. LES REPRÉSENTANTS DU MONDE ASSOCIATIF

III. 4. 1. Une diversité de temps à prendre en compte

III. 4. 1.1. L'évolution du temps scolaire a suivi l'évolution globale de la société

Pour le CAPE, il existe une corrélation entre la baisse tendancielle du temps scolaire et la diminution du temps de travail des salariés. Ce qui reporte du même coup une part importante de l'éducation et des apprentissages hors du temps de l'école.

Ce constat est partagé par la JPA : si la journée paraît trop longue, le temps scolaire a cependant bel et bien été allégé de 37 % ces dernières années.

III. 4. 1.2. Privilégier une approche globale des temps de l'enfant

Les différents « temps » de l'enfant sont tous des moments d'apprentissage : on ne peut continuer à opposer de manière rigide temps scolaire et temps de loisirs. Les enfants n'apprennent pas qu'à l'École. Il faut aborder la question par une approche globale : le temps de l'enfant c'est aussi le temps de ne rien faire, le temps de la rêverie. « *Tous les temps des jeunes sont sources d'apprentissage : temps scolaire, temps récréatifs, temps familiaux, temps périscolaire, temps de vacances. Ces temps sont tous aussi importants les uns que les autres et participent chacun à leur façon à la construction de l'individu* » (CAPE).

De même la JPA estime-t-elle qu'« *il serait trop réducteur de vouloir considérer les rythmes de vie des jeunes uniquement à l'École* ». Il est indispensable de laisser au jeune le temps nécessaire à son apprentissage, or apprendre nécessite un temps de latence puis de réinvestissement. Il est impératif de donner ce temps d'assimilation nécessaire aux jeunes enfants. L'apprentissage ne découle ni directement ni mécaniquement de l'activité d'enseignement.

L'USEP, de son côté, adopte une vision globale de la journée, de 7 à 19 heures. Les rythmes scolaires ne sont qu'une partie des rythmes des enfants dans la cité.

III. 4. 1.3. Que faire du temps libéré ?

Ce choix d'une approche globale suppose qu'on se préoccupe de l'organisation des temps libérés. Pour la JPA, la société ne saurait se satisfaire d'enfants livrés à eux-mêmes, « *élevés* » par la télévision. L'association souligne la nécessité de réponses adaptées sur ces temps libérés. Les activités péri- et extrascolaires doivent être de qualité, destinées aux enfants et accessibles à tous. Elles contribuent à leur manière à la réussite et sont une passerelle entre École et familles. « *Cette réalité appelle à la fois des réponses éducatives complémentaires de l'école et de la famille mais aussi du soutien aux familles dans leur mission éducative* ».

Le CAPE pousse la réflexion jusqu'à poser la question de mission de service public : « *Un service public d'éducation ne prend-il en compte que le seul temps scolaire ou englobe-t-il l'ensemble des temps scolaire et périscolaire ?* ».

Les réponses éducatives se trouvent dans d'autres espaces que scolaires : les centres de loisirs et de vacances, par exemple, construisent tous un projet éducatif. Le sport scolaire fait lui aussi partie de ces réponses : l'UNSS propose en effet des activités le mercredi après-midi ou sur la pause méridienne dans le second degré. Elle considère que « *les créneaux de fin d'après midi ou de début de soirée sont aussi de vraies possibilités pour asseoir un projet d'association sportive* ». Au total, on peut parler d'une communauté éducative qui comprend une large diversité d'acteurs, comme le fait observer le CAPE : « *La place de l'éducation hors de l'École s'est donc largement accrue, dans les structures d'accueil éducatif de proximité qui peuvent être ouvertes plus de 1 650 heures par an, dans les familles souvent plus disponibles du fait de la diminution du temps de travail des salariés, mais aussi au travers des nouveaux médias, télévision d'abord, Internet de nos jours* ».

III. 4. 1.4. Ne pas hiérarchiser les différents temps

Le temps est une ressource pédagogique : organisation des apprentissages, apprentissages citoyens, vie scolaire... Il n'y a pas de hiérarchisation de ces temps. Il faut donner une égale importance aux temps éducatifs, associatifs, scolaires... Les jeunes doivent apprendre à gérer leur temps et le CAPE propose que les enseignants soient donc formés à « *enseigner le temps* ».

Pour la JPA, les activités extrascolaires permettent à chaque enfant de se construire dans des temps de repos, de loisirs, d'apprentissage de la vie en groupe. Elles contribuent à donner du sens aux activités scolaires.

III. 4. 2. Des propositions divergentes sur l'organisation de la journée, de la semaine et de l'année

III. 4. 2.1. Ancrer les propositions sur l'expertise des chrono-biologistes et des chrono-psychologues pour les uns

La JPA souhaite qu'on tienne compte des préconisations des chercheurs pour l'organisation de la journée et de l'année, soit trois rythmes biologiques et psychologiques à respecter prioritairement :

- les variations journalières de la vigilance, de l'activité intellectuelle et des comportements sociaux ;
- les périodes de faible résistance ;
- le sommeil.

III. 4. 2.2. Ne pas donner une part démesurée aux apports scientifiques pour les autres

Le CAPE craint au contraire que ces travaux ne prennent une part démesurée dans les débats, « *se réduisant trop souvent au problème de la mesure de la durée maximale*

d'attention des élèves et du nombre de fois qu'on peut répéter cette durée dans une journée, une semaine... C'est découper et morceler les contenus en petits fragments assimilables, ce qui va à l'encontre des découvertes pédagogiques sur l'unité de la tâche... Les temps et rythmes scolaires ne sont pas des catégories biologiques. Ils restent liés aux repères et structures sociaux et culturels ».

III. 4. 2.3. Décliner les temps

- La journée

La JPA rappelle que de nombreux travaux portent sur la vigilance journalière et montrent qu'au cours de la journée scolaire, il existe des moments favorables et des moments défavorables. Aux moments favorables, l'organisme des enfants résiste mieux aux agressions de l'environnement, la fatigue liée aux efforts est moindre, les comportements sont plus adaptés, la vigilance et l'attention sont plus élevées, les apprentissages, la mémorisation, la compréhension sont plus rapides... alors qu'aux moments défavorables, c'est exactement l'inverse. Il faudrait éviter de solliciter les enfants pour de nouveaux apprentissages avant 9 h le matin ou entre 13 h et 15 h l'après-midi. Il serait bien également d'alterner activités « légères » et activités plus exigeantes.

L'UNSS, pour sa part, ne constate aucune difficulté chez les enfants lorsque les activités sportives sont placées sur le temps de la pause méridienne : pour les élèves motivés, ce temps est perçu comme un moment de loisir et de détente.

Pour le CAPE, la prise en compte à la lettre des préconisations des chercheurs risque au contraire d'induire une hiérarchisation des contenus d'apprentissage : *« pour caricaturer, les disciplines jugées « fondamentales » systématiquement placées aux « pics de vigilance », les activités physiques ou culturelles « ludiques » à la pause méridienne ou en fin de journée [...] Plusieurs temps tissent celui de l'éducation : les temps de réception, les temps de tâtonnement, les temps de relation, les temps d'expression, les temps de création, les temps libres. Tous ces temps s'imbriquent les uns dans les autres, vivent dans tous les champs disciplinaires et permettent de ne pas opposer les savoirs dits « fondamentaux » aux savoirs artistiques, sportifs... ».*

- La semaine

La JPA souhaite revenir à une semaine de quatre jours et demi : les travaux évoqués *« ont montré que la semaine de quatre jours « secs » sans politique d'accompagnement péri- et extrascolaire ne fait qu'accentuer et allonger les effets perturbateurs du week-end sur l'adaptation à la situation scolaire ».*

L'USEP s'élève également contre la semaine de quatre jours, soulignant comme elle est inadaptée et ne fait que renforcer les difficultés des élèves.

Plus nuancé, le CAPE souligne que le débat ne peut *« se résumer à une question d'heures de travail scolaire plus ou moins bien réparties sur la journée, la semaine, l'année ».* Les apports scientifiques sont à prendre en compte, mais *« dans une approche globale et dynamique des temps d'apprentissage des jeunes. Il ne s'agit pas de choisir entre quatre jours et quatre jours et demi. C'est à l'État de fixer un temps hebdomadaire : quatre, cinq ou six jours à organiser au niveau du territoire selon le projet des équipes. Les conditions idéales sont celles qui sont capables d'entrecroiser les différents temps, par exemple six*

jours d'accueil qui proposent aussi des ateliers avec pratiques éducatives sont envisageables, mais pas six jours d'école ».

- L'année

Si l'accord se fait facilement sur la durée des petites vacances, que l'on verrait généralisée à deux semaines, y compris pour les congés de Toussaint, cette entrée fait en revanche apparaître des divergences sur la durée des vacances d'été.

Pour la JPA, le maintien de huit semaines l'été est indispensable pour permettre aux jeunes de découvrir de nouveaux horizons, de vivre des moments en famille et de partager des temps collectifs.

Le CAPE s'oppose également à la réduction des vacances d'été, mais avance d'autres arguments : la répartition des temps scolaires entraîne de nombreuses répercussions sur le secteur socio-économique. Cette réduction contraindrait ainsi les associations qui interviennent en complément de l'école, sur le temps des grandes vacances, à trouver d'autres modalités de fonctionnement.

L'UNSS, en revanche, s'appuie sur l'organisation pédagogique de ses activités sportives, organisées par périodes correspondant à des cycles d'apprentissage, pour justifier une augmentation du nombre de semaines travaillées : *« Le nombre de semaines par cycle d'apprentissage n'est pas toujours compatible avec une stabilisation des apprentissages : l'augmentation du nombre de semaines pour chaque période est donc souhaitable ».*

III. 4. 3. Un cadrage national teinté de souplesse

III. 4. 3.1. Définir des temps éducatifs qui s'organisent territorialement

Le CAPE rappelle que, depuis plus de vingt-cinq ans, l'approche par les rythmes a été à la base déjà de plusieurs projets partenariaux de territoires mettant en œuvre une responsabilité partagée en matière d'éducation. Déconcentration et décentralisation ont ainsi consacré la place incontournable des collectivités locales, des associations et des parents dans ces projets partagés.

Si l'approche territoriale permet de mieux répondre à des contraintes spécifiques (transports, contexte sociodémographique), une trop forte autonomie de la décision locale poserait néanmoins le problème de l'égalité d'accès à une éducation globale de qualité (inégalités de moyens ou d'investissements des collectivités dans l'éducatif, inégalités de ressources des familles, etc.). Il importe donc d'avancer la réflexion vers une politique nationale, posant un cadre d'exigence en matière de rythmes et d'acteurs, mais permettant des adaptations locales, tout en étant garante de l'équité entre territoires. Il est de la responsabilité de l'État de poser un cadre de principes applicables pour tous les enfants, adolescents, jeunes, quelle que soit leur région. C'est la garantie de l'égalité républicaine.

Pour tenir compte des évolutions des réponses éducatives, le cadre national doit permettre la définition de politiques d'aménagement des temps éducatifs dans le cadre de projets locaux qui associent tous les acteurs.

Également soucieuse de s'orienter vers une organisation qui fasse meilleure place aux collectivités territoriales, l'USEP évoque les dérives du modèle allemand et pose en

préalable un principe essentiel : ces activités ne doivent pas peser sur le budget des familles.

III. 4. 3.2. Trouver une cohérence entre les différents acteurs

La question des rythmes scolaires rencontre aujourd'hui une diversité d'acteurs à mobiliser. « *Si cette approche invite à la reconnaissance de l'importance de l'ensemble des acteurs éducatifs des différents temps de vie et de travail des enfants et des jeunes, se pose ainsi la question de l'articulation de leurs interventions à l'échelle des territoires. La prise en compte globale des rythmes pose en effet de manière incontournable la question de la reconnaissance et de l'articulation (voire la cohérence) d'acteurs de professionnalités et de légitimités différentes autour de projets communs* », explique le CAPE.

L'USEP, pour sa part, avance une proposition : modifier les rapports hiérarchiques pour pouvoir responsabiliser les équipes pédagogiques dans le premier degré. Les regroupements scolaires des établissements publics d'enseignement primaire (EPEP) permettraient ainsi d'associer tous les acteurs et de leur dispenser une formation commune.

On n'oubliera pas toutefois les parents : la JPA rappelle qu'elle considère avant tout l'éducation de la jeunesse comme tissée d'espaces et de temps complémentaires entre la famille et l'École.

III. 4. 3.3. Prendre en compte les différences d'organisation entre le secteur rural et le secteur urbain

L'USEP rappelle qu'il est indispensable de traiter différemment les territoires, selon qu'ils sont en secteur rural ou en secteur urbain. Le plus souvent, les établissements ruraux se sont organisés en regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), et notamment en RPI concentrés, pour plus de souplesse et de facilité. Paradoxalement, le secteur « hyper-urbain » se rapproche par certains côtés du rural : l'organisation y est plus difficile car les structures sportives y sont de plus en plus coûteuses et donc de moins en moins accessibles. C'est finalement dans les zones urbaines périphériques qu'il est le plus facile d'organiser les activités péri- et extrascolaires.

III. 4. 3.4. Aménager des rythmes différents à l'école maternelle et à l'école élémentaire

Faisant observer qu'un enfant de 6 ans passe autant de temps en classe qu'un élève de 10 ou 11 ans ou même qu'un collégien de sixième, la JPA propose que les temps de présence à l'École soit proportionnels à l'âge des élèves. Cette considération doit aussi guider les enseignants dans l'organisation de la journée : s'ils peuvent proposer des activités contraignantes aux plus grands en fin d'après-midi, ce n'est pas possible pour les plus jeunes.

À l'appui de cette proposition, l'USEP avance un autre argument, concret et incontournable : en milieu urbain au moins, il est indispensable d'aménager les rythmes différemment selon les niveaux car il est matériellement impossible aux municipalités d'encadrer l'ensemble des

élèves s'ils sortent tous à la même heure. Personnels territoriaux et professionnels des clubs ne suffiraient pas à organiser un encadrement généralisé.

III. 5. LES REPRÉSENTANTS DES CULTES

III. 5. 1. Un principe de laïcité rappelé

Les représentants des cultes se disent très attachés au principe de laïcité à la française qui respecte toutes les croyances.

Le Conseil du culte musulman considère même qu'il appartient pleinement à la société civile et livre sa réflexion comme portée non par le souci de l'enseignement religieux mais par celui de lutter contre les inégalités sociales induites par l'échec scolaire.

III. 5. 2. Un « temps » pour l'éducation religieuse

III. 5. 2.1. Le temps de l'éducation religieuse diffère selon l'École, publique ou confessionnelle

La liberté religieuse étant une liberté fondamentale (article 1 de la loi de 1905), la Conférence des évêques estime que l'éducation religieuse est un « droit », au sens plein, garanti et protégé par la République. Pour l'Église catholique, le débat porte essentiellement sur la place reconnue à la catéchèse : ce ne peut pas être une activité de temps libre, laissée au choix des familles, elle doit trouver sa place dans l'organisation du cadre et de la semaine scolaire.

Pour le Consistoire israélite, en revanche, comme pour la Fédération protestante, l'éducation religieuse n'est pas le fond du débat : elle est essentiellement prise en charge par les écoles confessionnelles privées pour les juifs croyants qui le souhaitent, alors que les protestants pour leur part s'accommodent très bien des temps laissés libres par l'école. L'une et l'autre communauté abordent la question par une approche plus sociétale. On dissocie clairement la réflexion sur les rythmes scolaires de la question de l'enseignement religieux.

Le Conseil du culte musulman souhaite aborder la question par cette approche sociétale : respect de l'enfant, lutte contre l'échec scolaire et les inégalités sociales. L'enseignement de la religion n'est pas une préoccupation première, il n'est pas la base de la réflexion et n'est approché que par le biais d'une réflexion globale sur la formation de l'identité spirituelle et sur l'insertion du jeune dans la société.

III. 5. 2.2. Pour l'Église catholique, une catéchèse d'une demi-journée inscrite dans la sphère publique

Actuellement, celle-ci est essentiellement organisée par les paroisses (70 %) qui accueillent autant les enfants de l'enseignement public que ceux du privé catholique. Le mercredi matin est le moment où les enfants comme les catéchistes sont le plus disponibles. C'est aussi un moment plus favorable pour les familles et pour les paroisses, qui peuvent organiser des regroupements, en zone rurale notamment. La semaine continue avec cours le mercredi matin remettrait en question cet équilibre : le mercredi après-midi, la catéchèse entre en

concurrence avec les activités culturelles et sportives, plus attrayantes ; le samedi matin, les familles sont moins faciles à mobiliser.

« Si le mercredi (ou un autre jour de la semaine) n'était plus reconnu comme journée prévue et instituée pour l'exercice de la liberté d'éducation religieuse (se situant donc dans la sphère publique), ce serait dire que l'exercice de cette liberté serait refoulé dans le seul domaine privatif. Il ne s'agirait plus d'une offre ouverte à tous dans une société pluraliste mais uniquement d'un choix personnel d'individus ». (Conférence des évêques de France)

III. 5. 3. Une combinaison à trouver : organisation scolaire, intérêt de l'enfant, règles religieuses et contraintes sociales

III. 5. 3.1. Ne pas empêcher les pratiques, ni le respect des rites

Si l'école républicaine et laïque n'a pas à tenir compte de l'éducation religieuse, elle ne doit pas pour autant y mettre obstacle ni empêcher la pratique culturelle. Ainsi le Consistoire israélite regrette-t-il que l'École ou les contrôles le samedi matin ne permettent pas de respecter les rites et les fêtes juives, et surtout que les dates d'examens ou de concours soient une entrave gravement pénalisante quand elles coïncident avec une fête importante pour les pratiquants.

III. 5. 3.2. Concordance ou non entre vacances et fêtes religieuses

La concordance entre fête de Noël et congés pèse sur le calendrier des vacances et empêche l'alternance 7 semaines de cours, 2 semaines de congés.

La Conférence des évêques fait observer que les vacances de Pâques, fête mobile, sont déjà dissociées de la date de célébration et que cela ne pose aucun problème. La difficulté d'un zonage pour les vacances de Noël tient moins à la célébration d'une fête religieuse qu'à la charge symbolique de ce moment de fin d'année, traditionnellement synonyme de réunions familiales annuelles.

En revanche le calendrier scolaire n'est pas adapté aux fêtes juives, même si des absences sont légalement autorisées, et les établissements confessionnels doivent miser sur leur propre liberté d'organisation pour décaler les vacances de Toussaint et de Pâques.

III. 5. 3.3. Un samedi d'espace familial

Pour le Consistoire israélite, le respect des contraintes rituelles n'est cependant pas premier. Si le samedi libre rend effectivement possible la pratique religieuse, il est avant tout le temps des familles. Ainsi le samedi matin est-il préférable au mercredi matin : les enfants sont libres en même temps que leurs parents qui peuvent s'occuper d'eux. De plus, le samedi libéré constitue une vraie coupure en fin de semaine et correspond mieux aux rythmes de la société, les adultes ne s'arrêtant pas le mercredi.

À l'inverse, et partant du même constat de liberté laissée aux familles, la Fédération protestante regrette vivement la suppression de l'école le samedi matin et dénonce l'inégalité sociale ainsi faite aux enfants les plus défavorisés, qui sont aussi les plus désœuvrés durant ces quarante-huit heures consécutives.

Aux yeux du représentant catholique, le rythme scolaire ne doit pas être une complication pour la vie des familles, ni la longueur des vacances source de difficultés pour l'organisation socio-économique.

III. 5.3.4. Mieux prendre en compte l'intérêt de l'enfant...

Pour la Fédération des protestants de France il est indispensable de revoir l'organisation de la journée, de la semaine, des vacances et de leur durée, mais cela ne pourra se faire « *qu'en prenant en compte le seul intérêt de l'élève, quitte à bousculer tradition et habitudes* ».

En primaire, les journées sont trop lourdes, les rythmes de l'enfant ne sont pas pris en compte, le temps consacré aux enseignements artistiques, culturels et sportifs est en diminution et le soutien en fin d'après-midi plus pénalisant qu'utile, notamment, là encore, pour les élèves les plus défavorisés.

En ce qui concerne le second degré, la fédération constate l'absence de continuité rythmique et pédagogique avec le primaire. L'émiettement disciplinaire, les programmes et les horaires trop pesants sont responsables des échecs du collège. C'est une École peu efficace et socialement inéquitable qui est ici dénoncée.

III. 5.3.5. ... mais en se préoccupant des familles

Pour la Conférence des évêques, les rythmes scolaires doivent avoir la préoccupation de ménager les contraintes familiales et sociales, sans méconnaître la dimension spirituelle et religieuse de l'individu. Inscrite dans la semaine scolaire, lieu symbolique des apprentissages, l'éducation religieuse ressort au libre exercice du droit des familles.

Pour le Consistoire israélite, les enfants ont de grandes facultés d'adaptation et l'organisation de la journée doit leur offrir un maximum de possibilités d'épanouissement et d'apprentissages, mais avant tout les rythmes de l'école doivent correspondre aux rythmes de la société.

Pour la Fédération des protestants de France, ce qui prime c'est l'intérêt de l'enfant, le souci de donner leurs chances à tous, la recherche de plus d'égalité ou le souci de compenser les inégalités sociales.

III. 5.3.6. « Du temps libre, mais pas de temps vide »

C'est aussi dans le cadre de la semaine scolaire et des temps d'apprentissage que le Conseil du culte musulman propose un temps d'« enseignement des religions » : le temps libéré pourrait être consacré à la formation spirituelle et culturelle de l'élève. Il propose des « ateliers d'apprentissage », formule non contraignante mais rigoureusement organisée : définition des contenus, formation des enseignants confiées à un collège d'experts, inspecteurs, parents et responsables cultuels.

L'objectif en serait de lutter contre toutes les formes de dérives qui guettent actuellement les jeunes de plus en plus à la recherche de leur identité. L'École partage avec les représentants cultuels la responsabilité de réponses équilibrées et informées sur les fondements des religions, dans une approche culturelle, appuyée sur l'étude des

civilisations. La loi de 1905 ne rend pas antagonistes École et religion, elle n'enjoint pas d'ignorer l'existence des croyances religieuses.

Le temps de l'atelier serait l'apprentissage non d'une religion donnée, mais d'une ouverture d'esprit, d'un éclairage culturel garant d'une meilleure insertion dans la société : optimiser le temps libéré, mais ne pas laisser de place au temps vide.

III. 6. LES REPRÉSENTANTS DU MONDE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

III. 6. 1. Des chiffres qui lient École et monde économique

Tourisme et transport sont deux secteurs économiques directement concernés par les rythmes de l'école. De façon radicalement opposée toutefois : le premier parce qu'il repose sur le temps « sans école », le second comme quasi-prestataire de service pour l'École. L'appui qu'ils peuvent apporter à l'École ou les répercussions sur eux d'un éventuel réaménagement des rythmes scolaires font donc parti intégrante de la réflexion conduite sur ce dossier.

III. 6. 1.1 Les transports

La loi d'organisation des transports intérieurs du 30 décembre 1982 (loi LOTI) a organisé de manière décentralisée les services publics de transport de voyageurs : à chaque échelon territorial ou autorité organisatrice des transports (AOT) correspond un type de service de transport :

- aux régions : les services régionaux, essentiellement ferroviaires – services TER ;
- aux départements : les transports interurbains et les transports scolaires par autocar ;
- aux communes et structures intercommunales : les services de transport public urbain, par autobus.

Or les déplacements domicile-établissement des élèves pèsent fortement sur l'organisation des transports publics : moins pour le primaire, sauf en secteur rural, beaucoup plus pour le collège et le lycée, très fortement pour les lycées professionnels. La FNTV explique cette forte fréquentation par la baisse du nombre des internats.

Ils se font essentiellement sous trois modes : TER, cars scolaires ou lignes de bus régulières (ou tram/métro). Pour l'interurbain, ce sont le plus souvent des lignes dédiées – « ramassage scolaire » – qui sont mises en place. En agglomération, le transport scolaire se fait au contraire sur les lignes régulières. Une enquête de l'UTP a montré que les scolaires représentent 30 à 40 % du total des usagers.

Le GART affine par quelques précisions : les élèves représentent ainsi 40 % des usagers urbains, et 75 % des usagers des agglomérations des tailles moyennes. Les tarifications pour les scolaires et les étudiants représentent un coût de 1,9 milliard d'euros. Hors Île-de-France, le coût annuel des transports scolaires s'élève à 3 milliards d'euros, soit 800 euros par élève et par an.

III. 6. 1.2. Le tourisme

Le tourisme est une industrie majeure pour la France, première destination mondiale. Quatrième employeur du pays, le secteur représente plus d'un million de salariés. Or l'économie du tourisme est pour sa part dépendante de l'École : « *Les Français se déplacent au gré du calendrier scolaire* », expliquent les élus de l'ANMSM et de l'ANMSCCT. Les périodes de vacances qui correspondent à la haute saison sont génératrices d'emplois : 200 000 pour les communes de montagne. Si on prend le seul exemple de Courchevel, les vacances d'hiver donnent du travail à 4 500 personnes. De même la FNHAP, liée aux métiers d'été, ajoute pour sa part qu'un projet de CDI été-hiver est à l'étude entre ses adhérents et les stations de montagne en faveur des travailleurs saisonniers.

III. 6. 2. Faible impact des rythmes scolaires sur les transports mais impact des transports sur la journée de l'élève

Le transport scolaire fait partie intégrante de la journée de l'élève, il ne doit donc pas excéder la limite d'une heure trente par jour. Le GART regrette ainsi que l'assouplissement de la carte scolaire ait d'une certaine manière contribué à rallonger la durée des trajets.

La concertation entre les AOT et les établissements scolaires permet d'échelonner les entrées et les sorties sur une même ville et ainsi d'utiliser au mieux les capacités de transports scolaires et publics. L'incidence quotidienne des rythmes scolaires est ainsi quasi nulle sur l'organisation des transports : l'étalement des cours sur la semaine n'apporterait de modifications qu'à la marge.

Le zonage des vacances d'été n'apporterait, quant à lui, que des bénéfices, permettant d'optimiser les capacités de transport ; le salaire du conducteur, le coût du véhicule sont les mêmes quel que soit le taux de remplissage. L'élargissement des journées scolaires sur l'année civile faciliterait le développement de services permanents : une année plus longue entraînerait donc un impact positif sur la santé économique des entreprises de transport.

La FNTV souligne, comme les parents précédemment, la charge de fatigue supplémentaire que constitue le transport, souvent long, et le temps d'attente. Soucieuse de réduire cette cause de fatigue, elle propose une modulation des horaires du matin entre primaire et collège par exemple (8 h/9 h).

Le GART suggère, lui, de réfléchir à une durée de la journée modulable selon la saison, pour éviter qu'en zone rurale par exemple le trajet à pied du point d'arrêt au domicile ne se fasse pas de nuit. De même attire-t-il l'attention sur la sécurité des arrêts, l'accessibilité aux handicapés.

Cet ensemble de propositions s'appuie sur la mise en place de structures de concertation, de façon que l'éducation nationale soit pleinement associée, en amont, à l'organisation des transports scolaires : on parle par exemple de « bassin » comme échelon de régulation de la circulation des véhicules de transport.

III. 6.3. Fort impact des rythmes scolaires sur le tourisme

III. 6.3.1. Un calendrier calqué sur le calendrier scolaire

L'économie du tourisme est, quant à elle, selon le secrétariat au tourisme, fortement dépendante du calendrier scolaire français. « *Toute modification des rythmes aura une incidence sur l'emploi du secteur* », met en garde l'Union des métiers et industries de l'hôtellerie (UMIH), regroupement de professionnels saisonniers. Si la valeur ajoutée du tourisme français provient de la fréquentation étrangère, ce sont en effet les dates de congés de l'hexagone qui conditionnent le fonctionnement de base de notre économie touristique. Les Français sont parmi les Européens une des populations qui part en effet le moins à l'étranger. C'est pourquoi les professionnels du tourisme souhaitent que le calendrier triennal soit « glissant » afin d'avoir une visibilité réelle sur trois ans. L'ANMSCCT et l'ANMSM voudraient même être associées à sa mise en place et consultées pour un point annuel.

De même l'organisation représentant les commerçants des marchés (FNSCMF), bien que non exclusivement liée au tourisme, souligne-t-elle la baisse de fréquentation de sa clientèle enregistrée dès la suppression de l'école le samedi matin.

Les organisations auditionnées constatent que la saison d'été a tendance à se réduire à la période du 14 juillet au 15 août. Les examens, les inscriptions dans le supérieur, les nouvelles réalités du monde du travail empêchent des départs plus précoces. Cette surfréquentation sur une durée limitée a bien entendu des répercussions néfastes tant sur l'économie – offre d'hébergement saturée et onéreuse, difficulté à trouver des saisonniers pour un mois – que sur l'environnement et la sécurité routière.

III. 6.3.2. Un zonage sur l'année

- Les vacances d'été

Le zonage des vacances d'été paraît donc incontournable tant aux yeux des professionnels du tourisme que dans l'intérêt général. On peut en mesurer les avantages matériels : moins d'encombrement des routes, de surdimensionnement des infrastructures, meilleure utilisation des équipements.

Sur un autre plan, l'emploi des saisonniers et la démocratisation des vacances y gagneraient aussi : la FNHPA préconise ainsi un étalement des vacances d'été de la fin juin à la première semaine de septembre pour offrir des contrats plus avantageux à ses salariés ; les stations de montagne et les communes touristiques évoquent un zonage du 15 juin au 15 septembre pour permettre des tarifs plus avantageux et un accès aux vacances à un public plus large. Le Syndicat national des agences de voyage (SNAV) insiste sur cet aspect « démocratique » du zonage : c'est selon lui la seule voie pour donner un meilleur accès des vacances à tous et parvenir à un nivellement tarifaire non excessif. FNSCMF et UMIH sont enfin elles aussi favorables non à un allongement, mais à un « étalement », par le biais du zonage.

En résumé, c'est moins la réduction (ou l'allongement) des vacances d'été que leur étalement (zonage) qui préoccupent les différents partenaires du secteur : le vœu unanime est celui d'un étalement de la saison estivale du 15 juin au 15 septembre.

- Les vacances intermédiaires

Le zonage des vacances intermédiaires est également défendu, notamment par l'ANMSM et l'ANMSCCT, comme plus respectueux des rythmes de l'enfant. On comprend mal pourquoi certaines années, comme ce sera le cas en 2013, les vacances de printemps se prolongent jusqu'à la mi-mai, ce qui déséquilibre fortement le troisième trimestre. De plus, comme le souligne aussi la FNHPA, cette situation risque de compromettre fortement la pratique des courts séjours, les ponts du mois de mai étant inclus dans les vacances.

- Des semaines pleines

Les professionnels du tourisme considèrent également comme une nécessité que les vacances intermédiaires soient organisées en semaines pleines, les locations étant dans la plupart des cas proposées du samedi au samedi.

D'autre part, il leur paraît important que la semaine scolaire de quatre jours et demi n'empiète pas sur le samedi pour ne pas compromettre les départs en week-end.

- Une coordination européenne des vacances

Même si c'est le calendrier de l'éducation nationale qui détermine l'organisation du tourisme, les stations françaises restent une destination de choix pour nos voisins européens. Il arrive trop souvent que le calendrier des vacances de l'un ou l'autre pays limitrophe coïncide avec l'une des trois zones du calendrier français provoquant des encombrements sur les routes et une demande plus difficile à satisfaire. Il est urgent d'établir une coordination européenne des calendriers de vacances scolaires pour éviter les concentrations sur des périodes déjà très chargées.

III. 6. 4. Des pistes innovantes

III. 6. 4.1 Un passeport-éducation

Les professionnels du tourisme ont aussi leur place à prendre dans l'offre éducative. Ainsi la FNHPA a-t-elle eu l'idée de proposer à ses clients un passeport-européen-vacances pour valoriser des activités enrichissantes, autour des langues, par exemple, pratiquées avec parents et enfants dans ses campings. Elle se dit prête à s'associer avec l'éducation nationale pour un passeport-éducation, dans le cadre de séjours à thème, en famille.

III. 6. 4.2. Les classes de découverte

Les élus des stations de montagne et des communes touristiques regrettent que les contraintes en matière de responsabilité découragent les enseignants qui hésitent à accompagner leurs élèves en classes de découverte. Ces séjours sont importants dans la mesure où ils permettent aux enfants de découvrir de nouveaux horizons. L'ANMSM et l'ANMSCCT se disent prêtes à faire des efforts pour accueillir les classes de neige ou de découverte afin de créer chez l'enfant une appétence et des habitudes qui se poursuivront à l'âge adulte.

III. 6. 4.3. Des vacances pour tous

Le calendrier scolaire doit permettre à tous les enfants et à leurs familles de partir en vacances, alors qu'actuellement seuls 67 % des Français partent en vacances, ce à quoi l'administration du tourisme tente de remédier avec l'Agence nationale des chèques vacances (ANCV). Les élus des stations de montagne et des stations touristiques sont très attachés à ce principe. Les gestionnaires de camping, mode d'hébergement plus accessible que les autres, prévoient, quant à eux, des aides au départ pour les familles défavorisées. L'UMIH et la FNSCMF font observer, pour leur part, qu'un étalement des vacances d'été serait synonyme de garanties tarifaires raisonnables et donc d'un meilleur accès à tous aux vacances.

III. 6. 5. Une conciliation délicate

Autre organisation du monde économique et social, mais interprofessionnelle cette fois, la CGPME regroupe des métiers très différents, dont de nombreux commerçants et artisans. Les champs sectoriels sont divers, non directement concernés par les rythmes scolaires. Son représentant a cerné la difficulté de cette consultation : le maître-mot est, selon lui, de « concilier (...) les impératifs des entreprises, de leurs salariés, des parents, des jeunes et des enseignants sont en effet trop divergents pour permettre de trouver « la » situation idéale ». Aussi ne propose-t-il que d'essayer d'éclairer la commission par des « clignotants sur les points les plus sensibles » des catégories représentées.

Sans intervenir sur le fond, la confédération place l'intérêt de l'enfant comme premier et signale en revanche les points qui auraient des répercussions sur les entreprises qu'elle représente et leurs salariés : il s'agit pour l'essentiel du calendrier annuel.

La CGPME est attachée au maintien de vacances d'été longues : elle regroupe en effet de petites, voire très petites structures où le personnel n'est pas nombreux ; sur deux mois de vacances il est possible de mettre en place une rotation des salariés l'été, mais une éventuelle réduction des congés à moins de six semaines ne le permettrait plus, les entreprises se verraient donc contraintes à la fermeture durant la période des congés. Compte tenu de leur nombre, c'est un pan conséquent de l'économie du pays qui serait ainsi ralenti.

La CGPME est en revanche favorable au zonage, voire à sa généralisation, grandes vacances y compris.

Un autre point sensible est celui de l'organisation de la journée d'école : les mêmes spécificités structurelles empêcheraient ses adhérents de jouer de la moindre souplesse en début de journée et retarder l'horaire de début de classe du matin reviendrait purement et simplement à supprimer les heures de travail concernées, nouveau coup de frein sévère pour les commerçants et artisans.

III. 7. LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS ET AUTRES ORGANISMES

III. 7. 1. Sport, culture, agriculture et outre-mer

III. 7. 1.1. Sport et culture : une complémentarité des contenus et des compétences à maintenir

La pratique sportive, tout comme l'éducation artistique et culturelle, joue un rôle majeur dans le développement de l'élève et contribue à sa réussite scolaire.

Pour la ministre des sports, Chantal Jouanno, le sport fait partie des savoirs fondamentaux, il figure en bonne place dans le socle de compétences : par le « *savoir nager* », compétence identifiée, mais aussi par l'apprentissage de qualités personnelles, telles la sociabilité, l'endurance... La progression du sportif dans sa spécialité est ainsi un vrai parcours d'acquisition de compétences.

La question des rythmes scolaires se pose particulièrement pour l'éducation culturelle et sportive dans la mesure où elle concerne tous les temps de l'enfant : scolaires, péri- et extrascolaires.

- Des liens solides entre l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) et la pratique sportive

Le directeur des sports souligne que l'École est le lieu privilégié de découverte des pratiques sportives. Dans le temps scolaire, le cours d'EPS propose des cycles d'activités sportives tout au long de l'année et réciproquement, dans le temps périscolaire, ce sont les professeurs d'EPS qui animent les associations sportives du mercredi après-midi ou de la pause méridienne.

La pratique sportive sur les temps péri- et extrascolaires implique les associations, les fédérations et les collectivités territoriales et doit être encouragée : on sait en effet que le sport extrascolaire, par les compétences qu'il développe et par les valeurs qu'il véhicule, favorise la réussite scolaire. L'actuelle désaffection de la pratique sportive est préoccupante : la ministre des sports souligne que la moitié des licenciés ont moins de 19 ans et qu'il est important de sensibiliser un plus large public, de promouvoir une politique sportive partenariale et contractuelle.

L'EPS, les AS, le sport périscolaire, la pratique extrascolaire organisée et encadrée ont un rôle complémentaire d'impulsion et d'organisation d'activités sportives sur les différents temps de l'enfant, ce sont elles qui permettront d'attirer de nouveaux publics.

Les activités sportives du dispositif d'*accompagnement éducatif* peuvent être assurées depuis 2008 par des associations qui interviennent à la demande des chefs d'établissement. Le sport est une composante importante du temps périscolaire dans les zones d'éducation prioritaire.

De fait, professeurs d'EPS, éducateurs sportifs territoriaux, éducateurs sportifs salariés des associations et bénévoles formés sont tous acteurs d'un même champ, celui de l'éducation sportive. La question du statut de l'intervenant extérieur dans les établissements scolaires reste néanmoins un point délicat : il est indispensable désormais de dépasser ces rigidités et de parvenir à une meilleure articulation entre le monde scolaire et le monde sportif.

- Des liens de proximité entre pratique artistique et enseignement de l'histoire des arts

Là encore, enseignement et pratique ont à voir l'un avec l'autre, même s'ils n'interviennent pas sur les mêmes sites ni dans les mêmes créneaux horaires. La pratique artistique et culturelle vient compléter les objectifs de l'enseignement de l'histoire des arts. Les intervenants extérieurs, médiateurs culturels ou artistes, ont un rôle important à jouer dans la formation artistique et culturelle de l'enfant.

III. 7. 1. 2. Sport et culture : une complémentarité des temps à créer

- Le ministère des sports, tout comme le CNOSF, insiste sur **la valeur ajoutée de l'éducation sportive**. Dans le cadre des apprentissages, elle permet d'établir des passerelles entre disciplines, elle contribue à l'assimilation des connaissances : le terrain de sport est par exemple le lieu idéal pour vérifier concrètement l'application de données mathématiques ou physiques. Aux yeux du CNOSF, le sport est ainsi véritablement un média de culture générale, comme on le démontre dans les classes *sports-sciences* ou dans les *camps olympiques de la jeunesse*.

La pratique sportive constitue également une excellente école de sociabilité et d'apprentissage de la vie en société. Les ateliers de pratique sportive (APS) enseignent les règles du « vivre ensemble » et développent la volonté et le goût de l'effort, inculquent des valeurs de respect. La pratique d'une activité sportive régulière dans une finalité éducative est d'ailleurs en soi un facteur d'intégration, il est établi par exemple qu'elle est corrélée au niveau d'intégration sociale des familles. Le sport a son rôle à jouer dans l'insertion sociale des jeunes : la collaboration entre le sport scolaire et les fédérations facilite par exemple l'accès des jeunes aux responsabilités dans le cadre du bénévolat. De plus, le sport, comme le rappelle la ministre, contribue efficacement à la réinsertion scolaire.

Les activités physiques et sportives sont enfin, on le sait, nécessaires au développement physique de l'enfant et contribuent à la lutte contre l'obésité et la sédentarité. La ministre des sports va plus loin, suggérant qu'il faut faire des activités sportives à l'école une obligation minimale : il serait important d'obtenir une reconnaissance officielle du sport comme mode de prévention des maladies.

- **Il est important de libérer du temps pour monter des projets qui rassemblent** et de développer des passerelles entre l'enseignement de l'EPS et la pratique sportive, mais aussi entre l'EPS et les activités culturelles. Dans cet objectif le ministère des sports souhaite que soient libérées de plus grandes plages horaires et que soient mis en place des partenariats plus étroits entre les ateliers de pratique culturelle et les associations sportives.

Le CNOSF propose d'organiser des activités communes qui pourraient avoir lieu l'après-midi sur les temps libérés. Il s'agirait de projets conçus avec les autres enseignants, sur lesquels pourraient intervenir de façon coordonnée le mouvement sportif, l'éducation populaire, les parents, les associations culturelles. Sa préconisation est que l'école doit s'ouvrir, que parents et enfants doivent s'approprier l'école.

Et vice versa, il est également nécessaire de penser des parcours culturels ouverts à de multiples partenaires, de façon à renforcer la place de l'éducation artistique et culturelle dans la formation des élèves.

- **Une coopération est nécessaire entre l'éducation nationale et les institutions culturelles** qui ont leur rôle à jouer dans l'organisation des temps péri- et extrascolaires. A titre d'exemple, dans un collège de la Somme, on a pu tirer un bilan positif d'ateliers artistiques mis en place sur le temps scolaire et cofinancés par l'éducation nationale, le ministère de la culture et de la communication et les collectivités territoriales.

Temps scolaire ou hors temps scolaire, enseignement ou pratique d'une activité : les modalités d'accueil des enfants restent à définir, les rôles des différents acteurs à préciser, mais ce sont des temps pleinement complémentaires. Pour plus d'ouverture éducative, les projets gagneront à être mutualisés, pratiques sportive et culturelle s'enrichissant mutuellement. Ce qui rejoint la nouvelle orientation de la pratique sportive souhaitée par la ministre des sports : il est nécessaire de plus « *orienter les jeunes vers des clubs à dimension éducative et non compétitive* ».

III. 7. 1.3. Sport et culture : une question de moyens

- La question des équipements

La mise en place de ces projets ambitieux pose très vite la question des moyens et des inégalités territoriales : les équipements sont en effet moins nombreux en zone rurale qu'en zone urbaine, ils sont plus éloignés et plus difficiles d'accès. C'est notamment le cas des piscines et des patinoires.

En ville, l'accès aux équipements sportifs fait aussi problème. Trop peu nombreux par rapport à la population susceptible de les utiliser, ils existent rarement sur le site de l'établissement scolaire ; la durée du trajet nécessaire pour se rendre au gymnase ou à la piscine diminue donc d'autant le cours d'EPS.

- La nécessité de développer les partenariats

La ministre des sports souhaite vivement encourager la pratique sportive en développant de nouveaux partenariats entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère des Sports. Pour développer la pratique sportive en ZEP, elle suggère par exemple de proposer aux jeunes des « tickets » d'accès aux clubs sportifs.

La direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) fait observer que les collectivités locales sont déjà en charge des centres de loisir, des personnels et des infrastructures, mais qu'il faut rester attentif aux zones rurales où les moyens des communes sont faibles. Les CEL ont été à cet égard de bons instruments d'intercommunalité.

L'éducation nationale, le mouvement sportif et les associations culturelles peuvent travailler ensemble, l'intervention des associations dans les dispositifs *d'accompagnement éducatif* en est la preuve.

- Un coût partagé entre ministères et collectivités

Dans le domaine du sport, les ministères et les collectivités ont à investir dans des partenariats qui favoriseront la pratique sportive. Le mouvement sportif subventionne déjà l'accompagnement sportif en zone d'éducation prioritaire. Le CNOSF rappelle pour sa part que c'est le rôle du CNDS de participer aux actions de développement avec le sport scolaire.

Dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle il est nécessaire de penser de façon globale une continuité pédagogique entre les différents temps de l'enfant. La coopération entre écoles, structures de loisir, institutions culturelles, établissements d'enseignement spécialisé est plus que nécessaire. Elle ne doit cependant plus relever du seul volontariat et doit être inscrite dans des cadres formels : reconnaissance statutaire des temps de coopération, formations conjointes, espaces de confrontation des approches éducatives et pédagogiques...

III. 7. 1.4. Sport et culture : une politique éducatrice avec un cadrage national et un cahier des charges territorial

- Initiatives locales concertées

Le responsable du ministère de la culture préconise que les différents acteurs de la communauté éducative à l'École et en dehors de l'École travaillent ensemble à l'élaboration de parcours cohérents entre les différents temps de la vie de l'enfant. L'obligation doit être prescrite au niveau national, l'organisation gérée au niveau local. Le mieux serait « *de réactiver le groupe de pilotage interministériel de l'éducation artistique et culturelle en y associant les collectivités territoriales* ».

Le ministère des sports de son côté préconise des conventions cadres pour la mise en place de partenariats entre l'éducation nationale et les fédérations, comme celles qui existent déjà pour la gymnastique et pour l'athlétisme. Ces conventions soulignant la valeur éducative du sport auront pour but d'en favoriser la pratique de compétition ou de loisir, à l'École ou en dehors de l'École.

III. 7. 1. 5. Le ministère de l'agriculture : un modèle particulier

L'expérience de l'enseignement agricole peut nourrir la réflexion sur les rythmes scolaires. C'est un sujet sur lequel le ministère de l'agriculture a déjà conduit une longue réflexion pour ses propres structures. La question des rythmes est en effet au cœur des dispositifs d'innovation et d'expérimentation de l'enseignement agricole.

L'enseignement agricole prend en charge des élèves et des étudiants, de la classe de quatrième au doctorat, du lycée professionnel au supérieur court ou long (recherche agronomique), en cotutelle avec les instituts de recherche.

Ses particularismes sont l'atout de l'enseignement agricole

- Particularismes géographiques : inscrits dans le territoire qu'ils animent, ils constituent un véritable maillage qui n'est plus exclusivement rural. Les villes se sont invitées et les lycées agricoles sont désormais des établissements péri-urbains ;

- Taille de l'établissement : unités à taille humaine, ils sont parfaitement ouverts sur leur environnement ;

- Mixité de leur public et de leur vocation : à la fois lycées, centres d'apprentissage, établissements professionnels et technologiques, exploitations agricoles, ils accueillent des élèves, des apprentis aussi bien que des stagiaires adultes, des enseignants comme des formateurs. La mixité est réelle parmi les apprenants comme parmi les intervenants.

98 % des établissements sont dotés d'internats et 60 % des élèves sont internes, dès la classe de quatrième : la vie scolaire est donc une préoccupation majeure. Elle est confiée à des corps d'enseignants spécifiques dits *enseignants socio-culturels*. Les associations sportives et les clubs sont pour leur part ouverts aux habitants de proximité.

Des innovations à développer :

Les expériences menées favorisent les parcours personnalisés, prévoient la banalisation d'un temps de concertation pédagogique et l'aménagement de temps particuliers pour travailler sur l'exploitation agricole, des enseignants étant à la disposition des élèves. On travaille par exemple sur les thématiques suivantes :

- **l'individualisation du temps scolaire** avec des « *temps sans classe* » et des espaces de décloisonnement disciplinaire pour permettre à l'élève d'élaborer son projet personnel ;
- **la dimension collective et sociale** par la mixité des temps scolaires et la diversité de statut des élèves et étudiants ;
- **la spécificité des obligations de service des enseignants** qui intègrent la prise en charge des animations socioculturelles en club, le mercredi après-midi ou le soir.

Une contractualisation avec l'éducation nationale est nécessaire pour mener à bien ces expérimentations, mettre en commun les structures, les fonctionnements, les enseignements socioculturels.

III. 7. 1. 6. L'outre-mer : une situation particulière

- Pour tous, une journée d'enseignement trop longue

Cette critique déjà ancienne est unanimement reprise, car en raison de difficultés propres, chaque territoire fait état d'une amplitude de la journée plus élevée que dans le cadre métropolitain : souvent en raison de difficultés majeures de circulation et de transport, comme en Martinique, en Guadeloupe, mais aussi par respect d'une culture ou de préoccupations locales. La tradition majoritairement musulmane de Mayotte contraint, par exemple, les enfants à se lever très tôt pour bénéficier de l'enseignement confessionnel de l'école coranique avant l'ouverture de l'école publique. À Wallis et Futuna, c'est l'enseignement religieux catholique qui alourdit la journée de tous les enfants du premier degré, la prise en charge du primaire étant confiée par concession à la mission catholique.

Objectivement très longue, commençant souvent à 5h30 pour l'enfant en Martinique, la journée paraît d'autant plus pesante que des points d'inconfort accentuent souvent la fatigue : les élèves ne peuvent pas toujours être accueillis en demi-pension, les matériaux de construction scolaire aggravent la gêne due à la chaleur, les locaux ne sont pas climatisés...

Pour raccourcir la journée, les solutions divergent toutefois : en Guadeloupe c'est la semaine de quatre jours qui est remise en question, mais à la Réunion les enseignants du premier degré préfèrent au contraire conserver la coupure de milieu et fin de semaine et diminuer plutôt les vacances d'été...

Le délégué fait toutefois observer que la préférence pour la semaine de quatre jours, là où elle existe, tient beaucoup sur ces territoires de circulation difficile à la baisse du temps de transport hebdomadaire qu'elle entraîne.

- Le calendrier de fait s'éloigne du calendrier national

La répartition annuelle des rythmes scolaires est une préoccupation forte pour ces territoires, et dépasse la problématique vue en métropole.

Force est de constater, en effet, que dans certaines collectivités territoriales le nombre de semaines de congés est fortement dérogoire en raison de traditions vivaces : fêtes du Carnaval, commémoration de l'abolition de l'esclavage... Ainsi relève-t-on dix-neuf semaines de congés en Polynésie ou en Guyane, le calendrier national n'en offrant que seize. Situation qui est incriminée comme responsable des mauvaises performances aux examens.

La difficulté majeure réside toutefois dans l'inadaptation du « calendrier parisien » aux conditions géo-climatiques : on fait ainsi observer en Martinique que les « grandes vacances » ont lieu pendant la saison des pluies alors que de trop courtes vacances sur Noël et janvier ne permettent pas aux enfants de profiter de la saison sèche, plus agréable.

Quelles solutions adopter ? Le calendrier climatique n'est plus justifié aujourd'hui aux yeux du délégué général. Il est cause de trop d'autres décalages, avec la rentrée universitaire ou les mutations en métropole par exemple. Il est néanmoins indispensable de travailler au rapprochement des calendriers tout en ménageant des adaptations locales : l'uniformité des règles d'un calendrier national est inenvisageable mais le calendrier doit s'ancrer sur le 7/2. Il doit aussi s'attacher à ne pas diminuer le temps scolaire : les enjeux éducatifs sont forts et il ne faut pas « moins d'école » mais « plus et mieux d'école ».

III. 7. 2. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), autorité administrative indépendante créée en 1989, veille, entre autres missions, à la protection des jeunes téléspectateurs et auditeurs. La nécessité de protéger les enfants et les adolescents des programmes audiovisuels « susceptibles de nuire à leur épanouissement physique, mental et moral » est en effet l'une des missions que lui a confiées le législateur et c'est à ce titre que la responsable du groupe de travail vient en présenter la problématique à la Conférence nationale.

Le CSA est un organe de contrôle – et non de censure - de la télévision et de la radio, mais n'a pas de compétence sur les sites internet. Son action en matière de protection des mineurs prend essentiellement la forme d'une signalétique spécifique qui déconseille les programmes suivant les tranches d'âge et les horaires, voire les leur interdit, comme c'est le cas pour les jeux d'argent. Il a également pouvoir de sanction et intervient en autosaisine ou sur plainte des téléspectateurs.

III. 7. 2.1. Constat du CSA : un temps excessif devant les écrans qui interpelle la conférence

Les enfants et les adolescents passent la plus grande partie de leur temps libre devant les écrans, télévision pour les plus petits, Internet et jeux vidéo pour les adolescents qui se rencontrent virtuellement sur les réseaux sociaux. Les taux d'audience sont comme rythmés par le temps scolaire. La fréquentation est élevée dans la journée pendant les congés scolaires ainsi qu'avant et après l'école. La fréquentation tardive est accentuée les veilles de congés.

- Les plus de 15 ans passent ainsi en moyenne 3 h 37 par jour devant le petit écran, les 4-10 ans, 2 h 12, et les 11-14 ans, 2 h 09. L'audience est particulièrement importante le matin avant l'école, entre six heures et 10 heures, créneau horaire sur lequel se concentre l'essentiel de l'offre jeunesse.

- Hausse du nombre de très jeunes téléspectateurs : en 2009, les 4-10 ans ont regardé plus longtemps la télévision que les 11-14 ans (2 h 12 min contre 2 h 09 min) et leur consommation a progressé de 7 minutes depuis 2000 alors que celle des 11-14 ans a diminué de 12 minutes

- Les jeunes se couchent de plus en plus tard : 13 % des 4-10 ans et plus de 18 % des 11-14 ans sont devant le téléviseur entre 20 h 30 et 22 h 30 les veilles de jour d'école. On ne note au demeurant aucune différence de fréquentation à cette heure entre les veilles de congés et les veilles de jours d'école. Mais à 23 heures les veilles de congés, 20 % des 10-14 ans et 10 % des 4-10 ans sont encore devant le petit écran.

III. 7.2.2. Des programmes qui ne sont pas adaptés

- **Selon les experts et professionnels consultés par le CSA**, la durée et le mode de consommation de la télévision, ainsi que le type de programme et les horaires de visionnage doivent impérativement être adaptés à l'âge de l'enfant.

Ainsi seuls les programmes pour enfants peuvent être regardés par ces derniers avant l'âge de huit ans : le visionnage de dix minutes de programmes représente en effet un temps de concentration déjà élevé. Un très jeune enfant exposé à la télévision reçoit un flux d'images et de sons qu'il ne comprend pas et qui peuvent entraver son développement.

- **La « case » horaire préscolaire du matin** est globalement protégée mais beaucoup de 6-10 ans sont devant le téléviseur entre 17 h 30 et 20 h 30, or ils n'ont plus la possibilité de regarder des programmes qui leur soient dédiés dans ce créneau de fin d'après-midi, après l'école, car il n'y a plus d'offre pour la jeunesse. Les enfants ont alors tendance à se tourner vers les émissions de télé-réalité et les clips vidéos de chanteurs momentanément en vogue. Les émissions de télé-réalité, celles qui ont le plus de succès auprès des jeunes, sont cependant aussi les plus nombreuses à faire l'objet de plaintes de la part des familles.

La violence, l'érotisme, la pornographie présents dans certains de ces programmes, ainsi que la pression publicitaire, font partie des préoccupations constantes du CSA. Loin de toute idée de censure, le conseil veut faire de la protection du jeune public le domaine d'une responsabilité partagée entre les télévisions et les radios, les parents et le régulateur. Sa préoccupation concerne particulièrement la réception, en hausse, des émissions de télé-réalité et des clips de vidéomusique des chaînes musicales par les jeunes publics. **En 2009, dans le palmarès des dix programmes les plus regardés par les 4-10 ans, huit programmes sont des émissions de télé-réalité.**

À un moindre degré, les séquences de journaux télévisés font elles aussi l'objet d'une vigilance attentive : toutes les chaînes ont l'obligation de prévenir clairement le public lorsque des images difficilement soutenables ou des témoignages relatifs à des événements dramatiques vont être diffusés, afin que les plus jeunes puissent être éloignés de l'écran.

Une étude du CSA montre par exemple que parmi les 100 programmes les plus regardés par les 4-10 ans en 2009, 43 sont des journaux télévisés ; or, bien souvent, l'information généraliste des journaux télévisés n'est pas adaptée à leur sensibilité et peut les angoisser.

IV. 7.2.3. Une nécessaire éducation aux médias

L'importance excessive du temps passé par leurs enfants devant la télévision ou sur Internet inquiète les parents – alors même qu'ils ont installé le récepteur dans leur chambre ! Ils sont toutefois dans un grand désarroi et, à leurs yeux, le seul moyen de limiter cette consommation, c'est l'École... Des expérimentations sont menées dans certains établissements, le principal du collège Léonard de Vinci à Ménéstrol a ainsi créé « la » télévision de l'établissement, avec sa propre grille d'émissions, et l'équipe en fait le cœur d'un projet éducatif et pédagogique.

Le CSA préconise pour sa part la mise en place d'une véritable éducation aux médias. Il est en effet devenu impératif de mieux former et informer les jeunes, de leur apprendre à discerner et à choisir un programme, de leur permettre surtout de développer un regard critique. France Télévisions développe ainsi, depuis 2009, deux sites d'éducation aux médias, dont un qui propose aux établissements scolaires des films et du matériel pédagogique.

Il développe cette réflexion depuis 2010 et, pour une collaboration efficace avec le monde de l'école, a désigné une représentante du Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI) au ministère de l'éducation nationale.

Il a un rôle d'impulsion dans deux directions

- une action d'information et de formation en direction des jeunes ;
- un travail de réflexion et de sensibilisation en direction des adultes. Sensibilisation des parents : information sur les résultats des études disponibles, responsabilisation. Mais aussi réflexion sur la télé réalité, sous l'angle de la protection du jeune public, de la déontologie des programmes et des nouveaux services audiovisuels auprès des producteurs et des diffuseurs quant aux valeurs véhiculées dans ces programmes et à leur impact sur les participants et le public, notamment les plus jeunes.

III. 8. LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

III. 8. 1. Une thématique essentielle pour les enfants, les familles, les collectivités

III. 8. 1.1. L'approche est globale

L'ensemble des organisations auditionnées s'attache à souligner l'importance de cette question et se félicite de cette consultation nationale. On ne manque pas de préciser toutefois que la réflexion sur les rythmes scolaires ne doit pas se limiter au scolaire stricto sensu mais englober tous les temps de l'enfant, péri et extrascolaire compris : la nécessité d'une large concertation ainsi qu'une demande d'éclaircissement des enjeux financiers pour les collectivités recueillent également un large accord des organisations auditionnées. Tels sont les points de consensus forts qui se dégagent de la consultation de leurs adhérents, par ailleurs partagés sur les propositions.

L'AMF signale qu'elle a lancé sur ce temps « global » une large enquête auprès de ses adhérents et, confortant ce concept d'un tout, l'ADF propose de parler plutôt de « *temps éducatif* ».

De même se dit-on également convaincu, à l'instar de l'ANEM, que l'organisation de la semaine n'est pas l'entrée prioritaire et qu'elle devrait découler naturellement d'une réflexion globale elle aussi, centrée d'abord sur le calendrier annuel, puis déclinée sur l'organisation de la journée.

Certaines, comme le Réseau des villes éducatrices, insistent enfin sur une forme « d'urgence » à statuer : l'attente est grande, les parents espèrent des réponses concrètes dans un délai proche. La consultation une fois lancée, elle doit maintenant aboutir de façon visible ; différer les réponses pourrait avoir un impact négatif sur l'opinion publique. Les parents attendent des réponses qui s'inscrivent dans la durée. « *Il ressort de ces consultations que les familles recherchent une stabilité. Elles ont besoin d'être sûres de ce qu'on leur offre* » (AMGVF). L'AMF, craignant une nouvelle réforme éphémère, souhaite également une réforme pérenne.

III. 8. 1.2. Les enjeux sont multiples

Les différentes organisations s'accordent à penser que les enjeux sont multiples et qu'il faut pouvoir tous les prendre en compte pour aboutir à des propositions satisfaisantes. Il n'est pas envisageable de modifier l'organisation de l'École et des activités liées sans associer en amont tous les partenaires.

- Les enjeux sont économiques

Certains élus concernés insistent sur le fait que le calendrier scolaire entraîne des incidences considérables sur l'économie locale, notamment en montagne ou sur le littoral. L'ANEM demande, par exemple, de revoir le calendrier scolaire des trois prochaines années si on veut éviter des répercussions négatives sur la fréquentation touristique, entraînant des conséquences sur l'emploi. L'ANMSM souligne pour sa part le coût des équipements d'hiver pour les collectivités : « *Plus les vacances sont courtes et moins les investissements réalisés sont rentabilisés* ».

- Les enjeux sont d'intérêt général ou particulier

Spécificité de la montagne, s'ils se disent attachés à l'alternance 7/2, les élus de l'ANEM ou de l'ANMSM ne sont pas hostiles au réexamen des vacances d'été : plutôt qu'une diminution dont elle perçoit mal l'intérêt, l'ANMSM suggère un étalement de cette période en trois zones, ce qui répondrait aux exigences de la sécurité routière et de l'environnement. Les élus insistent également sur le maintien de trois zones de vacances et s'expriment en faveur d'une réduction de l'intervalle entre les vacances d'hiver et les vacances de printemps.

À la frontière entre enjeux économiques et éducatifs, l'AMGVF et l'ANEM se rejoignent sur la nécessité de semaines de vacances « pleines ». Outre l'intérêt économique – locations du samedi au samedi –, deux semaines pleines sont la durée minimale pour une plus grande récupération de la fatigue accumulée, on le voit avec les congés de Toussaint jugés unanimement trop courts.

- Les enjeux sont éducatifs

Un consensus se dégage sur deux points : retour à la semaine de quatre jours et demi et respect de la pause méridienne qui ne doit plus être tronquée par l'ajout d'autres activités, pratique trop fréquente depuis la mise en œuvre de l'aide personnalisée.

Les élus des zones de montagne, ANEM comme ANMSM, se disent enfin porteurs d'un projet spécifique de la montagne : la relance des classes de découverte. Elles constituent en effet des temps privilégiés dans la vie des élèves. Essentielles au plan de la mixité sociale, ces classes sont pour les élèves l'occasion de rencontrer d'autres enfants, de connaître d'autres régions et de travailler la citoyenneté dans un autre contexte. Ils souhaitent voir redynamiser ce dispositif, en l'allégeant sans doute d'une certaine lourdeur réglementaire qui décourage les enseignants.

De tels enjeux impliquent la mise en place en amont d'une concertation préalable avec l'ensemble des acteurs concernés. Les élus de l'ANEM et les représentants de l'ANMSM demandent à être non seulement consultés mais associés à l'élaboration des prochains calendriers scolaires.

III. 8. 2. Un indispensable dialogue et une nécessaire anticipation

III. 8. 2.1. Le dialogue est à développer

Des habitudes de travail en commun ont déjà été prises avec les classes transplantées et la présence d'intervenants extérieurs sur le temps scolaire. Ainsi que le souligne l'AMGVF, « on obtient plus de résultats, et bien meilleurs, si on articule le projet d'école ou d'établissement avec celui de la ville ». L'ensemble des organisations s'accordent à penser qu'il est difficile, sinon impossible, d'atteindre un véritable consensus en matière de temps scolaire mais elles se rejoignent sur la nécessité d'une bonne coordination entre les différents acteurs.

L'exemple de l'aide personnalisée vient illustrer ce point de vue. Le Réseau des villes éducatrice souligne le contresens commis, faute de dialogue préalable, à l'occasion de la mise en œuvre de l'aide personnalisée en primaire : elle obère actuellement le temps de la pause méridienne ou alourdit en fin de journée la fatigue des élèves les plus en difficulté.

Elle pourrait certes utilement être déplacée au mercredi mais les communes se heurtent au refus des enseignants désireux de conserver la coupure de milieu de semaine. Dans le même ordre d'idées, l'AMF souhaite « *une concertation sur la place de l'aide personnalisée compte tenu de ses effets sur les communes* ».

III. 8. 2.2. La leçon de l'existant reste à tirer

Des activités péri-éducatives ont déjà été mises en place depuis longtemps par les associations, les villes ou les communes, nous avons à tirer l'enseignement de ce qui se fait : partout l'expérience montre la nécessité d'une coopération entre enseignants et collectivités. Là où elle existe, l'AMGVF, le Réseau des villes éducatrices et l'ANDEV soulignent alors le fort engagement qualitatif des villes dans le périscolaire de qualité.

L'évolution du mode de vie des familles (variabilité des horaires professionnels des parents dans les grandes villes en particulier, augmentation du nombre de familles monoparentales...) a en effet entraîné des répercussions notables sur la demande de garde périscolaire. C'est l'une des raisons de la multiplication récente des contrats éducatifs locaux (CEL). Mais c'est le cadre plus large du projet éducatif local (PEL) qui, selon elles, est le plus à même de structurer les échanges entre les différents partenaires. Sa réussite tient à ce qu'il reconnaît la légitimité des uns et des autres mais sans transfert de compétences

L'éclairage des expérimentations est à ce titre souvent pertinent. Les villes, premiers partenaires, sont aussi, dans la mesure de leurs ressources, force de propositions en la matière. Encore faut-il un projet fort, construit avec l'ensemble des acteurs : l'AMGVF cite l'exemple des formules alternatives expérimentées par Angers et Brest. Ces projets ont à nous éclairer sur les conditions et contreparties, y compris financières, de leur réussite.

Le Réseau des villes éducatrices fait état d'expérimentations déjà conduites dans certaines villes, comme par exemple Toulouse ou La Roche-sur-Yon, où le partenariat a donné toute satisfaction et a eu des incidences positives, notamment sur les résultats scolaires.

À Toulouse, à la demande du maire, toutes les écoles primaires fonctionnent sur quatre jours et demi et travaillent le mercredi matin. Les vingt-quatre heures hebdomadaires sont mises en œuvre sur neuf demi-journées, la sortie étant avancée d'une demi-heure le soir. L'évaluation conduite montre que les enseignants ne souhaitent pas revenir à un autre système, celui-ci faisant la preuve de son efficacité.

À la Roche-sur-Yon, la semaine de quatre jours est expérimentée depuis 1992. Les enseignants ont vu rapidement baisser les résultats aux évaluations. Tous les partenaires se sont alors concertés dans le cadre du CEL. Une école a expérimenté une formule où des temps ont été aménagés en début d'après-midi pour des activités conduites par des intervenants extérieurs : on a pu constater une amélioration notable des résultats scolaires.

III. 8. 2.3. L'anticipation est double

- **Anticiper le changement** : Les modifications des rythmes scolaires ont, on l'a vu, de fortes répercussions sur la gestion quotidienne des collectivités locales. Elles demandent donc à pouvoir disposer de temps de manière à engager les échanges préalables, à bâtir des dispositifs à même de répondre aux besoins identifiés.

Il est important de toujours pouvoir prévenir et préparer les personnels impliqués, notamment les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

- **Anticiper dans la durée** : Pour l'AMF comme l'AMGVF, l'idéal serait de donner du temps aux collectivités avant une mise en œuvre effective ; ceci pour optimiser et peaufiner le projet, tant du point de vue des collectivités que de l'éducation nationale, mais aussi pour donner aux familles l'assurance de la stabilité qu'elles demandent et veiller à éviter des changements fréquents.

Pour sa part, le Réseau des villes éducatrices propose la mise en place d'un plan pluri-annuel pour intégrer tous les dispositifs existants et leur donner une cohérence visible.

III. 8. 3. Un pilotage à partager dans toutes ses dimensions

III. 8. 3.1. Des niveaux de décision à clarifier

Les liens entre collectivités territoriales et école n'ont pas tous la même histoire – décentralisation première et deuxième vague ou lois Jules Ferry – et certains services connexes, comme les transports, répondent à des règles particulières ; il est donc difficile de délimiter compétences et responsabilités entre l'État et les différentes collectivités dans le cadre d'une approche globalisante (temps scolaire plus temps périscolaire).

Plusieurs axes forts de convergence se dégagent toutefois nettement de ces différentes auditions.

- Les collectivités territoriales : des partenaires à part entière

Les collectivités territoriales revendiquent un partenariat bien compris. Elles souhaitent être clairement identifiées comme des partenaires à part entière susceptibles d'apporter des réponses adaptées dans la gestion des différents temps de l'enfant.

Pour l'AMGVF, il serait même souhaitable pour toutes les collectivités que « *leur qualité de partenaire soit reconnue par la loi* ». La majorité des maires souhaitent, en effet, que ce rôle soit institutionnalisé et reconnu.

- Coordination et coopération plutôt que transfert de compétences

« *Coordination et coopération plutôt que transfert de compétences* », selon la formule de l'AMGVF : on voit émerger un consensus autour de la notion de « *coopération éducative* », de « *projet éducatif de territoire* » (ANDEV), de contractualisation au plan local adossée à un cadrage national.

On fait observer que la superposition des dispositifs mis en place ces dernières années est contre-productive : ils n'ont plus aucune lisibilité ni visibilité auprès des parents ni même des enseignants. Pour ce faire, les organisations se rejoignent pour dire que le CEL, le programme de réussite éducative (PRE) ou le PEL sont les espaces qui permettent le mieux de structurer et d'organiser les échanges. Il est nécessaire de proposer une organisation aux familles, de mettre en cohérence les différents dispositifs, de les intégrer à une réflexion générale sur la journée, comme y a travaillé le Réseau des villes éducatrices, de l'accueil du matin aux activités du soir, en intégrant la pause méridienne et le centre de loisirs. La journée de l'élève est un ensemble composite mais construit.

- Maintien d'une compétence du niveau national

Les collectivités s'accordent à reconnaître l'État seul compétent pour fixer les cadres et les grandes orientations ; c'est même une nécessité selon elles car, en matière d'organisation scolaire, il faut trancher et, l'exemple des quatre jours et de l'aide individualisée l'ont montré, responsables locaux pas plus qu'inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) n'ont réussi à imposer une préférence aux équipes. C'est à l'État de « poser la loi ». L'échelon local doit alors disposer des marges nécessaires pour la mettre en œuvre sur son territoire : horaires de début de journée, organisation des transports...

- La collectivité comme niveau intermédiaire, plutôt que l'établissement

Il est essentiel en effet que dans la phase de mise en œuvre le conseil d'école ou le chef d'établissement ne soit pas seul à décider : le niveau de l'établissement n'est jamais le bon niveau ; l'AMF démontre comme l'autonomie de l'école serait ingérable pour une ville si par exemple les vingt écoles d'une agglomération décidaient de leurs horaires chacune de leur côté. C'est la raison pour laquelle l'association soutient le regroupement d'écoles mais n'est pas favorable à l'établissement public du premier degré. L'AMF demande « *un véritable pouvoir de co-décision* ».

Compte tenu du temps passé par l'enfant à l'école – de 8 h à 19 h – nombre d'activités se font hors du temps d'enseignement et le consensus à trouver devrait d'abord se faire entre élus et enseignants, selon l'AMF.

III. 8. 3.2. Des améliorations sont envisageables

- Des mutualisations à réaliser entre collectivités

Des améliorations pratiques pourraient être facilement apportées et permettre aussi bien une meilleure qualité de vie pour l'élève qu'une meilleure gestion des ressources territoriales.

Mutualisation de la restauration : pourquoi imposer des sites de restaurant différents entre école, collège et lycée quand ils sont voisins et que le recours à un fournisseur unique permettrait d'être beaucoup plus exigeant sur les prestations ?

Mutualisation des transports entre premier et deuxième degré, certaines villes le font déjà et ont pu considérablement améliorer leur desserte.

Mutualisation des équipements sportifs à étudier.

- Un meilleur partage des rôles et des responsabilités éducatives entre partenaires : le statut de l'EPLÉ serait actuellement un frein à cette évolution attendue.

L'ouverture de l'établissement par exemple, évoquée tant par les lycéens que par une part des élus, se heurte au mécanisme de mise en jeu de la responsabilité du chef d'établissement.

Demandeurs d'un lieu de vie et d'un espace qu'ils puissent s'approprier pleinement, les lycéens souhaitent avoir un accès plus libre à l'établissement hors horaires de cours *stricto sensu* : travail en autonomie, échanges libres avec leurs professeurs, initiation à une vie civique, activités culturelles ou sportives...

Les collectivités, pour leur part, craignant une rapide saturation des équipements culturels et sportifs en cas de forte demande d'activités l'après-midi, voient là une solution à l'engorgement des équipements sportifs publics. Leur demande porte essentiellement sur l'utilisation des locaux et équipements des collèges et des lycées. Elles soulignent que les économies réalisées par ce biais seraient utilement réinvesties en faveur d'autres actions ciblées sur certains publics scolaires, ce qui serait un gage de plus grande équité. Les équipements sportifs ne sont d'ailleurs pas les seuls concernés : les élèves ou les services de la ville pourraient utiliser les espaces de formation, le ciné-club serait ouvert sur l'environnement, la salle polyvalente accueillerait des expositions, l'ADF n'est pas en reste de projets...

Le statut de l'EPL (décret du 30 août 1985) fait toutefois obstacle à ce partage du bâti : en cas d'accident ou de préjudice, la clause de responsabilité pénale de l'EPL pèse de fait sur le chef d'établissement en sa qualité de chef de l'exécutif et de représentant de l'État : partage du bâti mais non partage de la responsabilité pénale. L'ADF souligne l'entrave à l'innovation que constitue ce texte, frein à toute initiative selon son expérience. Faut-il pour autant revenir sur ce décret ? Le débat n'est pas tranché au sein de l'association. C'est en tous cas un point de gêne relevé à plusieurs reprises par les collectivités et qui mérite d'être éclairci.

III. 8. 3.3. Un chiffrage préalable est absolument indispensable

- La question du financement est primordiale

Les collectivités sont en effet prêtes à investir, si on leur offre une participation effective et si elles peuvent mettre en œuvre un projet de politique éducative ; comme le souligne l'ADF, elles refusent en revanche d'être appelées à simplement « se substituer » pour occuper, sans projet concerté, des créneaux horaires délaissés par l'éducation nationale.

Le volet financier des aménagements à envisager sera toutefois déterminant dans le choix des orientations et des initiatives retenues. Ainsi en cas de changement dans l'organisation des rythmes scolaires, l'AMF demande qu'une évaluation financière soit faite compte tenu des nombreuses incidences sur les activités périscolaires.

Il est donc essentiel de chiffrer au plus juste chaque projet, chaque initiative, chaque scénario : la question du financement est un point sensible qui doit être un levier, non un frein. Les collectivités doivent pouvoir s'appuyer sur un chiffrage clair avant de décider des priorités de leur politique éducative.

- Une évaluation financière du changement est indispensable

Comment évaluer les coûts à envisager et pour quels résultats ?

L'AMGVF et le Réseau des villes éducatrices tentent par exemple ce chiffrage à partir d'expériences en cours : soulignant que le personnel mis à disposition par les mairies est souvent plus nombreux que celui mis à disposition par l'éducation nationale, le Réseau des villes éducatrices calcule le coût de la demi-heure supplémentaire journalière prise en charge par la municipalité de Toulouse. « Cette demi-heure de moins [pour l'éducation nationale] équivaut à 2 millions d'euros environ de plus pour la collectivité ».

S'appuyant également sur les expérimentations existantes pour chiffrer approximativement le coût des activités éducatives complémentaires, l'AMGVF le fait en dégageant le surcoût de ce choix d'activités de qualité et non de « garderie » : cette plus-value a un coût... plus d'une dizaine de milliers d'euros par groupe scolaire.

IV. SYNTHÈSE DES DÉBATS EN ACADÉMIE

La lecture des synthèses académiques fait apparaître une forte mobilisation et un intérêt réel pour la question des rythmes scolaires. La consultation a reçu un écho favorable tant du point de vue de la démarche que de la teneur des échanges : nombre de participants ont souligné leur satisfaction de voir le débat ouvert à tous, acteurs du système éducatif et représentants de l'immense diversité géographique, sociologique et culturelle qui fait la richesse des territoires.

Porté au plus près du terrain, le débat a pu toucher un large public, réuni ou associé selon diverses modalités : enquêtes, questionnaires, réunions locales, départementales, séminaires académiques, tables rondes, conférences-débats... le plus souvent relayés par la presse locale. Les chiffres du débat témoignent de sa vitalité sur tout notre territoire : 8 000 événements partout en France, 21 900 participants dans l'académie de Toulouse, 4 200 en Martinique, 18 000 élèves consultés dans l'académie de Corse...

La communauté éducative, les élus, les parents, les élèves, les représentants du tissu associatif et sportif, du monde socio-économique, les fonctionnaires territoriaux, tous ont pu trouver un espace où s'exprimer, où partager et travailler ensemble. Les responsables académiques ont su composer avec la richesse et les spécificités du tissu local, associant les représentants des branches professionnelles les plus actives, les ministres des cultes, les autorités coutumières en Guyane... Il était en effet essentiel que cette première phase permît à chacun des acteurs d'entendre et de s'efforcer de comprendre les contraintes des autres.

Si des divergences sont apparues sur certaines questions, compte tenu de la place de chacun dans le système éducatif, ou en dehors de ce dernier, plusieurs réflexions ont été largement partagées sur les rythmes scolaires. D'une manière générale, on reconnaît la nécessité d'une évolution.

Au total, la consultation a créé un climat où chacun s'est senti reconnu dans son identité et son expression, favorisant, dans une atmosphère d'écoute, un sentiment « d'appartenance ».

IV. 1. UN SOUHAIT DE CHANGEMENT QUI FAIT CONSENSUS

IV. 1. 1. La nécessité de « devoir faire quelque chose »

Dans le premier degré, les participants et les intervenants aux réunions considèrent que les rythmes scolaires actuels ne sont pas pertinents et qu'il faut les modifier. Pour les partisans d'une modification des rythmes, majoritaires, l'opinion dominante est que, avec quatre jours, on a « *une semaine trop courte pour des programmes trop chargés* », et donc des journées trop longues.

Tous niveaux confondus, on dénonce la mauvaise organisation de la journée : pause méridienne trop courte ou escamotée par d'autres activités, non-respect des rythmes chronobiologiques...

De façon unanime, on condamne enfin le déséquilibre de l'année scolaire et la rigidité d'un système bâti sur un modèle uniforme, avec découpage à l'identique de la journée quel que soit l'âge de l'enfant.

Soulignant la part des temps de transport qui conduisent certains élèves à « faire » des journées de plus de dix heures (douze heures dit-on dans l'académie de Nancy-Metz), on parle de façon récurrente de « fatigue des élèves », de « stress », de manque de temps pour la vie familiale.

Dans l'académie d'Amiens, on fait état d'un consensus total des deux fédérations de parents sur ces points. On insiste donc sur la nécessité d'une « *politique globale s'appuyant sur des valeurs communes portées par l'École et ses partenaires* ».

IV. 1. 2. Des constats partagés sur « ce qui ne va plus »

Sont ainsi pointées des crispations sensiblement identiques dans chaque académie :

IV. 1. 2.1. La fatigue des élèves du primaire

Le constat d'un état de fatigue des élèves et des enseignants est récurrent. Dans l'académie de Clermont on l'analyse comme le résultat d'une journée trop chargée sans assez de temps de « respiration » : dans le premier degré particulièrement, « *le rythme hebdomadaire de [deux jours travaillés / un jour de repos / deux jours travaillés / week-end de deux jours] paraît ne pas permettre aux enfants de construire un rythme suffisamment stable et conduirait à une augmentation de la fatigabilité* ».

L'état de fatigue est très sensiblement accru dès lors que les élèves sont placés en accueil périscolaire en début et en fin de journée. De même l'aide personnalisée vient-elle à son tour s'inscrire en négatif si elle se substitue à la pause méridienne ou si elle vient allonger la journée le soir. On suggère alors de raisonner en « *temps scolaire objectif* », somme des temps matériellement immobilisés par l'École : trajet, journée passée dans l'enceinte de l'établissement et le plus souvent devoirs à la maison.

IV. 1. 2.2. Les programmes, tous niveaux confondus

Les « contenus », l'ambition de programmes dits trop « académiques » sont un motif récurrent des différentes restitutions. Au-delà de ce consensus global il est malheureusement difficile de pousser plus loin l'analyse car des réserves ou des contradictions se font jour immédiatement : les enseignants sont unanimes à souhaiter alléger ou aménager les contenus, mais seraient réticents devant toute modification horaire de leur discipline. Les parents, pour leur part, craignent une baisse qualitative du « *niveau* » en cas d'allègement des programmes, alors que les exigences sur le marché de l'emploi sont de plus en plus grandes.

On fait également observer que le « *sentiment* » de journées surchargées dans le second degré tient pour une bonne part non au contenu mais à l'appréhension subjective de son organisation : on parle de « *morcellement* » et d'« *empilement* » de séquences non

articulées entre elles. On aurait en quelque sorte perdu le fil rouge, la vision d'ensemble qui donne sens aux apprentissages.

IV. 1.2.3. Les devoirs, le travail personnel

Les devoirs à la maison « *aggravent les inégalités* » et prolongent la journée de travail, pénalisant ainsi les élèves qui ont le plus de temps de transport ou qui sont le plus en difficulté. Dans leur grande majorité, les synthèses académiques signalent ce point comme une difficulté à résoudre prioritairement. On propose le plus souvent de supprimer le travail à la maison, soulignant qu'il devrait être effectué à l'école, au collège ou au lycée, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé généralisé.

Au collège, on suggère de façon quasi unanime de prévoir des temps encadrés pour faire le travail personnel et raccourcir ainsi la journée de l'élève qui ne se verra pas obligé de reprendre ses devoirs en rentrant chez lui. Cette demande est à rapprocher du besoin ressenti de redéfinir l'organisation de la journée de travail de l'élève. Sur ce thème, on retrouve de façon forte les élus lycéens qui demandent eux aussi qu'une partie des travaux personnels soient faits sur le temps scolaire et soient mieux planifiés.

IV. 1.2.4. Des contradictions endogènes

On relève ainsi l'aide personnalisée qui n'aide pas mais « *pénalise* » de fait les élèves les plus en difficulté – par allongement de la journée ou suppression de la pause méridienne –, le cadre de vie privilégié du *monde rural* qui génère à rebours des temps de transport conséquents, la bi-activité professionnelle *des parents*, bien insérés dans la société, mais que leurs horaires conduisent en retour à « *délaisser* » leurs enfants, un zonage enfin très controversé qui pénalise les rencontres familiales mais favorise l'accès aux vacances.

IV. 1.2.5. Les transports ou le temps perdu

Toutes les académies, y compris franciliennes, insistent sur cette contrainte : c'est un point très sensible, et plus particulièrement en zone rurale bien sûr, ou en desserte de lycées professionnels, souvent éloignés du domicile des élèves. On déplore que « *les circuits de ramassage soient souvent longs et pas toujours adaptés aux différentes contraintes de l'école* » ; les transports sont au demeurant tributaires du climat et, dans les zones de montagne, fortement retardés l'hiver... À titre d'exemple, on signale dans l'académie de Besançon que les temps de trajet quotidiens des élèves peuvent aller jusqu'à deux heures. Dans l'académie de Caen, zone sans perturbations climatiques majeures, on note néanmoins que les transports ajoutent parfois « *jusqu'à deux fois une heure trente par jour* », allongeant d'autant la journée d'école.

Que dire alors des académies ultramarines qui, de ce point de vue, se heurtent aux difficultés spécifiques de leur situation géoclimatique ? L'académie de Guyane regrette ainsi tout ce « *temps perdu* » : les élèves « *utilisent parfois les transports quatre fois par jour, le matin, le midi [faute de restauration], en début d'après midi et après la classe le soir* ». Sur le fleuve Maroni, pour les communes qui s'étalent le long du fleuve, l'école « *occasionne des*

trajets très longs jusqu'à heure heures à l'aller et au retour. En outre, les élèves doivent parfois marcher longtemps avant de prendre la pirogue ».

Dans l'académie de Martinique, on fait observer que les enfants de primaire doivent, en moyenne, se lever à cinq heures du matin pour des cours commençant à huit heures...

IV. 1. 2.6. Nouveaux rythmes de vie des adolescents : les écrans

Les synthèses académiques le rappellent souvent, la fatigue des élèves ne provient pas uniquement de l'école, mais est souvent liée à un manque de sommeil résultant d'un coucher tardif. Les nouveaux rythmes de vie des adolescents sur lesquels l'école a très peu de prise – utilisation des outils numériques et vidéo, Internet, consoles et réseaux sociaux – mobilisent en effet beaucoup de temps et d'attention qui ne sont pas consacrés au travail scolaire. À ce stade, le rôle et la responsabilité des parents ont été soulignés.

Pour les plus jeunes est également évoquée l'influence néfaste et passive de ce monde d'images virtuelles : la prégnance des jeux vidéo crée des enfants qui arrivent à l'école sans connaître le lexique de base (couleurs, animaux...) car tout simplement on ne parle plus assez à la maison, la famille étant absorbée par différents écrans aux heures de vie dite « *partagée* ».

Plus que par négligence, c'est par manque d'information tant sur les besoins de sommeil que sur la fascination exercée par ces nouveaux médias que les parents se montrent en réalité bien démunis. Dans plusieurs académies on propose donc des actions d'information et de « *formation* » en direction des familles.

En remède à ces deux derniers points, dans sept académies, les échanges vont même jusqu'à conclure à la nécessité de développer l'internat « *dès le collège* » : solution certes à la fatigue des transports, mais aussi assurance « *de bonnes conditions de gestion du temps et du sommeil* ». Choix que l'on propose parfois de limiter à un ou deux soirs par semaine, de façon à ne pas couper l'élève de la vie familiale... L'académie de Rennes signale à ce sujet les retours positifs d'une expérimentation en cours : « *Le statut de l'interne est un atout pour optimiser le temps de travail personnel, c'est un temps encadré et organisé (une expérimentation : les études en chambre par quatre ou cinq élèves permettent de collaborer, d'échanger, de discuter tout en respectant certaines règles nécessaires pour le travail collectif)* ».

S'il y a consensus sur la volonté de changement, on rencontre toutefois aussitôt réserves, oppositions et divergences au moment d'opérer les choix.

IV. 1. 3. À question complexe, réponse qui prend son temps

La consultation a fait émerger de toutes les réunions une nette prise de conscience de la relation étroite entre rythmes scolaires et société. Modifier les rythmes de l'École conduit en effet à modifier le rythme des personnels concernés ou à mettre en place des structures ou formules nouvelles telles que garderie, études et soutien, activités périscolaires diversifiées... C'est aussi imposer aux parents de nouveaux compromis avec leurs contraintes professionnelles, peser lourdement sur l'emploi de personnels territoriaux et sur l'activité économique de certains secteurs géographiques ou professionnels tels que la montagne et le tourisme.

Rythme de la famille, rythmes de l'École et répercussions socio-économiques sont liés ; c'est une question véritablement sociétale qui mérite « *le temps long* » du débat car, de nombreuses consultations l'ont souligné, le moment est venu de faire en connaissance de cause un choix de société. La question du travail des femmes par exemple n'est pas sans lien avec les rythmes scolaires : les experts invités à la conférence de l'académie de Dijon ont rappelé les chiffres du temps partiel, montrant comme il est un « *choix* » de plus de la moitié des mères de trois enfants. Au cours du même débat on a donné l'exemple de secteurs plus « *maman friendly* » : la banque (aménagement des conventions collectives) ou la fonction publique hospitalière (flexibilité horaire). La société sait aussi parfois s'adapter.

Plusieurs académies s'en font, en effet, l'écho : « *La vie économique et sociale a depuis toujours imposé ses rythmes à l'École : ainsi, dans la société rurale, la participation des jeunes aux travaux saisonniers ; ou encore l'exigence de la catéchèse qui est à l'origine de la coupure du milieu de semaine. L'École ne s'est pas construite en opposition avec ces exigences, elle les a intégrées comme contraintes. Il est temps d'inverser le rapport* ». Ce n'est pas à l'École de tout résoudre. Le compromis reste à construire, en bonne intelligence, entre des acteurs multiples aux intérêts divergents, voire opposés sur certains points.

Le rapporteur de l'académie de Clermont-Ferrand résume la complexité et l'ampleur de la tâche :

« [question complexe] *par la polysémie de l'expression « rythmes scolaires », par la diversité des temps concernés (séquence d'enseignement, journée, semaine, année), par la multiplicité des approches (scientifiques, pédagogiques, économiques, politiques)... Parce qu'ils sont au cœur de l'épanouissement de nos élèves, de l'organisation des familles, de la dynamique économique, de l'efficacité du système éducatif, de la vie professionnelle des enseignants, parce qu'ils impactent l'organisation des collectivités territoriales, la fiscalité locale et le fonctionnement du tissu associatif, les rythmes scolaires ne sont pas la seule affaire de l'École et doivent être concertés avec l'ensemble des acteurs* ».

IV. 2. DES PRIORITÉS MULTIPLES

IV. 2. 1. L'épanouissement de l'enfant

Dans toutes les académies les participants ont souhaité mettre en avant la question du développement de l'enfant. Que leur connaissance du sujet soit empirique ou issue de lectures scientifiques, ils ont partout évoqué les conclusions des travaux de recherche des chronobiologistes et tous les débats ont conclu à la nécessité d'une meilleure prise en compte des rythmes biologiques des élèves : « *Il s'agit de réfléchir au premier chef aux conditions à créer au sein de l'établissement scolaire pour que la désynchronisation des rythmes circadiens soit la moins importante possible. Dans la continuité du rapport de l'Académie nationale de médecine, il est souvent mentionné l'importance de conserver un équilibre entre, d'une part, l'environnement et le contexte extérieur et, d'autre part, l'horloge biologique des enfants afin de limiter l'apparition de troubles tels que fatigue, mauvaise qualité de sommeil, baisse de la concentration et de la vigilance qui sont souvent des déterminants de la baisse de la performance scolaire.*

Il s'agit donc de placer les activités à forte sollicitation intellectuelle lorsque les pics de vigilance sont optimaux et de proposer des activités moins coûteuses du point de vue cognitif dans les autres temps ».

Ce souci des rythmes individuels de l'enfant est unanimement assorti d'une recommandation forte : « *Il faut absolument différencier les besoins des élèves selon leur âge* », ce qui vaut pour le choix et l'alternance des activités comme pour la durée de la journée. On propose plusieurs fois la même durée « *plafond* » d'une journée type, qui paraît faire consensus : cinq heures en primaire, six heures au collège et sept heures au lycée.

IV. 2. 2. Une logique « du temps global » : temps de l'enfant et temps des familles

Seconde priorité mise en évidence par toutes les restitutions académiques : il est primordial de ne pas opposer mais d'articuler entre eux les différents temps de l'enfant ou de l'adolescent. Les fédérations de parents rappellent que « *le temps de l'École n'est qu'une partie du temps de l'enfant* ». L'élève n'est pas « *séquenté* », il faut prendre en compte l'ensemble de sa journée et réfléchir à la construction de l'articulation du lien entre le temps de l'École et le temps des familles, plus particulièrement à l'école et au collège.

Cela peut nécessiter la mobilisation de multiples partenaires associatifs et territoriaux, car il est nécessaire d'entendre les besoins des familles : préserver un temps nécessaire pour la vie de famille et la préservation du week-end fait à cet égard consensus – même si l'on dit regretter le dialogue parents-enseignants du samedi matin –, trouver avec les horaires professionnels des parents un compromis de qualité pour l'enfant, et tenir compte des nouvelles configurations de la famille. Familles monoparentales, séparées ou recomposées forment une réalité particulièrement sensible ; la garde alternée des fins de semaine a été facilitée par la suppression de l'école le samedi ; les vacances demeurent un point d'achoppement ; les fédérations de parents, très présentes dans les débats académiques, se montrent particulièrement attachées à ce que la situation de ces familles soit prise en compte dans la réflexion globale.

Développer une approche qualitative de l'ensemble de la journée, et surtout du temps passé hors du domicile en articulant le temps pédagogique et les temps d'accueil, de transport, de restauration, de garderie, de loisirs, d'activités sportives et culturelles est une préoccupation majeure des familles, dans toutes les académies.

Une mise en garde toutefois, qui revient çà et là sous la plume de plusieurs rapporteurs : prendre en compte les besoins de la famille, certes, pour essayer de concilier au mieux les attentes de chacun, mais *in fine* la famille ne doit pas primer sur l'intérêt de l'enfant. Les participants hiérarchisent nettement les priorités : l'intérêt de l'enfant d'abord, puis certes la facilitation de la vie familiale, mais de façon subordonnée.

IV. 2. 3. Une organisation structurelle à repenser

Organisation structurelle du temps, mais aussi de l'espace.

IV. 2. 3.1. L'organisation du temps

Lycéens et parents ont à plusieurs reprises soulevé la question des emplois du temps, ceux des élèves comme ceux des enseignants, à revoir dans une logique de continuité des

apprentissages et non de juxtaposition tel qu'ils les perçoivent actuellement. Ce qui renvoie bien sûr à une réflexion globale à conduire sur les contenus et la mission des enseignants.

Penser l'emploi du temps des élèves dans cette logique permettrait la mise en place de groupes de compétences et de parcours plus individualisés.

Mais c'est alors, en corollaire, pouvoir s'appuyer sur la souplesse des emplois du temps des enseignants. Le CAVL de Besançon, pour sa part, va jusqu'à proposer de « *modifier les emplois du temps des enseignants, afin qu'ils soient plus disponibles pour les activités extrascolaires notamment culturelles et les activités de soutien* ».

Sur ce point, temps et espace sont deux entrées liées, on va le voir ci-dessous.

IV. 2. 3.2. L'organisation de l'espace : lieu de vie pour les élèves et ouverture sur l'extérieur

Dans de nombreux débats publics, comme par exemple dans les académies de Grenoble ou de Paris, l'expression des élèves a aussi porté sur la nécessité de « *faire de l'École un « lieu de vie » en plus d'un lieu d'apprentissage, avec les conséquences que cela peut avoir sur l'organisation de la journée de travail mais aussi sur l'organisation des espaces de travail* ».

L'académie de Montpellier inscrit ce point dans sa réflexion : « *L'amélioration du temps scolaire doit viser une meilleure appropriation par les élèves de l'espace scolaire, pour développer un sentiment d'appartenance et le plaisir d'être à l'école* » et le décline ainsi : insonorisation des bâtiments, aménagement des espaces pour garantir une pause méridienne confortable, pour un réel moment de repos ou d'éducation, aménager des bureaux, salles de réunion...

Plus complexe qu'il n'y paraît, la question de « *l'espace* » touche à deux sujets très sensibles, la question de la présence des enseignants dans l'établissement et celle du partenariat avec les collectivités territoriales : la présence « *informelle* » d'enseignants accessibles, présents en dehors du temps des cours, est en effet une demande récurrente des lycéens, et parfois aussi des parents, qui émane de plusieurs académies. Un élève élu de son CAVL suggère par exemple de s'inspirer de ce qu'il a vu en Irlande : « *Des cours d'une durée de quarante minutes, l'établissement ayant en contrepartie à proposer des temps et des espaces dédiés au travail scolaire en présence des enseignants qui viendraient leur apporter une aide et un encadrement substantiel* ».

Les collectivités territoriales soulignent la charge financière pour elles de tout nouvel aménagement et déplorent dans le même temps la sous-utilisation des équipements déjà existants (installations sportives, espaces spécialisés, moyens informatiques) : dans plusieurs académies elles se disent favorables à les mettre à disposition d'élèves ou d'associations. On souligne ainsi comme un point fort dans l'académie de Rennes que « *l'École soit un espace ouvert* » et que déjà nombre de locaux scolaires soient disponibles hors temps scolaire pour différentes activités.

Ceci implique une association étroite des collectivités territoriales à la réflexion : il s'agit de donner corps et bâti à une nouvelle vision de l'École et tous les partenaires doivent être associés à part entière.

IV. 2. 4. Des inégalités à compenser

Les restitutions académiques soulèvent trois types de préoccupations, récurrentes et fortement pointées dans tous les débats :

IV. 2. 4.1. La question des coûts

Les petites communes et, notamment, les communes rurales s'inquiètent de devoir prendre en charge des temps plus longs d'accueil le matin et de garderie municipale l'après-midi.

De façon plus générale, on pose dans toutes les académies la question de l'impact sur le budget des collectivités, sur la qualification des personnels territoriaux, sur la gestion des transports et les différentes répercussions en termes de coûts des aménagements ou services nouveaux à prévoir.

On pose également la question des coûts individuels : de nombreuses académies font observer que toutes les familles ne seront pas à même de financer des activités ou de supporter de nouvelles charges de garderie.

IV. 2. 4.2 Les différences entre territoires

Là encore, les restitutions académiques sont unanimes à mettre en garde : ont été évoquées les différences de ressources, de moyens et d'équipements entre communes, entre secteur urbain et secteur rural. C'est, au total, l'égalité des chances sur le territoire qui risque d'être compromise.

On fait aussi observer que la réduction de la journée scolaire peut, en dégagant du temps libre, accentuer les inégalités culturelles : les familles ayant la culture scolaire nécessaire ou les ressources suffisantes sauront trouver un encadrement pour aider leurs enfants. Les familles les plus défavorisées, au contraire, n'ont pas les repères suffisants pour les aider ni la possibilité matérielle de leur faire suivre des activités payantes.

IV. 2. 4.3. Une exigence de qualité

Ce souci émane de toutes les catégories de représentants présents : parents, élèves, enseignants, élus et membres de la société civile. Tous les débats académiques convergent en ce sens : il est indispensable non pas d' « occuper », mais d'organiser le temps libéré autour de ce qu'une académie désigne par « *activités intelligentes* » : on s'accorde à dire qu'il n'est pas question de multiplier les garderies, c'est au contraire le temps et le lieu de compenser les inégalités sociales des familles. Ce qui suppose une véritable politique éducative concertée entre éducation nationale, collectivités et associations ; on mentionne par exemple à plusieurs reprises la solution que représente le projet éducatif local.

Ce qui suppose également la mise en place de quelques garde-fous, comme le maintien d'un « *temps obligatoire et éducatif* » : « *pour que l'École remplisse mieux sa mission, il ne faut pas pour autant qu'il y ait moins d'École* », comme le fait observer l'un des participants de l'académie de Créteil.

En corollaire obligatoire, on pose bien sûr la question de la pérennisation : comment s'assurer de maintenir sur la durée des dispositifs de qualité mis en place sur projet, par une équipe donnée ? Comment garantir par exemple le maintien du financement, des personnels ?

IV. 3. DES PROPOSITIONS QUI NE SONT ENCORE QUE DES PISTES DE RÉFLEXION

S'il n'y a pas consensus sur l'ensemble des propositions, pas même de consensus au sein de chaque académie, on note néanmoins un souhait majoritaire de réduire la journée en tenant compte de l'ensemble des contraintes, méticuleusement déclinées dans les différentes restitutions (accueil, transports, devoirs, temps scolaire) et une volonté réelle de réfléchir à son organisation. La semaine et l'année font pour leur part l'objet de compromis plus que d'une proposition élaborée.

IV. 3. 1. Réduire ou aménager la journée ?

Un consensus récurrent apparaît : il faut arriver à proposer moins d'heures de cours dans la journée ou trouver une autre organisation, plus respectueuse des rythmes biologiques. Alléger la « *journée pédagogique* » de classe, ne pas dépasser un nombre quotidien d'heures de cours, ce qui n'empêche pas d'autres formes de prises en charge, à l'école, en surplus de ce temps. Dans l'académie de Lyon, on suggère par exemple un concept innovant, celui de « *temps forts* » : c'est un regroupement de disciplines, par périodes, sur des plages horaires à thème. En contrepartie les emplois du temps sont allégés et plus souples sur d'autres périodes.

Dans l'académie de Montpellier, on commente par exemple des expérimentations proposant les cours magistraux le matin, et les après-midi privilégiant les travaux pratiques en demi-groupes, ou bien consacrés aux activités sportives et culturelles. La proposition n'est donc pas la réduction du temps passé à l'École, mais son amélioration selon d'autres modalités pédagogiques.

On insiste partout sur la nécessité de tenir compte de la journée de l'enfant dans sa globalité, avant, pendant et après l'École. Ce qui implique d'organiser le périscolaire en même temps que le scolaire : prévoir des temps d'accueil, de respiration, de remise au repos propice à l'apprentissage, soit, selon la formule de l'un des rapporteurs « *accepter l'ennui et ne pas céder à une exigence de performance à 100 %* ».

L'unanimité se fait sur la nécessité d'aménager la pause méridienne, d'en faire réellement un temps de détente, suffisamment long : on propose le plus souvent une heure trente. Selon les spécificités de l'académie ou de l'établissement (locaux et restauration), on note toutefois des suggestions divergentes : l'académie de Guadeloupe en demande la réduction, en raison des fortes chaleurs de la mi-journée, alors que dans nombre d'académies on souhaite au contraire l'allonger et la porter à une durée effective d'une heure trente. La grande majorité des participants rejettent le choix de ce créneau horaire pour placer l'aide individualisée.

Une majorité d'entre eux se déclarent également favorables à l'intégration des devoirs (travail personnel au lycée) dans la journée de classe. Sans qu'il y ait consensus sur la solution à retenir, on y voit bien des avantages : allègement de la journée de travail, mise à profit utile du temps libéré, espace privilégié pour un travail personnalisé avec l'enseignant, compensation des inégalités culturelles des familles. Certains parents regrettent toutefois ce moment privilégié de partage avec leur enfant...

La grande question, déjà évoquée, reste néanmoins celle des temps extra- ou péri-éducatifs à mettre en cohérence et à articuler entre eux : transports, cantine, garderie, activités de qualité. Comme le dit l'académie de Montpellier, « *il faut réfléchir à une autre échelle, quitter le cadre de la journée de six heures pour celui de la journée de vingt-quatre heures... Le bon enchaînement des temps scolaire, péri- et extrascolaire ne fait pas suffisamment l'objet d'une concertation entre les institutions concernées. Il faut affirmer leur complémentarité... et ne plus raisonner en termes de concurrence, l'objectif commun étant la réussite de l'enfant et son épanouissement* ».

IV. 3. 2. La semaine de quatre jours et demi n'emporte pas toujours l'adhésion

On ne peut ici que souligner des tendances fortes. Des propositions récurrentes, mais faisant aussi l'objet de profondes divergences, ouvrent des pistes d'ajustement sur ce niveau critique, plus particulièrement dans le premier degré.

En dépit des préconisations des chronobiologistes, on note un attachement très fort au samedi libéré et donc au week-end de deux jours, en insistant notamment sur le cas particulier des familles recomposées. Mais on se dit aussi majoritairement favorable à augmenter le nombre de jours de classe, par souci d'un rythme plus régulier : serait donc majoritairement retenue la formule d'une semaine de quatre jours et demi (ou cinq jours comme on le relève dans l'académie de Poitiers par exemple) avec mercredi travaillé ?

Les restitutions académiques font toutefois état d'une absence de consensus sur ce point, sans que des positionnements catégoriels en soient responsables : on note, par exemple, qu'une grande part des enseignants se dit favorable au mercredi travaillé.

Dans une académie le rapporteur signale qu'une « *majorité se dégage pour le maintien de la semaine de quatre jours* » et une autre fait état des contradictions qui se sont élevées au sein de ses ateliers de réflexion :

« *La journée de quatre jours à l'École rencontre de vives oppositions : elle ne respecte pas les rythmes de l'enfant, entraîne une compression des cours sur six heures par jour, des couchers et des levers trop tardifs... désynchronise les enfants et les fatigue* » pour l'un des groupes de participants ; et pour le second : « *La journée de quatre jours à l'École emporte l'adhésion : le mercredi apparaît comme une vraie coupure, elle permet aux enfants de se reposer, de se détendre et de pratiquer des activités sportives et culturelles* ».

On conclura avec le rapporteur que « *l'essentiel tient au contenu pédagogique de chaque journée et à la qualité de la gestion du temps familial* ».

IV. 3.3. L'année et la répartition des vacances : des compromis

Là encore, on ne trouve pas de consensus, sinon sur le souhait, unanime, de voir effective l'application du rythme 7/2, dont deux semaines pleines et donc allongement en ce sens des vacances de Toussaint.

C'est à ce titre que les propositions académiques font état de compromis plus que de propositions : il y a peu d'oppositions catégoriques à la réduction des vacances d'été, mais de nombreuses réserves dans chaque académie, émanant plus particulièrement des familles séparées ou des lycéens pour qui une activité saisonnière d'été représente souvent une aide financière nécessaire.

La réduction de deux semaines d'été est souvent évoquée, et consentie « à la rigueur... à condition de permettre le 7/2 ». On ne paraît pas hostile en revanche au zonage des vacances d'été (2 zones) qui revient dans plusieurs propositions : cette formule a l'avantage d'augmenter l'amplitude des congés et répond aux préoccupations des académies plus sensibles à l'économie du tourisme et des loisirs (les académies de Clermont et Lyon, par exemple, évoquent cette spécificité de leur tissu local).

Évoquant le zonage éventuel des vacances d'été, plusieurs propositions académiques le lient alors à une extension et à une révision à deux zones du zonage annuel ; mais là encore la proposition émane de groupes et ne fait pas consensus : l'académie de Clermont par exemple, se dit attentive aux répercussions de cette modification sur l'économie locale.

Une mise en garde récurrente toutefois : comme on a pu le relever à propos de la prise en compte des contraintes familiales, il est rappelé à plusieurs reprises que les considérations liées à la vie économique doivent rester secondaires dans les choix à opérer. Le débat de l'académie de Paris n'éluide pas la question : « *Il ne faut pas oublier que les rythmes scolaires ce sont des journées, des semaines, des alternances de vacances et de périodes de travail, des zones, et des métiers, une industrie des vacances, des loisirs du tourisme, qui constituent un apport très important à la richesse du pays et à l'emploi. La France est un pays varié et les aspirations et les offres de vacances des régions urbaines sont totalement différentes de celles des zones rurales... Doit-on réduire le nombre de zones ou au contraire l'augmenter, dans un pays où l'industrie de l'hôtellerie engendre 41 milliards d'euros de chiffre d'affaires et emploie de manière permanente ou temporaire environ 1 million et demi de personnes ? Il y a là un point de fixation important : peut-on admettre que le bien de l'enfant, garanti par des rythmes scolaires harmonieux, encore à définir, soit soumis aux impératifs économiques ?* »

IV. 3.4. Le niveau de pilotage : une variation de position

Dans l'académie de Nancy-Metz, on s'appuie sur le bilan positif d'une expérimentation pour en conclure : « *Cela doit amener les décideurs à concevoir que, si le cadre général doit être national et fixer des principes forts concernant l'intérêt des élèves et des apprentissages, il doit aussi permettre une adaptation locale, nécessairement concertée entre tous les partenaires essentiels, qui réponde aux enjeux d'une éducation nationale et aux besoins des élèves et des parents qui vivent là* ».

Du cadrage national aux adaptations locales : selon les restitutions académiques, on peut toutefois mesurer comme la place du curseur peut varier au vu des positionnements

respectifs. Dans l'académie de Limoges, où il existe de fortes spécificités territoriales, on estime souhaitable que dans le cadre des orientations nationales, il puisse y avoir des choix concertés au plan local. L'académie de Grenoble va plus loin en ce sens : « *la France n'est plus uniforme et la décentralisation en a déjà pris acte. De plus, la notion d'autonomie des établissements étant au centre des réflexions actuelles, il semble que l'uniformité des réponses en termes de rythmes scolaires sur le territoire national ne soit plus la seule solution (spécificités locales à prendre en compte : ruralité, dispersion de l'habitat, milieu montagnard, organisation du transport scolaire commun premier et second degrés, saisonnalité professionnelle)* ».

Spécificités géoclimatiques (difficulté de travailler les mois d'été à cause de la chaleur dans les académies du Sud, Nice et Montpellier le soulignent, inadaptation du calendrier des grandes vacances pour les académies ultramarines, rigueur des hivers dans les zones de montagne...) ou socioterritoriales sont-elles seulement à prendre en compte ou doivent-elles déterminer les rythmes scolaires : le débat de l'académie de Créteil pose la question, sans la résoudre (« *les territoires ont-ils à s'interroger sur les rythmes scolaires, voire les définir selon leurs spécificités ?* »).

Du détail des lectures ne peut émerger aucun « modèle », la pluralité territoriale faisant précisément la richesse de cette consultation, mais on retiendra ce motif récurrent : « *la différence de l'offre territoriale qui peut survenir selon les collectivités ne doit pas conduire à de trop grandes inégalités territoriales en matière d'accompagnement éducatif ou d'offre d'activités péri-éducatives* ».

Si le niveau de gouvernance ne fait pas consensus, au moins est-il borné et la règle de principe est donnée et fortement réaffirmée dans chaque académie, celle de Clermont lui donnant la force de son point final : « *Si l'évolution du système éducatif est nécessaire au regard des profondes mutations sociétales, celui-ci doit néanmoins conserver avec force ses principes fondateurs d'obligation, de gratuité et de laïcité* ».

En conclusion, les différentes contributions qu'il est impossible de citer toutes, pourraient trouver écho dans ce récapitulatif précis et finement pesé de l'académie de Versailles. Il pose les contraintes et ouvre les pistes de travail :

« Tout aménagement du temps scolaire (révision des zones, durée des vacances, durée de la semaine, durée de la journée) a des conséquences importantes sur les partenaires de l'École (associations et collectivités) et peut poser des problèmes de financement. Les propositions ne pourront être que le résultat de compromis dans la recherche d'équilibres.

Il apparaît difficile de mettre en cohérence les rythmes de l'enfant et des adultes, ces derniers conditionnent toujours la durée du temps passé par l'enfant en dehors de la famille, la journée scolaire n'étant qu'une partie de cette période.

L'aménagement du temps scolaire passe par un travail sur l'organisation de la journée, éventuellement la diminution de sa durée et surtout une meilleure alternance des activités scolaires et extrascolaires, d'où l'importance des partenariats et du rôle dévolue à l'éducation nationale dans une offre éducative cohérente. L'éducation nationale doit avoir la maîtrise d'œuvre des temps scolaires et périscolaires pour garantir la cohérence éducative et l'égalité d'accès à chacun selon ses besoins.

Les changements ne peuvent être mis en œuvre sans une concertation avec les collectivités territoriales, en particulier au premier degré. Il est indispensable de repenser la journée scolaire avec les municipalités (articulation des temps de cantine, garderie, école ; qualité de l'encadrement)

L'État doit définir un cadre national qui permette des adaptations locales, il doit aussi garantir le réalisme des décisions sur tout le territoire, envisager des solutions que les collectivités locales puissent mettre en œuvre dans un cadre budgétaire contraint ».

V. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES SUR INTERNET

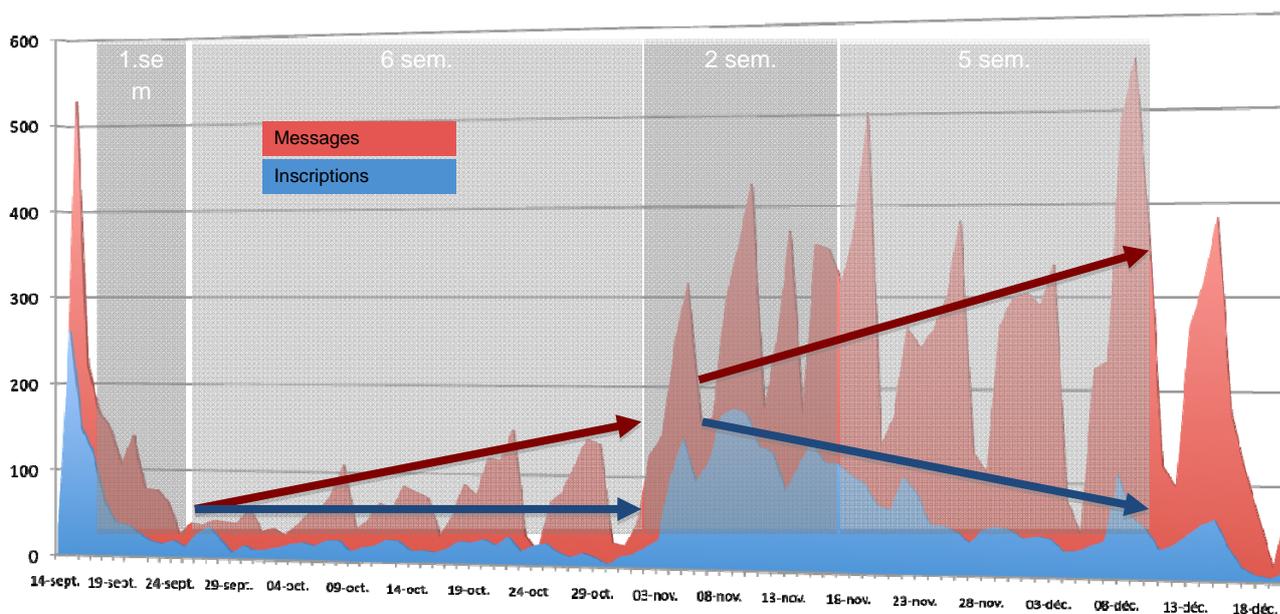
V. 1. LE TABLEAU DE BORD DU SITE

La participation des internautes au débat sur les rythmes scolaires a été soutenue, même si elle a connu des fluctuations sur les trois mois de consultation. On comptabilise plus de 276 000 « *visiteurs uniques absolus* » (nombre de personnes ayant visité le site, quel que soit le nombre de sessions ouvertes par chacun, rapporté à la période d'analyse) sur le site internet du 14 septembre au 20 décembre 2010. Plus d'1,5 million de pages ont été vues.

V. 1. 1. Une participation variable au fil du temps

Plus de 5 100 utilisateurs sont inscrits sur la plateforme. Le nombre de nouveaux inscrits et de commentaires a connu des variations sur les quatre mois de consultation.

Nombre de nouveaux messages (en rouge) et de nouvelles inscriptions (en bleu) par jour.



On observe une augmentation de la fréquentation du site et de la participation sur la plateforme à plusieurs périodes clés de la consultation :

- au lancement (mi-septembre 2010);
- à la fin des vacances de la Toussaint : montée en puissance des débats en académie et actions de communication (novembre 2010);
- à l'annonce de la publication du rapport de la commission parlementaire sur les rythmes scolaires (8 décembre 2010).

On observe également que le nombre de nouvelles inscriptions sur la plateforme a tendance à diminuer du 17 novembre au 15 décembre 2010, alors que le nombre de messages publiés ne cesse de croître.

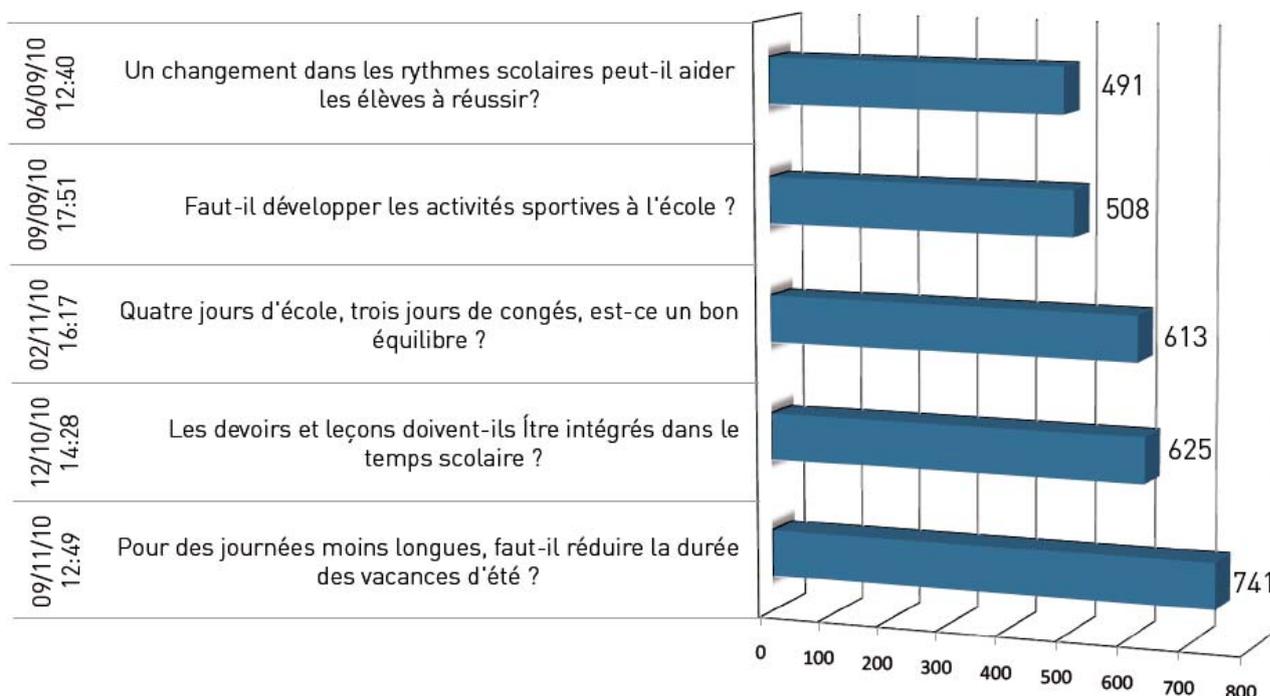
Ce phénomène signe l'activité forte des premiers inscrits : une communauté d'internautes qui s'est formée dès les premières semaines de consultation et qui n'a cessé d'alimenter le débat en publiant de nouveaux messages.

V. 1. 2. Un débat riche et des commentaires nombreux

15 522 commentaires et 100 000 votes ont été recensés sur la plateforme. Ces commentaires sont autant de contributions.

Un sujet sur quatre a initié une « conversation » d'au moins dix messages. Cependant, la majorité des commentaires sont des contributions simples qui n'ont appelé aucune réponse. Seuls 23 sujets dépassent les 100 commentaires.

Les 5 sujets les plus populaires, en nombre de commentaires, sont :

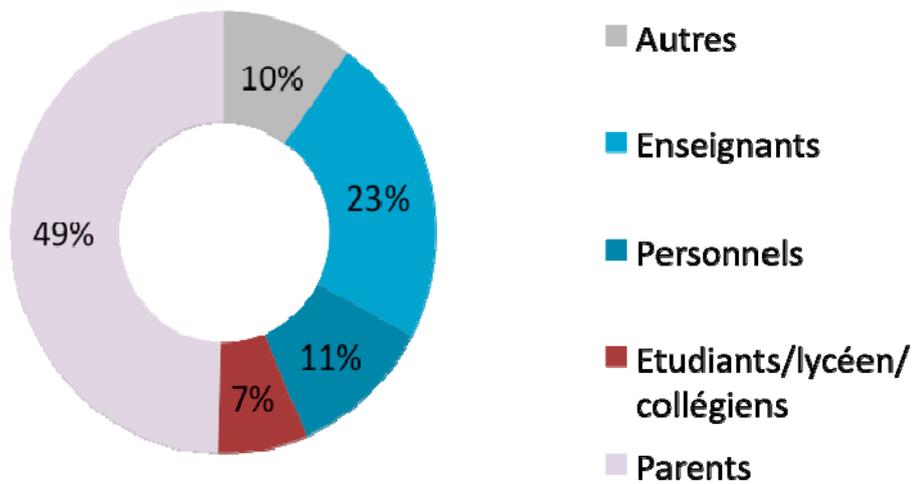


V. 1. 3. Le profil des visiteurs : une majorité de parents d'élèves et d'enseignants

La plateforme a atteint un rythme de croisière (en nombre de commentaires et de nouveaux inscrits) de fin septembre à fin octobre. La plateforme est alors fréquentée majoritairement par des « initiés » : enseignants ou personnels de l'éducation nationale.

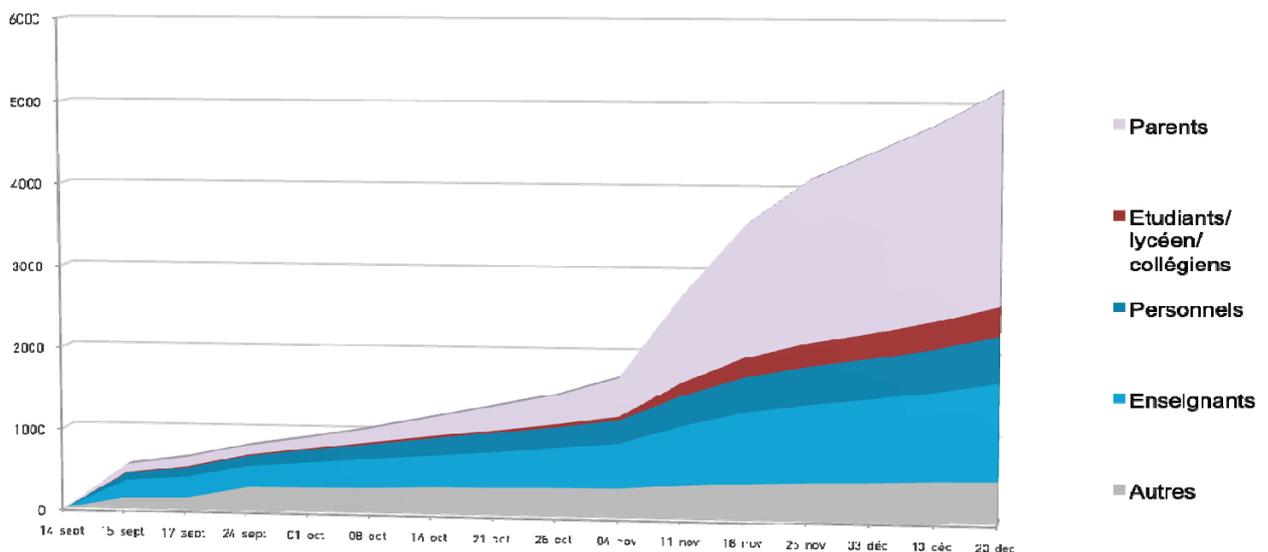
Début novembre, la fréquentation a pris un nouvel élan, ce qui a amené de nouveaux publics. Les parents et les élèves (étudiants, lycéens et collégiens) ont rejoint les rangs et dépassent en nombre les enseignants. Le débat y gagne donc en intérêt car il n'est plus suspect de circonscrire le dialogue aux seuls personnels directement concernés. L'échange est ouvert et le ton le démontre : on s'interpelle, on témoigne de son expérience, on explicite les contraintes du métier d'enseignant ou... de parent.

Profil des internautes



À la fin de la consultation, les parents d'élèves sont les utilisateurs actifs les plus nombreux (49 %). Les enseignants et les personnels de l'éducation nationale arrivent en deuxième position (34 % des utilisateurs actifs).

Évolution du profil des internautes du 14 septembre au 20 décembre 2010

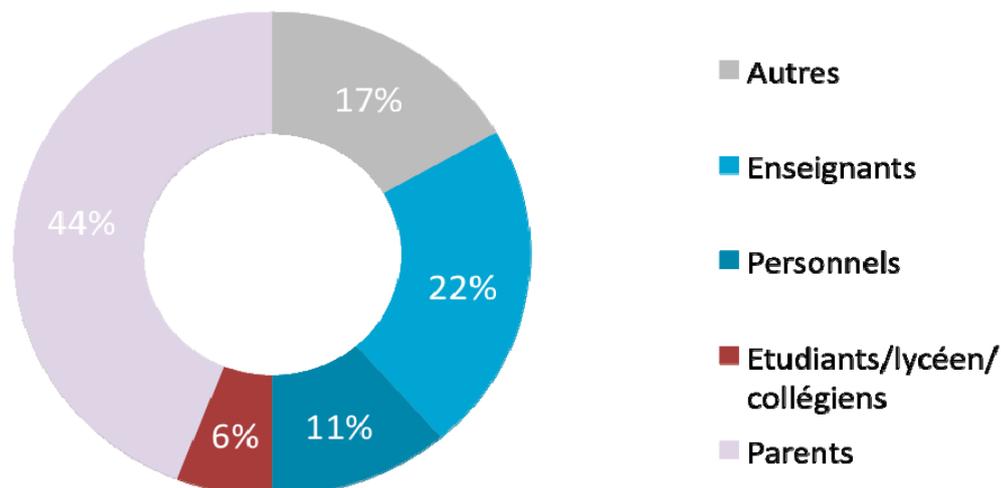


La part des parents d'élèves n'a cessé d'augmenter sur la période au point d'être majoritaire en décembre. Les autres catégories d'utilisateurs ont également augmenté en nombre sur la période mais de manière plus régulière.

Profil des utilisateurs les plus actifs

L'examen du nombre de contributions par utilisateur met en évidence que la grande majorité des utilisateurs (73 %) ne publie qu'un seul message sur la plateforme. La majorité des publications est l'œuvre d'un groupe de 150 internautes très actifs.

Il est à noter que ces 150 utilisateurs actifs constituent un échantillon représentatif de l'ensemble des utilisateurs (la proportion des « autres » est légèrement supérieure).



V. 1. 4. Une envie de débattre

Les internautes ont manifesté dès l'ouverture de la plateforme une envie de débattre des rythmes scolaires. Cette volonté de débattre ne doit toutefois pas être interprétée comme une marque de confiance à l'égard du politique. L'analyse qualitative des thématiques indique au contraire une désillusion certaine des participants quant à l'efficacité d'une éventuelle réforme.

La grande majorité des contributions est donc constructive, motivée par un réel désir de débattre et de donner son point de vue. Elles sont de qualité et couvrent largement les implications d'une réforme possible des rythmes scolaires.

V. 2. L'ÉVOLUTION DES THÉMATIQUES

V. 2. 1. Un impact des questions de la semaine sur les thématiques abordées par les internautes... mais des réponses à lire avec prudence

Les thématiques dégagées ci-dessous sont souvent abordées au fil des questions de la semaine. Ces dernières lancent en effet des sujets qui interpellent et suscitent des commentaires de plus en plus nombreux. La conversation ainsi engagée sur des points clés (durée des vacances, place des devoirs, semaine de quatre jours, etc.) permet en fait d'aborder de nombreux sujets connexes et de mettre en avant des axes récurrents : organisation de la journée, de la semaine, de l'année, prise en compte d'incontournables liés à l'évolution de la société...

C'est, en effet, bien moins le résultat du vote qui est intéressant que la densité des échanges sollicités par ce biais. Les questions, nécessairement fermées et binaires, appellent un vote qui ne prend son sens qu'éclairé par les commentaires des internautes. Les 100 000 votes recensés sur la plateforme proviennent à 96 % d'internautes non inscrits. On ne connaît donc pas le profil des votants. Les scores sont donc à lire avec la plus grande prudence et peuvent, par exemple, signifier un « *vote contre* » plutôt qu'un « *vote pour* ». La question sur la semaine de quatre jours en donne un exemple : votes apparemment favorables à 67 % à la semaine de quatre jours. Cependant ce score est éclairé par les commentaires : c'est avant tout un refus du mercredi matin travaillé qui émane principalement de parents de jeunes enfants (maternelle et petites classes de l'élémentaire), avançant les problèmes de garde qu'ils rencontreraient. Un public donc restreint, parcellaire, et un problème pointé, mais certainement pas une opinion de masse.

V. 2. 2. Une évolution toujours portée par trois principes : égalité des chances, prise en compte de l'âge des élèves et attention portée à la vie familiale

De commentaires d'abord centrés sur les expérimentations en cours (École le matin, sport l'après-midi) et sur quelques exemples étrangers, on passe peu à peu à des contributions plus nourries et plus construites qui visent souvent à informer l'internaute lecteur par son témoignage. On ne craint pas d'aborder librement des points difficiles (programmes, coût des activités, travail des femmes, inégalités de fait des situations parentales). Les thématiques sociétales émergent et, passant au premier plan, croisent de façon systématique la question des rythmes scolaires, qui ne peut plus rester confinée au rang de question technique. Les débats se sont massivement portés sur l'école élémentaire, avec quelques échappées sur le collège, plus rarement sur le lycée.

Des éléments contextuels brouillent parfois les débats. Exemple : les effectifs. Des motifs reviennent certes émailler le débat de revendications reprises à la va-vite et plaquées sur la trame de fond : les effectifs, la télévision, la console de jeu... Ces déplorations de surface ne doivent pas brouiller la lecture du débat qui s'approfondit néanmoins au travers d'argumentaires beaucoup plus riches.

Au-delà de ces thématiques, trois règles se sont imposées au fil des échanges :

- prendre en compte l'âge et le niveau des élèves ;
- respecter l'égalité des chances ;
- porter une attention particulière à la vie familiale.

Ces règles réunissent en un même consensus tous les internautes, quelle que soit leur catégorie (parent, enseignant, étudiant) ou leurs avis par ailleurs divergents. Jamais contestées, elles sont au contraire des points clés, presque des postulats, sur lesquels s'appuient les échanges.

V. 2. 3. Une nouvelle organisation de la journée pour dépasser le temps de l'École

L'organisation de la journée comprend en fait tous les temps hors du domicile, considérés par les internautes comme liés à la journée scolaire. Mais, là encore, il s'agit essentiellement du premier degré (parents comme enseignants). On traite donc plutôt d'articulation des « temps de l'enfant » : accueil pour les plus jeunes, activités péri-éducatives, pause méridienne, devoirs...

V. 2. 3.1. La fatigue du temps passé en dehors de la maison

Jugée trop chargée, on dit la journée de l'élève surtout « *fatigante* ». Parmi les causes de fatigue les plus souvent relevées :

- des trajets domicile-école longs (ramassage scolaire) et qui contraignent l'élève à se lever trop tôt le matin. On cite des exemples de lever à 5 heures pour un enfant de 12 ans.
- une succession de temps en collectivité mal articulés les uns aux autres. On fait ainsi observer qu'un enfant de maternelle ou de primaire peut passer jusqu'à 12 heures hors de son domicile, enchaînant garderie, école, cantine, garderie.
- la question des devoirs, fréquente depuis l'ouverture du débat, revient ici : ils sont présentés comme une charge qui alourdit encore la journée ou, dans le meilleur des cas, comme un mal nécessaire... Quant à les insérer ou non dans la journée de travail, les avis sont très partagés, aucun consensus ne se dégage.

V. 2. 3.2. Le contenu des journées : la question de l'offre d'activités péri-éducatives

Si, globalement, on se dit favorable à des activités culturelles et sportives organisées à l'École, un débat de fond traverse les échanges : la question des inégalités, entre les enfants pris en charge le mercredi et ceux qui peuvent rester chez eux, entre l'offre des communes rurales (pas de patinoire, pas de piscine) et celle des centres de loisirs urbains. Le souhait unanime est de tout mettre en œuvre pour ne pas creuser encore ces écarts (par des activités extrascolaires).

C'est ainsi que le sujet des activités culturelles et sportives est surtout traité en creux : ne pas abandonner le temps libéré à des associations extrascolaires coûteuses et ne surtout pas laisser les enfants livrés à eux-mêmes (autant dire « *devant la télé* » ou « *à la rue* »).

Le débat s'éloigne là de la question des rythmes à proprement parler pour se déplacer vers celle de l'encadrement : l'accent est mis sur la nécessité d'un encadrement des élèves. La question des coûts, discriminante, s'y ajoute ici avec force.

V. 2. 4. Une organisation de la semaine limitée à la question des quatre jours

Le succès exceptionnel rencontré par ce sujet lancé en « question de la semaine » mérite l'attention. Pour la première fois, la majorité des contributeurs sont des parents. Une réserve

toutefois : la lecture des commentaires montre que les échanges portent essentiellement sur le premier degré, il est vrai seul directement concerné par cette thématique.

V. 2. 4.1. La semaine de quatre jours satisfaisante à 67 % : un jugement à relativiser

Sans parler de consensus, force est de constater que les résistances à la semaine de quatre jours sont nombreuses. Le débat porte alors plus sur les modalités d'un nouveau rythme hebdomadaire.

La semaine des quatre jours a fait l'objet d'une question de la semaine. À la question « *Quatre jours d'école, trois jours de congés, est-ce un bon équilibre ?* » les internautes ont répondu oui à 67 %. Cependant, hormis le caractère, déjà évoqué, peu représentatif des votants, il ne doit pas nous tromper et doit être lu en fonction des commentaires : les parents votent en réalité non pour la semaine de quatre jours mais contre le mercredi matin travaillé, les commentaires sont explicites.

On relèvera d'ailleurs la participation nombreuse de parents d'élèves de maternelle, très engagés dans le débat : la question soulève en effet le problème des gardes ou des activités du mercredi après-midi et du coût à prévoir.

La question, récurrente, est celle de la prise en charge des plus jeunes le mercredi après-midi : il est actuellement plus facile pour les parents qui travaillent de trouver un mode de garde unique à la journée. L'école le mercredi matin signifierait souvent pour leurs enfants un parcours garderie (nourrice), école, garderie (nourrice), centre de loisirs. Ces parents ne sont pas disponibles pour aller chercher leur enfant à l'école à la mi-journée et la cantine n'est pas assurée le mercredi midi.

V. 2. 4.2. Mercredi ou samedi ?

La suppression des cours le samedi matin à l'école élémentaire est, dans l'ensemble, reçue positivement, notamment en ce qui concerne la garde alternée qui permet au parent qui accueille les enfants le week-end d'avoir deux journées entières. Les partisans du mercredi mettent en avant les bienfaits d'un rythme régulier sur cinq jours.

Quelques défenseurs du samedi invoquent l'intérêt d'une pause en milieu de semaine et la possibilité des échanges parents-enseignants.

La majorité des internautes reconnaît néanmoins que la pause du week-end est désormais entrée dans les habitudes.

Ils admettent qu'il « *vaudrait mieux cinq petites journées entrecoupées d'activités reposantes que quatre grosses journées que nos enfants ingurgitent sans plaisir* ».

V. 2. 5. Une organisation de l'année centrée sur la durée des vacances d'été

La durée des vacances d'été demeure un point de clivage entre les internautes et déclenche une participation exceptionnellement importante, semblable à celle de la semaine de quatre jours. Faut-il raccourcir la durée des vacances d'été ? Les contributeurs paraissent

nombreux, au fil des précédents échanges, à juger excessive la durée des vacances d'été, mais la question, une fois posée, focalise désormais à la fois les reproches de manipulation (« *tout est déjà décidé* ») et les réponses les plus nuancées.

Dans le contexte d'une question de la semaine sur ce sujet, il ne se dégage pas de consensus net, si ce n'est celui d'une nécessaire modulation en fonction du niveau : on note en effet de nombreuses réserves quand il s'agit de toucher aux vacances d'été des lycéens : contraintes des examens, jobs d'été... les préalables sont nombreux.

La réflexion des internautes débouche sur un ensemble plus vaste de considérations à prendre en compte : la gestion de la résidence alternée, les disparités géographiques, les saisons, etc.

- Des contraintes familiales sont souvent évoquées :

« *Quant aux deux mois de congés d'été, il est impossible aux deux parents de cumuler sur une année le nombre de congés nécessaires, même en cas de partage* ».

- De même que l'ennui des élèves pendant les vacances :

Plusieurs internautes s'accordent sur l'impossibilité d'occuper huit semaines de vacances, laissant ainsi les élèves désœuvrés. Une enseignante témoigne ainsi : « *Reprendre une ou deux semaines plus tôt en août ne serait pas une mauvaise chose. Mes élèves me disent souvent le jour de la rentrée qu'ils sont contents de reprendre l'École car ils commençaient à s'ennuyer* ».

- Le rythme 7/2 est évoqué à de nombreuses reprises, de même que la durée des vacances de Toussaint qui, elles, sont unanimement jugées trop courtes, et la fatigue des élèves au moment des fêtes de fin d'années.

- Le zonage est encore peu évoqué.

V. 2. 6. Des programmes en débat

Évoqués de façon générique depuis le début comme cause probable (et facilement invoquée) de tout ce qui ne va pas, les programmes n'ont d'abord été qu'un vague objet de reproches : trop chargés, ils empêchent les enseignants de remplir leur mission, ils découragent les élèves et les dispersent trop aux yeux des parents.

Jugés trop lourds et surtout « encombrés » ces dernières années de différentes matières dont l'utilité n'est pas perçue (informatique, B2i, histoire des arts...), on leur reproche massivement de brouiller l'attention de l'élève, de les empêcher de se centrer sur l'essentiel (français, maths), de ne plus être lisibles : « *Dans l'école de mon quartier, il y a tellement de matières et de leçons qu'il n'y a pas de place pour souffler !* ».

Le débat se cristallise autour de deux axes :

- ils sont trop chargés, il faut les alléger,

- ils ne sont pas si lourds, mais il faut les recentrer sur les fondamentaux.

Parents et enseignants soulignent avec insistance la nécessité du savoir lire, écrire, compter et déplorent « l'échec actuel » de l'École.

V. 2. 7. Des relations parents-enseignants parfois difficiles

Au début apparus en donneurs de leçons, les enseignants ont suscité opposition ou agressivité de la part des parents à qui ils reprochaient leur laxisme, leur négligence éducative. Ils étaient traités en retour de paresseux ou de privilégiés (par leur statut et leurs vacances) sans que ces invectives n'avancent sur le fond. Les rôles respectifs peinaient à se définir, dans une incompréhension mutuelle, chaque catégorie pensant détenir le savoir et la légitimité en matière d'éducation.

Le rôle des parents dans l'École n'est pas évoqué, c'est leur rôle d'éducateurs à la maison qui est pointé : ils laissent les enfants devant la télévision le soir, ne leur donnent pas le sens de l'effort...

Un renversement s'est produit quand les parents sont entrés plus nombreux dans le débat : les échanges, devenus plus constructifs, ont même fait apparaître une forme de solidarité : les parents rendent hommage à la motivation des enseignants, à leur bonne volonté pour s'adapter « à toutes ces réformes ». Ils regrettent ensemble l'opportunité de rencontre qu'offrait l'école du samedi matin. De façon générale, les participants « non enseignants » ont concédé à plusieurs reprises être « effarés » et « surpris » par l'étendue du « *malaise des enseignants* ».

V. 2. 8. Une indispensable prise en compte des évolutions de la société : travail des femmes, familles monoparentales, contraintes professionnelles, fatigue des transports

V. 2. 8.1. Les activités professionnelles des parents

Ce sujet est un point saillant du débat : la problématique des rythmes scolaires se heurte au temps difficilement compressible des parents. Quelle que soit la priorité que l'on donne aux rythmes biologiques de l'enfant, nombre de parents font observer que leurs jeunes enfants sont contraints de suivre le rythme des adultes, qui passent chaque jour de dix à douze heures hors de leur domicile.

V. 2. 8.2. Le travail des femmes

Plusieurs commentaires abordent cette question. Certains internautes soulèvent l'idée que les rythmes scolaires ne sont plus tout à fait adaptés à la société, notamment parce qu'aujourd'hui les femmes travaillent. On observe même un consensus autour de l'idée qu'être parent au foyer doit être un choix et non une situation subie.

La « bi-activité » des couples est globalement admise comme un phénomène de société irréversible, de même que l'accroissement des familles monoparentales, très présentes dans le débat. La réduction du temps de présence des élèves à l'école risque, selon les internautes, de bouleverser les équilibres familiaux déjà fragiles et d'accentuer les inégalités homme-femme.

V. 2. 8.3. La fatigue des temps de transport

C'est un sujet récurrent, que l'on parle des trajets domicile- école de l'enfant ou des temps de transport des parents pour se rendre à leur travail. Là encore, un internaute, largement approuvé, fait observer que l'on est devant un phénomène de société : l'évolution de l'habitat contraint les familles à résider de plus en plus loin de leur travail, les difficultés de circulation aggravant la situation en milieu rural comme en milieu urbain. En milieu rural, c'est la dispersion des établissements de second degré (parfois aussi de premier degré) qui oblige les élèves à se lever très tôt pour aller prendre le car de ramassage scolaire.

V. 2. 8.4. La télévision, la console, Internet, les portables...

Ce thème s'impose peu à peu comme aparté fréquent de toutes les conversations, quel qu'en soit le sujet. On déplore pêle-mêle le temps excessif passé par les élèves devant « la télé » le soir, les programmes du soir non adaptés aux plus jeunes, le laxisme de certains parents... C'est le lieu du clivage parents-enseignants : les enseignants insistent sur la responsabilité des parents qui mettraient ainsi eux-mêmes leur enfant en situation d'échec.

V. 2. 8.5. Secteur urbain, secteur rural

Les internautes (majoritairement des parents) affirment à 75 % que les rythmes n'ont aucune raison d'être différents selon la zone de résidence. Ils mettent en avant leur souci d'égalité, de « réussite pour tous » et voient dans l'éventualité d'une différence des rythmes une mise en cause inacceptable de l'offre éducative qui doit être garantie à tous. Ce sont principalement les habitants de zone rurale qui se montrent blessés par la question : « Pourquoi ? Les gens de la ville seraient différents de nous ? ».

Ce qui ne signifie pas que vigilance et efforts d'adaptation au cas par cas ne soient pas nécessaires : on souligne ainsi deux points qui désavantagent particulièrement le secteur rural :

- l'offre de modes d'accueil et de places de restauration est bien inférieure en zone rurale et les parents ont bien souvent recours au « système D » ;
- les transports scolaires sont longs, « une heure de trajet » est un chiffre souvent avancé dès le collège, voire plus tôt. On incrimine la fermeture des petites écoles, la mauvaise organisation du ramassage qui multiplie détours et arrêts et impose ses horaires aux établissements. D'où fatigue d'une journée de trop grande amplitude et horaires contraints pour les collèves qui sacrifient ainsi quelques options et le temps de la pause-repas.

V. 2. 9. En conclusion, peu de consensus mais un débat toujours intéressant

En même temps ce n'est pas la visée de ces échanges : l'essentiel se passe dans le partage et la confrontation d'idées entre internautes. La richesse des contributions témoigne de la qualité du débat : témoignages, éclairages réciproques, expression des divergences et quelques pistes communes malgré tout (respect des principes dégagés, vacances de Toussaint trop courtes, prépondérance des contraintes liées aux évolutions de société).

VI. PISTES DE RÉFLEXION ET AXES D'ÉVOLUTION

De ces auditions, de tous ces débats et échanges, émerge une base de réflexion ancrée sur des fondements identiques, ainsi que sur des constats souvent partagés mais qui n'aboutissent pas aux mêmes propositions.

C'est à partir de cet entrecroisement que va pouvoir se poursuivre le travail autour de grandes problématiques.

VI. 1. PRÉAMBULE : LE RAPPORT DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LES RYTHMES DE VIE SCOLAIRE

Le COPIL accueille le rapport parlementaire avec le plus grand intérêt.

L'avancée de ses travaux a conduit la mission d'information sur les rythmes scolaires dans le primaire, présidée par Madame Tabarot, à élargir sa réflexion initiale au secondaire, la question s'avérant impossible à déconnecter d'une réflexion d'ensemble sur l'École ou à détacher de son contexte sociétal. Le rapport final examine donc successivement les rythmes de vie scolaire dans le premier puis le second degré, en livre une analyse minutieuse à travers un état des lieux critique et trace enfin la voie de « *pistes possibles d'amélioration* ». Ce travail très documenté interroge des problématiques nombreuses : il est, on le voit, infiniment plus riche que l'écho qui en a été donné par les médias, souvent réduit à « *l'interdiction de la semaine de quatre jours* ».

L'état des lieux brossé par la mission rejoint à l'évidence les constats présentés ici : il les conforte donc et, loin d'être redondants, ces points de vue sont complémentaires et appelés à s'enrichir l'un l'autre.

Une identification de points- charnières analogues dans l'état des lieux

Les points-clés sont identiques : le bilan insatisfaisant de la semaine de quatre jours, des rythmes scolaires inadaptés aux enfants, une journée à réorganiser, une réflexion globale qui ne doit pas être esquivée. Pour l'essentiel, les constats soulignent les mêmes priorités, leur donnant par là force et légitimité.

Confronté au même constat d'absence de consensus, le rapport parlementaire tente d'en cerner les raisons. Faisant par exemple écho à la question du mercredi ou samedi matin travaillé, le rapport évoque avec beaucoup de justesse la nostalgie du « *temps détendu* », de l' « *atmosphère du samedi* » qui rejoignent sur ce même sujet les regrets des internautes sur le site internet dédié : c'est en fait l'occasion de rencontre et d'échanges qui cristallise les regrets, sans pour autant déboucher sur un souhait de retour au samedi travaillé.

Le rapport parlementaire procède toutefois en analyses successives (premier puis second degré) là où la consultation nationale s'efforce de rassembler autour de grands pôles thématiques et généraux.

Les constats et les propositions du rapport de la commission sont sans ambiguïté :

« - La journée, la semaine et l'année sont déséquilibrées : journée de cours trop longue et mal organisée qui ne tient pas compte des variations d'attention et de vigilance mises en évidence par les chronobiologistes ; année trop courte ; effets négatifs de la semaine de quatre jours au primaire ; dans le secondaire, rigidité de l'emploi du temps hebdomadaire déterminé par le poids des disciplines et la définition des services de l'enseignant.

- Nécessité de réorganiser la journée et la semaine : fixer un plafond inférieur à six heures au primaire, un maximum de six heures au collège et de sept heures au lycée, interdiction de la semaine de quatre jours au profit d'une semaine de quatre jours et demi ou cinq jours. Allègement des programmes, ou mise en œuvre de nouvelles pédagogies et autre gestion des temps d'enseignement.

- Repenser les missions de l'enseignant et accorder plus d'autonomie aux établissements.

- Respecter l'alternance sept semaines de classe / deux semaines de vacances et rendre effectives les trente-six semaines de classes prévues par la loi en passant par une diminution des vacances d'été, une nouvelle définition des zones et une modification des épreuves du baccalauréat. »

Des points particuliers, propres à chacun

- Le rapport parlementaire fait une large place aux expérimentations

Le rapport parlementaire livre une analyse détaillée des expérimentations qu'il a su interroger avec précision : collège Clithène à Bordeaux, aménagement du temps de la ville d'Epinal, fonctionnement en micro groupes de « l'école à la journée » à Berlin, suivi de l'Expérimentation intégrée de sciences et Technologie en collège (EIST).

Ce temps d'arrêt et d'observation est fondamental : il alerte ainsi la Conférence et, au-delà, le décideur, en soulignant que les rythmes scolaires ne sont pas « *un sujet technique, réglable par voie de circulaire, sans concertation préalable,* » mais un paramètre fondamental d'organisation de l'école... et de la société. Il convient de le nourrir, de l'informer, de le faire vivre. Les échanges relevés sur le site dédié en témoignent assez.

- Des temps différents

Le tempo diffère en effet : la conférence nationale sur les rythmes scolaires, consultation publique, vaste débat ouvert à tous les participants d'un large dialogue, vise à susciter l'écoute, le partage, à expliciter, à permettre l'expression de tous et s'inscrit donc dans la prospective... Elle s'appuie sur le temps long, celui de la maturation nécessaire aux éventuelles prises de décision et d'abord à la compréhension des différentes postures : comme l'ont relevé nombre de synthèses académiques, il est primordial de donner du temps à l'essai de nouveaux dispositifs, aux expérimentations en cours, au bilan d'éventuels renoncements.

Le « temps » de la commission parlementaire est par essence plus axé sur l'actuel et s'efforce de dégager dans l'immédiat des pistes opérationnelles, telle la « Maison de l'Enfance » (rapport, p.49) et bien d'autres suggestions d'une avancée vers une école plus ouverte.

La commission parlementaire a déjà rendu son expertise, approfondie et fouillée, alors que la conférence n'en est qu'au premier temps de sa mission, celui de l'écoute ; au terme de son propre état des lieux, largement appuyé sur l'expression des acteurs concernés, simples usagers du système et voix anonymes y compris, la conférence va prendre le temps d'explorer toutes les pistes et bien sûr de commencer par les plus riches et les plus probables, celles déjà ouvertes par la commission.

En conclusion, dialogue, écoute, information, approfondissement des volets techniques d'amélioration identifiés seront les prochains chantiers de travail du COPIL de la conférence.

Confortée par le soutien et la légitimité que lui apportent les conclusions d'une étude parlementaire, la conférence nationale doit maintenant, dans le prolongement, écrire les scénarii, tracer les contours concrets de cette école dessinée en creux par les manques relevés, faire procéder aux études d'impact et aux chiffrages nécessaires pour un aperçu éclairé.

VI. 2. LES GRANDS PRINCIPES DES AUDITIONS, DÉBATS ET ÉCHANGES

VI. 2. 1. Des principes forts et récurrents : globalité de la question, priorité aux apprentissages, égalité des chances, volonté de changement

- Tous les auditionnés considèrent qu'il faut envisager **une évolution des rythmes scolaires dans leur globalité** : globalité des temps de l'enfant, globalité de l'angle d'approche et des interlocuteurs, globalité de la réflexion...
- Tous les auditionnés disent placer **les besoins de l'enfant**, ses apprentissages au centre du débat... mais disent aussi la nécessité de prendre en compte le contexte socio-économique et de l'évolution sociale.
- Tous les auditionnés disent avoir le souci de **l'égalité des chances de réussite**. Le principe d'égalité de l'offre d'éducation, règle formelle ou garde-fou d'éventuels aménagements, notamment dans les liens avec les collectivités territoriales, est toujours prôné.
- La très grande majorité des auditionnés considère que l'on ne peut pas rester sur un *statu quo* et affirme **une volonté de changement**.

VI. 2. 2. Une combinaison parfois paradoxale des intérêts de chacun

Au total, cette consultation a mis en relief la complexité des intérêts : l'intérêt de l'enfant, toujours mis en avant, est parfois en butte à celui des adultes, contraints par leurs obligations socio-professionnelles ou attachés à leurs propres intérêts. Ce sont là des tensions caractéristiques de toutes les auditions : **aux intérêts de l'enfant s'opposent des préoccupations liées aux choix individuels ou catégoriels**.

Ces tensions sont cependant régulées par une forme de réserve posée en préalable. Une évolution est possible à condition :

- que le cœur du débat soit bien la préoccupation de l'enfant dans une approche globale, visant sa réussite comme son bien-être ;
- que toute modification passe par une concertation et une négociation ;
- et enfin et surtout, que soient préservés les emplois des différentes catégories de personnels dans et en dehors de l'éducation nationale.

VI. 3. LES CONSTATS PARTAGÉS DES AUDITIONS, DÉBATS ET ÉCHANGES

Confortés par l'autorité d'études scientifiques, celles des chronobiologistes d'abord puis celles des récents travaux de l'Académie de médecine, les constats pragmatiques des acteurs de terrain s'articulent désormais, comme autant de mises en garde salutaires et de bon sens reconnues par tous, autour de trois grands pôles d'observation.

VI. 3. 1. Une organisation du temps insatisfaisante

L'organisation actuelle du temps sur la journée, la semaine et l'année, mais aussi l'organisation des apprentissages, des devoirs, des temps « périphériques », qu'ils soient accueil, pause méridienne, activités péri- ou extrascolaires, échoue à mettre en place de bonnes conditions d'apprentissage et d'accueil des enfants et des jeunes.

- **La journée est trop longue et fatigante**, à tous niveaux : amplitude trop longue pour les plus jeunes, temps d'apprentissage qui ne prennent pas en compte les temps de concentration optimale et les temps de moindre vigilance ; pauses méridiennes tronquées, services de restauration accélérés.

- **La semaine est épuisante à l'école primaire** car resserrée sur quatre jours tandis que les exigences des programmes sont en augmentation. Au plan des apprentissages, les aspects négatifs sont mis en avant par une large majorité des organisations auditionnées et des synthèses académiques : fatigue des élèves du fait d'une surcharge quotidienne ; faisabilité difficile, voire impossible, du programme, en y ajoutant les deux heures d'aide personnalisée.

- **L'année scolaire** est déséquilibrée : mois de juin inexistant et premier trimestre inutilement long. L'équilibre sept semaines de travail/deux semaines de repos n'est pas respecté.

VI. 3. 2. Un défaut de coordination entre les différents acteurs

- **Le temps global hors du domicile** additionne de fait une succession de temps, de lieux et de personnes en charge des enfants, personnels des collectivités, des associations et personnels enseignants. Or ces personnels, aux rôles et aux statuts certes différents, juxtaposent les temps de la journée de l'enfant, comme morcelant la mission éducative de l'École, au lieu de porter un même projet.

- **Les temps de vie « hors temps scolaire »** disparates, sont trop laissés aux solutions individuelles et aux aléas locaux, au « système D » parfois : activités périscolaires proposées par les collectivités, nourrice pour l'accueil du matin ou le repas de midi pour les plus jeunes, association sportive le mercredi après-midi, soutien scolaire payant, activités libres à l'initiative des familles...

VI. 3. 3. Des inégalités de fait

C'est le point le plus vigoureusement dénoncé, y compris sur le web. C'est là qu'est ressenti l'échec de l'école, son incapacité à compenser les inégalités sociales. La préoccupation de tous est donc *a minima* d'éviter de les accroître et de façon générale de rechercher des mécanismes de compensation. On reproche aux rythmes scolaires actuels d'accentuer indirectement les écarts et les difficultés des élèves les plus défavorisés, en dépit des mesures de discrimination positive mises en place.

- **Les devoirs à la maison** prolongent la journée de travail, pénalisant ainsi les élèves qui ont le plus de temps de transport ou qui sont le plus en difficulté. De même **l'aide personnalisée** vient-elle à son tour s'inscrire en négatif si elle se substitue à la pause méridienne ou si elle vient allonger la journée le soir. La place de ces temps est déterminante : si les devoirs ne sont pas faits en classe mais à la maison, les élèves les plus démunis peuvent glisser vers le découragement et le décrochage. Dans leur grande majorité, les auditions, les échanges sur internet ou les synthèses académiques signalent ce point comme une difficulté à résoudre prioritairement.

- **La durée des vacances d'été est source de disparité** : vacances familiales, culturelles, activités enrichissantes pour les uns, vacuité d'un temps non mobilisé, télévision et ennui pour les autres, livrés à eux-mêmes. Cette disparité est très souvent soulignée, particulièrement par les syndicats, les parents et l'une des organisations de lycéens. Il en va de même pour le samedi matin libéré, les emplois du temps des familles et l'environnement variant considérablement. Il faut noter que, pour autant, la question de la réduction des vacances d'été ne fait pas consensus et que l'opposition à un retour au samedi matin travaillé semble très partagée.

- **Les zones urbaines sont mieux dotées que les zones rurales** pour ce qui relève des équipements culturels et sportifs, centres de loisirs, personnels de collectivité disponibles. L'accès aux activités et aux services y est plus facile. Les élèves de zone rurale sont dépendants de transports souvent décrits comme longs et fatigants et n'ont aucune autonomie de déplacement pour d'éventuelles activités. Les internautes mettent toutefois en garde : ce n'est pas une différenciation discriminante des rythmes scolaires qui règlera cet écart ; ils mettent en avant leur souci d'égalité, de réussite pour tous.

VI. 4. LES CONCLUSIONS PARTIELLEMENT CONSENSUELLES DES AUDITIONS, DÉBATS ET ÉCHANGES

Partant de ces constats partagés, les différentes organisations ou personnalités auditionnées débouchent sur des conclusions qui, si elles ne sont pas présentées comme des propositions *stricto sensu*, permettent *a minima* de cerner quelques points saillants sur lesquels, selon l'expression favorite et unanime des internautes et auditionnés, « *il faut avancer* ».

Néanmoins, ces conclusions se déclinent en une gradation de points de vue tout en contrastes.

VI. 4. 1. Une organisation du temps à modifier dans sa globalité

VI. 4. 1.1. Des horaires et une charge de travail à adapter au niveau d'enseignement

C'est la qualité de la journée à l'École plutôt que ses horaires qui fait ici accord : pour éviter la fatigue et optimiser les conditions de réussite, « *il faut* » une journée moins lourde – et non pas nécessairement moins longue –, qui inclue le travail personnel, et des pauses qui soient de vrais temps de repos.

« *Il faut bien sûr* » que le rythme soit adapté à l'âge de l'enfant et au niveau : des internautes parents s'insurgent ainsi à plusieurs reprises contre l'emploi du temps-type de collège, où la journée d'un enfant de sixième est organisée comme celle d'un adolescent de 16 ans...

Les organisations de parents et d'enseignants recommandent par exemple un temps d'enseignement journalier modulé de l'élémentaire au lycée (cinq heures, six heures, sept heures).

De même, insistent-elles en primaire sur la nécessité des temps de repos et de détente. L'amplitude de la journée passée à l'école peut être importante pour les plus jeunes et atteindre près de douze heures pour certains (accueil du matin, garderie ou activités du soir) : il est donc nécessaire de veiller à alterner suffisamment les activités pour respecter les biorhythmes de l'enfant et éviter la fatigue.

VI. 4.1.2. Une semaine à rééquilibrer dans le primaire mais est-ce en quatre jours, 4 jours et demi ou cinq jours ?

Le consensus est large sur les inconvénients pédagogiques et psychologiques de la semaine de quatre jours, abondamment soulignés dans les auditions, les échanges sur Internet ou les débats en académie.

Il n'y a pas d'unanimité dans les propositions mais la grande majorité des organisations entendues, toutes catégories confondues, se prononce pour une semaine de quatre jours et demi ou de neuf demi-journées, en se concentrant plutôt sur le mercredi matin, afin d'équilibrer le rythme et la charge de travail sur la semaine.

Certains, regrettant les échanges parents-enseignants du samedi matin, proposent une semaine de cinq jours ou six jours, mercredi et samedi matin inclus.

VI. 4. 1.3. Un 7/2 encore à trouver

Le calendrier des vacances est loin de faire consensus mais on s'accorde toutefois sur l'objectif à privilégier : « *Il faut se rapprocher du 7/2* ». On souhaite souvent que, dans cette perspective, les congés de Toussaint soient portés à deux semaines complètes.

Il faut toutefois rappeler que ce qui est présenté par presque tout le monde comme le rythme idéal, sept semaines de cours suivies de deux semaines de vacances, n'est pas exactement réalisable. Cela conduirait d'ailleurs à réduire à 35 semaines la durée de l'année scolaire ; on ne peut donc que s'en rapprocher, cela signifie qu'une période au moins soit de huit semaines.

Les vacances d'été font débat : il ne se dégage pas de vrai consensus pour les raccourcir. Les organisations auditionnées sont partagées, les avis sur le web également, mais on observe toutefois que beaucoup de ceux qui se disent défavorables sont prêts à concéder deux semaines si le jeu en vaut la peine, c'est-à-dire si on les assure d'une réelle amélioration des conditions de travail annuelles, si on arrive à une meilleure alternance des temps de travail et des temps de vacances.

Trois arguments essentiels en faveur d'une diminution : déséquilibre de la charge de travail annuelle, ennui des élèves et discrimination sociale, seule une minorité d'élèves pouvant bénéficier de vacances enrichissantes (voyages, sport, culture). *A contrario* sont soulevés d'autres arguments : les raccourcir serait pénalisant pour les familles séparées ou recomposées, certains lycéens ont besoin de leur « job d'été », enfin les personnels administratifs de l'éducation nationale ou les enseignants en charge d'examens devraient alors réduire d'autant leurs congés d'été (actuellement mi-juillet / troisième semaine d'août). La direction de la jeunesse et le CAPE évoquent également les répercussions sur la passation du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et sur le fonctionnement des centres de vacances.

Les représentants du tourisme ou de certaines collectivités, notamment l'Association nationale des élus de la montagne et l'Association nationale des maires de stations de montagne, sont totalement opposés à une réduction du zonage l'hiver, et plaident *a contrario* pour la mise en place d'un zonage l'été – en deux ou trois zones. Celui-ci aurait des retombées financières positives pour les acteurs économiques, mais peut-être aussi pour les familles s'il permettait « *un étalement du prix des séjours* ».

VI. 4. 2. Une organisation des enseignements à améliorer

VI. 4. 2.1. Des programmes à revoir mais dans quelle direction ?

La question des programmes débouche sur des oppositions de fond : nombre de parents et d'enseignants souhaitent les voir allégés ou recentrés sur les fondamentaux tandis que d'autres défendent la nécessité de solides connaissances pour s'insérer dans la société.

VI. 4. 2.2. Enseignant : un métier qui doit évoluer

Sur l'évolution du métier d'enseignant, les auditionnés s'accordent certes à dire que le métier doit évoluer : le face-à-face du cours magistral doit être renouvelé par de nouvelles modalités d'apprentissage, plus interactives. Mais les pistes proposées divergent néanmoins : nouvelles missions à repenser ? Temps de présence accru ? Annualisation des heures dues et, partant, des services des enseignants ? Pour certains syndicats, des évolutions seraient envisageables, si elles produisaient une amélioration réelle des conditions de travail et de l'exercice même du métier d'enseignant. Ainsi pour l'ensemble des syndicats, une évolution des rythmes scolaires passe aussi par un important effort de formation des enseignants et de l'ensemble des personnels présents dans les établissements.

VI. 4. 3. Un cadrage national et une articulation École-partenaires qui se déclinent sur une gamme étendue

VI. 4. 3.1 Un cadrage national, mais une délimitation plus ou moins stricte

Sur cette question, les positions divergent de la plus catégorique aux plus nuancées : un cadre national strict, au nom du principe d'égalité de traitement ; un cadre national mais avec prise en compte des contraintes locales ; un cahier des charges national et une marge, voire une grande marge d'autonomie aux établissements.

Une modalité portée par les collectivités : fermeté du niveau national pour la décision, pouvoir régalien de l'État, et partage de responsabilités dans la mise en œuvre confiée aux autorités locales ; une régulation est en effet indispensable (rotation de l'occupation des équipements sportifs, organisation des transports et des centres de loisirs...) : à l'État de décider ou non du zonage, des périodes de vacances, du nombre de semaines, de jours et d'heures travaillés et de rendre ses décisions obligatoires. Mais la collectivité, qui a la charge des services et de nombreuses activités éducatives désormais partagées avec l'éducation nationale, doit avoir droit de regard sur ces missions, être associée aux projets et obtenir des précisions sur les modalités de financement d'une modification d'organisation du temps scolaire.

VI. 4. 3.2. Une articulation École-partenaires selon une gamme étendue de modalités

Cette gamme va :

- d'une stricte séparation, chacun dans son rôle ;
- à une complémentarité de pure « répartition » des temps, scolaire et hors temps scolaire (les associations prennent en charge tout ce qui est hors temps scolaire *stricto sensu* : activités du soir, vacances) ;
- ou bien à des complémentarités de fonctionnement, (sont évoquées des catégories à intégrer dans les équipes : des *animateurs*, des « équipes pluridisciplinaires ») ;
- ou enfin une pleine complémentarité qui redéfinit un temps global.

Dans le souci d'une mise en cohérence de ces différents temps éducatifs, les collectivités prônent le recours au PEL : déjà expérimentée depuis une quinzaine d'années, cette formule permet une réelle coopération entre les différents acteurs, éducation nationale et collectivités. Elles mettent en garde, en effet, sur le non sens, qu'il y aurait à décider réglementairement d'un allègement du temps scolaire en le reportant simplement sur le périscolaire : ce transfert de charges nécessite une réelle concertation et la construction d'un projet éducatif préalable.

VI. 5. LES PROBLÉMATIQUES ET LES AXES D'ÉVOLUTION

Dans leurs divergences ou leurs points de consensus, ces constats et ces propositions esquissées rassemblent néanmoins autour d'objectifs et de tracés de ligne générale. Plutôt que de définir précisément des méthodes et des moyens, ils font émerger plusieurs problématiques développées ci-après.

VI. 5. 1. Les échelles de gouvernance : organiser le dialogue entre les responsables nationaux, les responsables scolaires locaux et les collectivités territoriales

VI. 5. 1.1. Des niveaux de décision à clarifier

La décentralisation, première et deuxième vague, a maintenant pleinement associé les compétences des différents acteurs, y compris en matière d'enseignement et de formation.

Mais ces frontières de « territoires » entre éducation nationale et collectivités territoriales sont souvent peu ou mal perçues et demandent à être redéfinies de façon opérationnelle. De surcroît, les établissements qui disposent déjà d'une certaine souplesse dans la répartition des moyens qui leur sont attribués, ou qui peuvent se référer à l'article 34 de la loi de 2005, exploitent rarement cette marge de manœuvre pour innover en matière de rythmes scolaires. L'autonomie des EPLE est restée orpheline.

- **Le « bon » niveau de décision** : Dans ces conditions, un vaste champ de réflexion est à conduire sur ce qui en matière de rythmes scolaires doit rester national et ce qu'il est intéressant de confier au local, entre le pilotage national et le principe de « subsidiarité », entre le transfert aux collectivités territoriales ou le transfert aux établissements.

Le COPIL s'interroge sur ces points précis qui pourraient par nature ou par souci d'efficacité être délégués à la collectivité ou à l'établissement : horaires du matin et du soir (transports) ; calendrier des vacances (harmonisation des départs en famille) ; pauses méridiennes ; avec quel souci d'intégration au projet éducatif global ?

La qualité de vie d'un élève – et notamment son temps de transport – diffère grandement selon le contexte, rural ou urbain. L'effort d'adaptation des collectivités en termes d'accueil, de transport, de restauration, de personnels, diffère également selon qu'elles se situent en milieu rural ou urbain. Et les coûts sont sans doute plus importants en milieu rural.

Comment un cadrage national peut-il prendre en compte de telles disparités, et comment compenser certaines inégalités ? Les collectivités s'accordent à reconnaître que des améliorations pratiques pourraient être apportées au niveau local et permettre aussi bien une meilleure qualité de vie pour l'élève qu'une meilleure gestion des ressources territoriales : mutualisation de la restauration (école, collège et lycée) ; mutualisation des transports entre premier et second degré ; mutualisation des équipements sportifs à étudier.

- **L'importance d'un cadrage national** : Le COPIL prend acte également de la référence générale – organisations syndicales, représentants des parents d'élèves, collectivités territoriales – au principe d'équité. Ce principe suppose une impulsion nationale, au moins sous forme d'un cadrage qui rassurerait en maintenant fermes certains points non soumis à variations locales : services des enseignants, contenus des programmes, examens, organisation du calendrier. Les collectivités reconnaissent l'État compétent pour fixer les

cadres et les grandes orientations. L'échelon local doit alors pouvoir disposer des marges nécessaires pour les mettre en œuvre sur son territoire. Ce cadrage national devrait s'attacher à réduire plutôt qu'à multiplier encore les dispositifs et à éviter les doublons et concurrences avec les collectivités territoriales. « *Coordination et coopération plutôt que transfert de compétences* », selon la formule de l'AMGVF : on voit émerger un consensus autour de la notion de « *coopération éducative* », de « *projet éducatif de territoire* » (ANDEV), de contractualisation au plan local adossée à un cadrage national.

VI. 5. 1.2. L'articulation des temps scolaire, péri- et extrascolaire et, par voie de conséquence, l'articulation École-partenaires au niveau local

- **Un manque de lisibilité** : Parents, collectivités, souhaitent plus de complémentarité entre les différents « temps » de l'enfant : le Réseau des Villes éducatrices fait observer que, depuis plusieurs années maintenant, ce sont sur de véritables « politiques éducatives » qu'elles travaillent main dans la main avec l'École pour agir sur les points les plus sensibles, œuvrer à atténuer les disparités sociales, renforcer les actions de soutien, aider aux devoirs...

Malheureusement, ces différentes actions, tout comme les nombreux dispositifs mis en place depuis dix ans par l'éducation nationale, sont peu visibles : leur efficacité se dilue sous la superposition et l'effet d'empilement redondant de diverses dénominations.

- **Mais des expériences réussies** : Les représentants des différents niveaux de territorialité auditionnés se rejoignent pour dire que le CEL, le PRE ou le PEL constituent une piste intéressante de coordination et donc de cohérence et de visibilité, expérimentée avec réussite ces dernières années.

Le COPIL pointe cependant les moyens humains et financiers que requièrent PEL et contrats d'aménagement.

- **Un meilleur partage des rôles et des responsabilités éducatives entre partenaires** : La révision du temps scolaire de l'enfant touchera nécessairement à l'organisation générale de l'École, ainsi que celle des activités extérieures à l'école. Les différents acteurs auront à se concerter pour concevoir une organisation qui repose sur la prise en compte des trois ensembles de temps incontournables : les temps familiaux, les temps scolaires et les temps récréatifs – sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels – en dehors de la famille et de l'école. Pour parvenir à un concert harmonieux, il reste à déterminer qui a légitimité pour mettre en œuvre au niveau local une véritable politique éducative concertée (institutions, collectivités, associations, parents d'élèves...) et selon quelles complémentarités politiques et financières ? À quel niveau (national, départemental, régional, municipal, établissement) doit-on harmoniser ? Quels sont les espaces de discussion institutionnels et les conventions à créer ou à développer au niveau local ?

Eu égard à l'enjeu de l'égalité des rythmes des enfants sur tout le territoire, le niveau de l'établissement n'est pas le bon pour les collectivités. L'AMF considère que l'autonomie de l'école serait ingérable pour une ville. C'est la raison pour laquelle l'association soutient le regroupement d'écoles mais n'est pas favorable à l'établissement public du premier degré. L'ADF pour sa part souligne l'entrave à l'innovation que constitue le décret du 30 août 1985, le statut de l'EPLÉ serait actuellement un frein à un meilleur partage des rôles et des responsabilités éducatives entre partenaires. Faut-il pour autant revenir sur ce texte ? Le

débat n'est pas tranché au sein de l'association et les chefs d'établissement n'y sont par ailleurs pas favorables, craignant une tutelle des collectivités sur un service public d'État. Cette évocation par l'ADF de l'évolution du décret de 1985 et du statut de l'EPLI interroge en tout cas de manière frontale sur l'articulation entre les trois acteurs locaux – autorités académiques, responsables élus, chefs d'établissement – et la nature de leurs relations.

- **Une évaluation financière de tout changement** : l'aspect financier des aménagements à envisager sera déterminant dans le choix des orientations et initiatives retenues. Il est donc essentiel de chiffrer au plus juste chaque projet, chaque initiative, chaque scénario : la question du financement est un point sensible qui doit être un levier, non un frein. L'État et les collectivités doivent pouvoir s'appuyer sur un chiffrage clair avant de décider des priorités de leur politique éducative.

En conclusion, un cadrage national des temps scolaires doit-il être assez souple pour s'adapter aux contraintes locales ? La variété des situations conduit-elle à déléguer une partie des décisions au plus près du terrain ? Comment répartir ce qui doit relever de la classe, de l'établissement, de la région ou de la compétence de l'État ? Jusqu'où peut-on aller dans l'autonomie des établissements ?

VI. 5. 2. Les fondements d'une nouvelle organisation des rythmes scolaires : éviter la « guerre des temps »

Le COPIL considère à l'instar de tous les auditionnés que ce ne sont pas les intérêts des adultes qui doivent guider les choix en matière d'organisation du temps scolaire mais bien **la recherche des meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement pour les élèves.**

VI. 5. 2.1. S'appuyer sur les expertises scientifiques

Le COPIL a pris connaissance des nombreux travaux scientifiques sur les rythmes de l'enfant : travaux qui préconisent de prendre en compte, notamment à l'échelle de la journée, les plages de temps les plus propices à une vigilance élevée, à une disponibilité optimale, aux meilleures coordinations motrices, selon les âges.

Il s'attache particulièrement aux conclusions du rapport de l'Académie nationale de médecine (*Aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant*, janvier 2010) sur le rôle essentiel du sommeil pour l'enfant au plan physiologique et psychologique. Si de sa durée et de sa qualité dépendent le comportement à l'école, le niveau de vigilance et de performances, il faudra nécessairement réfléchir – pour les élèves les plus jeunes – à leur entrée en classe : régularité des horaires mais aussi éventuellement création d'une période intermédiaire d'activités calmes en tout début de matinée.

Si la corrélation entre les rythmes et l'échec scolaire n'est pas démontrée, celle entre le manque de sommeil et l'échec scolaire est attestée. Le COPIL est conscient que les bases de la chronobiologie doivent donner lieu à d'amples actions d'information à destination des familles et des enseignants. Une piste évoquée pourrait être de formaliser un lieu d'échange entre parents et professionnels, dans chaque établissement, dans le cadre d'un CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) élargi à l'école primaire.

Mais, si l'aménagement des rythmes scolaires ne peut être conçu dans l'ignorance des rythmes biopsychologiques des enfants, les débats ne peuvent se réduire – comme le soulignent d'ailleurs aussi bien de nombreuses associations éducatives que de nombreux partenaires économiques – au problème de la mesure de la durée maximale d'attention des élèves ni déboucher sur des découpages rigides. Les temps et les rythmes scolaires ne sont pas que des entités biologiques, ils sont aussi structurés par des déterminants sociaux et culturels.

VI. 5.2.2. Ne pas se limiter à un seul angle d'approche

La réalité est complexe et la décision ne saurait reposer sur un seul angle d'approche. Il est nécessaire de prendre en compte divers facteurs susceptibles de venir infléchir la transposition de ces données scientifiques : variations individuelles ou contraintes externes, l'élève étant aussi un enfant inséré dans une famille et un contexte social.

Il faut tout d'abord prendre en considération l'existence de différentes variables : variabilité inter et intra-individuelle, variables liées aux contenus ou aux processus pédagogiques. Le COPIL reprend à son compte les observations de certaines organisations éducatives et de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) : un enfant même très jeune est par exemple capable de performances longues qu'il est dangereux d'interrompre prématurément au risque de le démotiver ; de même des activités des disciplines dites non fondamentales peuvent-elles requérir un effort intense de concentration.

Dans cette perspective et à ce stade de réflexion, le COPIL s'interroge encore sur la pertinence d'une mise en opposition des temps d'apprentissages dits fondamentaux et des temps d'apprentissages artistiques, culturels et sportifs. Si ces différents apprentissages concourent chacun au développement de la personne, faut-il pour autant procéder à un découpage rigide des temps d'apprentissage ? La réflexion du COPIL s'engage plutôt sur les modalités à mettre en place pour offrir à tous les élèves la possibilité de découvrir la plus grande diversité d'environnement, dans ou hors temps scolaire. Elle s'engage aussi sur d'autres exemples d'expérimentation, tel le collège Clithène dans l'académie de Bordeaux, où le temps pédagogique a été repensé et organisé autour de trois ensembles distincts dont chacun occupe environ un tiers de l'emploi du temps des élèves : temps disciplinaire, temps interdisciplinaire, temps d'atelier.

VI. 5.2.3. Prendre en compte l'environnement social, familial et économique

Il faut par ailleurs prendre en compte l'environnement familial et social de l'enfant, car les temps et les rythmes scolaires restent liés aux repères sociaux et culturels. L'énonciation consensuelle des besoins de l'enfant comme principale priorité ne doit pas déclencher une « guerre des temps » entre enfant et adulte.

Le COPIL prend acte des nouvelles réalités du travail – horaires et durée du temps de travail de plus en plus variables et bi-activité des couples, notamment – qui sont un obstacle à la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales et incitent les familles à exiger plus de « flexibilité » dans l'accueil des enfants. La situation en est rendue plus aiguë dans les familles éclatées ou recomposées ou monoparentales. Cette conciliation des temps sociaux ne peut se résoudre dans la sphère privée et elle ne peut en aucun cas être considérée comme la seule affaire des femmes. L'État, les collectivités et sans doute aussi

les employeurs ont donc une responsabilité à prendre dans la dimension structurelle de ce problème, ils ont à penser une organisation du temps régie par un principe d'accessibilité et d'égalité dans l'accessibilité.

Ces premiers éléments conduisent déjà le COPIL à considérer que la réflexion ne peut être réduite à la seule réforme des horaires scolaires (journée, semaine, année...). Elle doit prendre en considération tous les temps, ceux de l'enfant, mais également ceux des adultes, les espaces et lieux de vie où ces temps se déroulent, dans l'École et hors l'École. Il est important de concevoir la question des rythmes scolaires à l'intérieur d'une constellation de mesures de politique familiale.

Le COPIL considère enfin que distinguer les priorités d'organisation des rythmes scolaires des impératifs économiques ne signifie pas pour autant ignorer les enjeux financiers mais surtout humains liés à toute modification des rythmes. Il ne s'agit pas de mettre en concordance calendrier scolaire et calendrier saisonnier du tourisme, mais en tout état de cause de s'interroger par exemple sur les répercussions en termes d'emploi – et de perte d'emploi – d'une modification du zonage. L'impact de ces mesures est grand également sur les communes : moins d'école par jour signifierait plus de garderie, plus d'activités sportives signifierait plus de gymnases, moins de vacances signifierait plus de services de cantine. De la même manière les associations périscolaires seront elles aussi touchées.

Au total, le COPIL estime que le choix politique des priorités d'organisation ne pourra s'appuyer sur un fondement unique, mais devra conjuguer au mieux temps de l'École, temps de la famille, temps du périscolaire, et contexte économique en trouvant la formule la plus adaptée aux enfants et aux adolescents. Une nouvelle organisation scolaire arrêtée nationalement, ou à une autre échelle, devra nécessairement prêter attention aux retombées « par ricochet » : les parents aux rythmes de travail décalés, les familles monoparentales, les zones rurales, les territoires économiquement défavorisés, les secteurs d'activité impliqués.

VI. 5. 3. Les modalités d'une nouvelle organisation des rythmes scolaires : se préoccuper de tous les temps de l'enfant

Quelle organisation de la journée, de la semaine, de l'année ? Quels rythmes pour quel niveau d'enseignement ? Quelle adaptation aux âges des élèves est en effet possible, compte tenu des exigences familiales (ex. plusieurs enfants scolarisés à des niveaux différents) et des contraintes sociales et économiques (ex. transports scolaires) ?

VI. 5. 3.1. La journée : une question de volume, de répartition et d'articulation

La question des rythmes journaliers, posée comme essentielle par les chrono-biologistes – avec des journées mieux équilibrées et moins longues, avec une pause méridienne respectée, une charge de travail mieux répartie, une intégration des devoirs au temps scolaire, un développement des activités périscolaires –, est également au centre des préoccupations des différentes organisations auditionnées.

C'est une question qui recouvre plusieurs dimensions.

- **Celle du volume horaire de la journée**, que la plupart des interlocuteurs demandent de réduire, conduit à réfléchir à l'organisation annuelle dans son ensemble.

Pour réduire le volume horaire quotidien, une première piste est de diminuer le volume annuel global. En France ce volume est de 864 heures à l'école élémentaire. À titre indicatif, il est par exemple de 913 heures en Italie, 784 en Allemagne, 640 en Finlande, 703 en Corée.

Le COPIL s'intéresse plutôt à la répartition de ces heures : 864 heures (BO du 19 juin 2008) sur 144 jours ou sur 188 jours, comme en Finlande, ce n'est pas la même école. Il constate que le nombre réduit de jours de classe de notre système scolaire impose aux élèves des journées trop longues qui les fatiguent et nuisent à leur concentration. Pour réduire le volume quotidien tout en maintenant un nombre d'heures annuel suffisant, une autre solution serait donc d'allonger l'année scolaire, de prendre sur le temps des vacances pour avoir des journées plus courtes et plus efficaces. Il s'agirait alors d'augmenter le nombre de jours de classe et par conséquent de diminuer d'autant le nombre de jours de vacances.

Le COPIL souhaite étudier la faisabilité et toutes les conséquences d'une telle mesure aux plans gestion des ressources humaines (GRH), administratif, financier... Il s'agirait alors de définir par décret le nombre annuel de jours de classe et non plus le nombre de semaines.

Mais, de surcroît, se posera aussitôt la question du mode d'organisation de cette nouvelle répartition.

- **Celle de l'organisation de la journée à proprement parler et de la répartition quotidienne des heures** : les mesures de réglementation nationale pourraient se limiter à la définition d'un horaire plafond, compte tenu de l'hétérogénéité des situations locales, comme c'est déjà le cas aujourd'hui dans le primaire.

- **Celle de l'organisation des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire dans la journée**. Les rythmes scolaires sont à repenser dans leur globalité et dans leur cohérence, en une complémentarité entre tous les temps incontournables de l'enfant : les temps familiaux, les temps scolaires, les temps récréatifs, sachant que l'éducatif croise ces trois temps. Si l'école se termine plus tôt, il faudra repenser ce temps « libre » pour les enfants livrés à eux-mêmes et veiller à ne pas provoquer plus de déshérence encore. Il serait paradoxal de proposer un « *temps libre obligatoire après l'école* » mais force est de constater que si les enfants de milieux favorisés tirent pleinement profit de ce temps, ceux de milieux plus défavorisés en tirent beaucoup moins de bénéfices. Faut-il aller jusqu'à intégrer le travail des associations à la vie scolaire pour assurer un relais dans les écoles au-delà du temps scolaire ? L'accompagnement éducatif déjà mis en place est un élément de réponse à ce problème, c'est pourquoi le COPIL souhaite étudier dans une seconde phase de son travail un bilan de son efficacité en vue d'éventuelles propositions complémentaires.

VI. 5. 3.2. La semaine : à rééquilibrer dans le cadre d'une réflexion globale

À l'intérieur de la semaine, on peut avoir le même raisonnement que pour la journée : étaler sur plus de jours le temps scolaire pour limiter les changements décrits par les chronobiologistes comme perturbant « *le profil de rythmicité intellectuelle journalier* ».

À cet égard, la semaine de quatre jours dans le primaire, telle qu'elle est conçue actuellement, fait l'unanimité dans la description de ses inconvénients : fatigue des élèves et resserrement des enseignements. Elle n'est ni bonne pour la santé des enfants, ni efficace du point de vue pédagogique. Le seul avantage évoqué est sociétal : week-end en famille.

Ce qui conduit le COPIL à émettre des réserves sur la pertinence de cette organisation tout en étant conscient d'une demande sociale de maintien du samedi matin libéré, notamment dans les milieux favorisés. Le décret relatif à « *l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires* » (JO du 18 mai 2008), fixe la durée de la semaine scolaire à « *24 heures d'enseignement scolaire pour tous les élèves* » réparties sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), sauf décision contraire du conseil d'école, et la circulaire de préparation à la rentrée du 16 mars 2010 souligne pour sa part que « *l'organisation de la semaine en neuf demi-journées (du lundi au vendredi en incluant le mercredi matin) est encouragée chaque fois qu'elle rencontre l'adhésion* ».

En l'état actuel, faut-il encourager le développement de cette formule ou imposer une procédure nationale ? Faut-il préconiser un modèle plutôt qu'un autre : mercredi ou samedi ?

Faut-il recourir à une uniformisation du territoire ou plutôt envisager des adaptations locales ?

Revenir à neuf demi-journées obligatoires ne peut en tout cas être une mesure isolée mais un élément d'une réflexion globale sur les facteurs de fatigue et les conditions d'apprentissage des élèves.

VI. 5.3.3. L'année : aller vers un meilleur équilibre de l'ensemble

Concernant les rythmes annuels : si l'alternance de sept semaines de travail et de deux semaines de repos est plébiscitée, si elle est considérée comme la meilleure manière de structurer l'année scolaire, si elle est prescrite par les lois de 1989 et de 2005, elle reste encore néanmoins un objectif à atteindre tant elle est soumise à de multiples contraintes ; d'autant qu'en toute rigueur elle n'est pas réalisable et que l'on ne peut que s'en rapprocher.

Le COPIL souhaite approfondir ses connaissances des expériences d'autres pays européens. Il note à ce propos :

- que les rythmes scolaires ne font pas débat dans la plupart de ces pays et que la plupart d'entre eux laissent une très large autonomie aux collectivités territoriales et/ou aux établissements ;
- que lorsqu'il y a zonage, celui-ci concerne aussi bien les vacances d'été que celles d'hiver et de printemps ;
- que les journées d'école et les périodes de vacances sont plus courtes.

Il note également les performances positives de certains pays en matière de réussite scolaire et d'égalité des chances.

Soucieux de l'objectif de réduction de l'échec scolaire fixé par les chefs d'État et de gouvernement en juin 2010, et dans l'intérêt des élèves, le COPIL prendra en considération ces expériences européennes pour ses réflexions futures.

VI. 5. 3.4. Une adaptation à l'âge des élèves

Un enfant de 3 ans en maternelle et un lycéen de 18 ans doivent-ils avoir le même calendrier de vacances ? La même mobilisation sur la journée ? La même charge horaire sur la semaine ? Le bon sens paraît dicter la réponse, mais il reste à lui donner réalité concrète sur le terrain.

Aménager les rythmes scolaires, dans le premier et le second degré, en tenant compte de l'âge des enfants, conduit le COPIL à envisager plusieurs applications possibles de différenciation :

- la pause méridienne ;
- le volume horaire du temps des apprentissages dans la journée envisagé successivement au primaire, au collège et au lycée ;
- l'organisation des séquences d'enseignement et de soutien ;
- le contenu des programmes, ou leur étalement ;
- l'organisation des enseignements sur l'année.

Mais, quel que soit le champ d'action, la question qui paraît centrale au COPIL est plutôt celle du « bon » niveau de décision : ne faut-il pas à cet égard accroître les marges d'autonomie des établissements, mieux à même de s'adapter aux caractéristiques de leur public scolaire ? Les travaux internationaux montrent que c'est l'autonomie des établissements scolaires qui « pèse » le plus dans la réussite des élèves.

VI. 5. 4. Les répercussions d'une évolution des rythmes scolaires sur la vie de l'École : les anticiper

VI. 5. 4.1. Peut-on modifier les rythmes scolaires sans modifier les contenus d'enseignement ?

Le paradoxe des programmes dont les contenus sont énormes au regard du volume faible des horaires a été mis en exergue par la plupart des auditions. Les programmes sont pour la grande majorité jugés trop lourds pour être réalisés dans le cadre d'une année qui est la plus courte d'Europe. Leurs exigences imposent des contraintes qui ne permettent pas d'alléger la journée, ni de prendre en compte les rythmes et les besoins de l'enfant.

Mais le COPIL s'interroge sur ce qui relève de la cause ou de l'effet : une amélioration de l'organisation journalière, hebdomadaire et annuelle ne permettrait-elle pas justement la mise en œuvre d'un enseignement sur un mode plus interactif et ne laisserait-elle pas le temps de l'appropriation des connaissances ?

Le problème réside-t-il dans les exigences trop élevées ou dans les modalités de mise en œuvre ? La question est complexe et mérite que la réponse soit nuancée et argumentée, d'autant qu'elle porte tout autant sur le contenu d'enseignement que sur la politique des cycles d'apprentissage au primaire ou sur la place à donner aux disciplines pour acquérir le socle commun dans le secondaire.

VI. 5. 4.2. Peut-on modifier les rythmes scolaires sans concevoir une évolution du métier d'enseignant ?

Dans les auditions comme dans les débats en académie ou sur la plateforme internet, l'évolution du métier d'enseignant a été abordée soit de manière directe, allant jusqu'à suggérer « *une polyvalence disciplinaire limitant les morcellements d'emploi du temps pour les enseignants du second degré* », soit de manière indirecte en faisant des propositions qui ne sont pas sans répercussion sur le métier d'enseignant.

Ces propositions en effet, qu'elles soient d'ordre pédagogique – « *respecter les variations journalières de la vigilance, offrir des enseignements davantage massés, enseigner sur un mode plus interactif en utilisant plus de temps, penser l'emploi du temps des élèves dans une logique de continuité des apprentissages (...)* » – ou bien soient plus organisationnelles - *réduire le nombre d'heures quotidien de cours, diminuer la durée des vacances d'été (...)* – ou encore liées au temps péri- et extrascolaire – « *proposer une véritable pause méridienne, intégrer le temps des devoirs dans le temps journalier de scolarisation, ouvrir l'établissement en dehors des heures de cours, offrir plus d'activités éducatives (...)* » – toutes, aussi hétérogènes soient-elles, ont en cascade, des incidences sur les missions, voire sur le statut des enseignants.

Par ailleurs, peut-on modifier les rythmes scolaires sans prendre en compte la révolution numérique, son impact en termes de modalités d'enseignement et donc, par répercussion, son impact sur le rôle des enseignants ? Ipad, tableaux interactifs, cartables numériques sont déjà dans les classes. Comment ces nouveaux outils vont-ils modifier l'activité des élèves et celle des enseignants, non seulement dans leur manière d'apprendre ou d'enseigner, mais aussi dans le temps de classe dit en « présentiel » ?

Une organisation nouvelle « des rythmes scolaires du XXI^e siècle » conduirait donc à modifier le temps de travail scolaire, les manières d'enseigner, les missions des enseignants en interne, mais également leur articulation avec le temps péri- et extrascolaire et avec le monde numérique et médiatique.

Dans leur grande majorité, les syndicats ont exprimé leur refus que le thème des rythmes scolaires amène un changement du statut des enseignants et notamment le service défini nationalement en nombre d'heures de cours hebdomadaires. L'éventualité d'une évolution en tout cas ne pourrait se faire sans compensation.

Le COPIL souligne à cet égard que l'écart entre les syndicats d'enseignants et les parents d'élèves, les lycéens, certaines associations, organisations et les internautes, porte essentiellement sur cette définition du service et beaucoup moins sur les missions. Il est en effet admis aujourd'hui que si le métier d'enseignant consiste d'abord à enseigner, il s'étend à bien d'autres composantes.

Néanmoins, comme le soulignait déjà la commission présidée par Marcel Pochard (2008), l'horaire hebdomadaire tel qu'il est aujourd'hui défini est une source de rigidité dans l'emploi du temps des élèves qui permet difficilement les ajustements utiles pour s'adapter aux rythmes d'apprentissage des élèves dans l'année. De la même manière, les textes règlementaires actuels sont peu explicites sur les activités complémentaires des enseignants, ainsi que sur la façon de les prendre en compte et, le cas échéant, de les rémunérer.

C'est pourquoi le COPIL envisagera dans les mois qui viennent la clarification des missions et activités des enseignants dans le cadre d'une nouvelle organisation des rythmes scolaires, et examinera l'hypothèse d'une obligation de service définie annuellement, comme elle est pratiquée dans l'enseignement agricole.

VI. 5. 4.3. Peut-on modifier les rythmes scolaires sans concevoir une nouvelle architecture du temps et de l'espace dans l'établissement ?

Premiers demandeurs d'un lieu de vie et d'un espace qu'ils puissent s'approprier pleinement, les lycéens souhaitent pouvoir venir plus librement dans l'établissement hors horaires strictement scolaires : soir, samedi, vacances... Les collectivités sont également demandeuses d'utilisation des établissements scolaires à des fins éducatives plus larges.

Penser l'établissement scolaire comme un lieu de vie multiple – point accueil, restauration, activités éducatives diversifiées, activités sportives pour tous... – impose d'envisager une modification de son ouverture en termes d'amplitude horaire et d'accueil. Cette ouverture de l'établissement se heurte, entre autres, au mécanisme de mise en jeu de la responsabilité du chef d'établissement.

Faire évoluer les missions des enseignants et modifier éventuellement leur temps de présence dans l'établissement impose de mettre à leur disposition des locaux et de l'équipement, comme dans d'autres pays européens.

Penser l'emploi du temps des élèves dans une logique de continuité des apprentissages et dans une cohérence avec les temps périscolaires, penser le travail des enseignants dans une dynamique plus collective – espaces de travail individuel pour les élèves et les enseignants, espaces de détente pour les élèves et les enseignants... – impose une modification des locaux de l'établissement. Aujourd'hui, les contraintes de disponibilité de salles (salles spécialisées notamment) et d'équipements sportifs pèsent lourdement sur l'équilibre des emplois du temps, alors que ce sont à l'inverse ces derniers qui devraient gouverner les rythmes de travail dans l'établissement.

CONCLUSION : un changement préparé et un calendrier négocié

Le comité de pilotage livre donc ici un constat et dégage des pistes de réflexion : conscient de la très grande complexité du sujet qui ne peut conduire à des solutions simplistes et univoques, le COPIL souligne l'importance d'approches holistiques et cohérentes qu'il souhaite explorer avant les propositions qu'il remettra au ministre. Dans ce thème capital où l'intérêt des enfants – bien que mis en avant – s'oppose souvent à celui des adultes qui ont la responsabilité des décisions à prendre, il est primordial de ne jamais perdre de vue cette priorité. C'est l'intérêt des enfants en effet qui doit guider les décisions.

Le COPIL s'entourera de tous les acteurs pour construire un projet cohérent et global : les liens avec les collectivités territoriales, avec le monde économique et les familles constituent les enjeux de l'École du XXI^e siècle. Certains volets de ce projet impliquent dans leur réalisation une évolution importante des structures, des fonctionnements et des mentalités ; pour d'autres, la faisabilité à court terme paraît plus probable, un calendrier négocié s'imposera donc.

Avant d'aboutir à des propositions précises, le COPIL souhaite enrichir ses réflexions de l'inspiration européenne. En effet, les résultats de la France en matière scolaire ne sont pas à la hauteur de sa puissance économique, trop de jeunes Français éprouvent une désaffection pour l'École, et nombre de ses partenaires industrialisés, notamment européens, affichent des performances plus positives.

Il souhaite également approfondir des champs encore insuffisamment explorés tels que la culture et le numérique. Les projets éducatifs culturels seront en effet sollicités au premier chef par tout nouvel aménagement du temps scolaire. Ce point mérite largement que l'on s'y attarde durant la deuxième phase. De même, on ne peut envisager une modification des rythmes scolaires sans interroger l'impact du déploiement des espaces numériques de travail, dans et hors l'École.

Au-delà de ces deux champs, le COPIL aura à examiner la faisabilité de l'ensemble des scénarii qu'il choisit. Toutes les conséquences seront étudiées, qu'elles soient humaines, administratives ou réglementaires. Le COPIL aura notamment à en estimer le coût, la question du financement doit en effet être un levier, non un frein.

Le temps apparaît désormais comme une variable incontournable de la réussite des élèves. Pour l'École, les enjeux sont éminemment pédagogiques : il s'agit de concilier souplesse et stabilité structurante et d'articuler individualisation des parcours et équité.

C'est sur ces bases d'étude et de travail qu'un rapport de propositions argumentées sera remis au ministre en juin.

ANNEXES

ANNEXE 1 Lettres de mission aux co-présidents	117
ANNEXE 2 Composition du comité de pilotage.....	122
ANNEXE 3 Structure du débat	124
ANNEXE 4 Liste des organisations reçues en audition au ministère	127
ANNEXE 5 Liste des organisations auditionnées ayant envoyé une contribution.....	137
ANNEXE 6 Liste des synthèses académiques	141
ANNEXE 7 Liste des « questions de la semaine ».....	142
ANNEXE 8 Liste des documents mis en ligne.....	144
ANNEXE 9 Remerciements.....	146
ANNEXE 10 Glossaire.....	147

ANNEXE 1

LETTRES DE MISSION AUX CO-PRÉSIDENTS



*Ministère de l'Éducation nationale,
Porte-parolat du gouvernement*

Le Ministre

Paris, le 7 JUIN 2010

Madame la Directrice générale,

La conférence nationale sur les rythmes scolaires que j'ai pris la décision d'installer le 7 juin 2010 est d'une importance capitale. La question dont je souhaite l'étude et les orientations que j'espère voir se dégager concernent en effet de nombreux acteurs de la société française.

Quelques données claires, à présent bien connues du grand public, constituent les premiers éléments du constat. Ainsi nos élèves, en particulier à l'école primaire, vivent leur année scolaire sur un nombre de jours de classe parmi les plus réduits de toute l'Europe, 144 jours, alors que la moyenne dans les pays de l'OCDE est de 184 jours. Mais le nombre d'heures de cours dispensées dans l'année est l'un des plus élevés, 914 heures, alors que la moyenne de l'OCDE est de 769 heures. Les plus fragiles de nos élèves dans le premier comme dans le second degré sont ceux qui éprouvent les plus grandes difficultés à établir leur équilibre et faire progresser leurs savoirs dans le cadre de cette organisation désormais mal adaptée au mode de vie de notre société.

Dans le cadre européen, l'observation attentive des rythmes scolaires de pays comparables à la France permettra de discerner ce qui, dans leur conception, participe le cas échéant d'un meilleur succès des élèves.

Mon intention est en effet d'améliorer la réussite de nos élèves, et pour cela, d'éclairer les décisions à venir par une série de consultations et de travaux de grande ampleur, qui concerneront tous les niveaux d'enseignement, sans que soient aucunement fixées à l'avance la nature ni les formes que prendraient les mesures diverses adoptées au terme de la « conférence nationale » qui s'ouvre le 7 juin.

A cette fin, j'ai constitué un « comité de pilotage du débat » dont j'ai voulu vous confier la présidence, en raison des hautes compétences et de l'expérience qui marquent votre engagement au service de l'Éducation.

Madame Odile QUINTIN
Ancienne Directrice générale de l'Éducation et de la culture
Commission européenne

110 rue de Grenelle - 75357 Paris 17^e - Téléphone : 01 55 55 10 10

Grâce à l'action du comité de pilotage et avec les moyens dédiés mis à sa disposition par les services du ministère de l'Éducation nationale, votre co-présidence doit permettre d'engager la réflexion selon trois formes complémentaires et pour une durée qui autorisera un mûrissement des propositions à venir.

Le débat doit permettre en effet au plus grand nombre de s'exprimer et de prendre en compte la richesse et, probablement, la diversité des avis et des expertises, sur un sujet qui touche, par un biais ou un autre, une très large part de la société française.

Je vous demande donc tout d'abord de procéder à la consultation la plus ouverte et la plus complète possible des acteurs de l'école certes, mais aussi des élus, représentants, spécialistes, institutions, associations et organisations qui, sous divers modes, sont en mesure d'apporter un avis et une expertise sur le sujet des rythmes scolaires et leur articulation avec l'ensemble des grands rythmes de notre société. Je forme le vœu que la consultation engagée veille, de façon systématique, à ne laisser à l'écart aucune source d'expression, aucune forme d'analyse.

La deuxième dimension que je souhaite donner au débat est celle d'une grande ouverture sur tout le territoire national. Le comité de pilotage animera les débats décentralisés, qui seront organisés en même temps à l'extérieur et à l'intérieur du système éducatif, et pourra y prendre part. Les recteurs seront vos relais dans les académies pour organiser le débat public et la consultation des organisations ou des groupes constitués, selon une méthodologie que vous arrêterez.

Enfin, la troisième modalité de la consultation fera appel au considérable développement des outils de la communication numérique et de leur usage, dans l'espace privé de la famille, ou dans les espaces publics accessibles à tous. Un forum organisé sur Internet par les services du ministère de l'Éducation nationale offrira la possibilité à ceux qui le souhaitent d'exprimer leur point de vue directement au comité de pilotage.

Pour qu'il soit profond et divers et qu'il soit générateur d'une forte mobilisation de nos concitoyens, le débat que vous conduirez sous ses trois formes s'ouvrira après la prochaine rentrée scolaire, pour une durée de trois mois. Au terme de cette période, vous me remettrez la synthèse qui présentera de la façon la plus complète les éléments du débat. Dans le calendrier général de la « conférence », la remise de votre synthèse des débats devra intervenir à la mi-janvier 2011.

Avant la fin d'avril 2011, à partir des données présentées par le rapport et grâce à vos échanges avec des experts et les responsables publics concernés, vous formulerez, au sein du comité de pilotage, de grandes orientations et les principales options opérationnelles, sous une forme et selon des modalités que nous définirons ensemble. Au terme de cette période, avant la fin de l'année scolaire 2010 – 2011, je présenterai les orientations retenues et le calendrier de mise en œuvre.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice générale, en l'assurance de mes respectueux hommages.


Luc CHATEL



*Ministère de l'Éducation nationale,
Porte-parolat du gouvernement*

Le Ministre

Paris, le 7 JUIN 2010

Monsieur l'Administrateur général,

La conférence nationale sur les rythmes scolaires que j'ai pris la décision d'installer le 7 juin 2010 est d'une importance capitale. La question dont je souhaite l'étude et les orientations que j'espère voir se dégager concernent en effet de nombreux acteurs de la société française.

Quelques données claires, à présent bien connues du grand public, constituent les premiers éléments du constat. Ainsi nos élèves, en particulier à l'école primaire, vivent leur année scolaire sur un nombre de jours de classe parmi les plus réduits de toute l'Europe, 144 jours, alors que la moyenne dans les pays de l'OCDE est de 184 jours. Mais le nombre d'heures de cours dispensées dans l'année est l'un des plus élevés, 914 heures, alors que la moyenne de l'OCDE est de 769 heures. Les plus fragiles de nos élèves dans le premier comme dans le second degré sont ceux qui éprouvent les plus grandes difficultés à établir leur équilibre et faire progresser leurs savoirs dans le cadre de cette organisation désormais mal adaptée au mode de vie de notre société.

Dans le cadre européen, l'observation attentive des rythmes scolaires de pays comparables à la France permettra de discerner ce qui, dans leur conception, participe le cas échéant d'un meilleur succès des élèves.

Mon intention est en effet d'améliorer la réussite de nos élèves, et pour cela, d'éclairer les décisions à venir par une série de consultations et de travaux de grande ampleur, qui concerneront tous les niveaux d'enseignement, sans que soient aucunement fixées à l'avance la nature ni les formes que prendraient les mesures diverses adoptées au terme de la « conférence nationale » qui s'ouvre le 7 juin.

A cette fin, j'ai constitué un « comité de pilotage du débat » dont j'ai voulu vous confier la coprésidence, en raison des hautes compétences et de l'expérience qui marquent votre engagement au service de l'Éducation.

Monsieur Christian FORESTIER
Administrateur général du CNAM

Grâce à l'action du comité de pilotage et avec les moyens dédiés mis à sa disposition par les services du ministère de l'Éducation nationale, votre co-présidence doit permettre d'engager la réflexion selon trois formes complémentaires et pour une durée qui autorisera un mûrissement des propositions à venir.

Le débat doit permettre en effet au plus grand nombre de s'exprimer et de prendre en compte la richesse et, probablement, la diversité des avis et des expertises, sur un sujet qui touche, par un biais ou un autre, une très large part de la société française.

Je vous demande donc tout d'abord de procéder à la consultation la plus ouverte et la plus complète possible des acteurs de l'école certes, mais aussi des élus, représentants, spécialistes, institutions, associations et organisations qui, sous divers modes, sont en mesure d'apporter un avis et une expertise sur le sujet des rythmes scolaires et leur articulation avec l'ensemble des grands rythmes de notre société. Je forme le vœu que la consultation engagée veille, de façon systématique, à ne laisser à l'écart aucune source d'expression, aucune forme d'analyse.

La deuxième dimension que je souhaite donner au débat est celle d'une grande ouverture sur tout le territoire national. Le comité de pilotage animera les débats décentralisés, qui seront organisés en même temps à l'extérieur et à l'intérieur du système éducatif, et pourra y prendre part. Les recteurs seront vos relais dans les académies pour organiser le débat public et la consultation des organisations ou des groupes constitués, selon une méthodologie que vous arrêterez.

Enfin, la troisième modalité de la consultation fera appel au considérable développement des outils de la communication numérique et de leur usage, dans l'espace privé de la famille, ou dans les espaces publics accessibles à tous. Un forum organisé sur Internet par les services du ministère de l'Éducation nationale offrira la possibilité à ceux qui le souhaitent d'exprimer leur point de vue directement au comité de pilotage.

Pour qu'il soit profond et divers et qu'il soit générateur d'une forte mobilisation de nos concitoyens, le débat que vous conduirez sous ses trois formes s'ouvrira après la prochaine rentrée scolaire, pour une durée de trois mois. Au terme de cette période, vous me remettrez la synthèse qui présentera de la façon la plus complète les éléments du débat. Dans le calendrier général de la « conférence », la remise de votre synthèse des débats devra intervenir à la mi-janvier 2011.

Avant la fin d'avril 2011, à partir des données présentées par le rapport et grâce à vos échanges avec des experts et les responsables publics concernés, vous formulerez, au sein du comité de pilotage, de grandes orientations et les principales options opérationnelles, sous une forme et selon des modalités que nous définirons ensemble. Au terme de cette période, avant la fin de l'année scolaire 2010 – 2011, je présenterai les orientations retenues et le calendrier de mise en œuvre.

Je vous prie de croire, Monsieur l'administrateur général, en l'assurance de ma considération distinguée.


Luc CHATEL

ANNEXE 2

Composition du comité de pilotage

Deux présidents :

- **Christian FORESTIER**, administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers
- **Odile QUINTIN**, ancien directeur général de l'éducation et de la culture à la Commission européenne

Membres :

- Roger BAMBUCK, ancien ministre, inspecteur général de l'éducation nationale du groupe « *éducation physique et sportive* »
- Laurent BIGORGNE, directeur des études de l'Institut Montaigne
- Eric DEBARBIEUX, sociologue, directeur de l'Observatoire international de la violence scolaire
- Pierre FERRACCI, président du groupe ALPHA
- Georges FOTINOS, ancien chargé de mission à l'inspection générale de l'éducation nationale, enseignant à l'université de Tours, administrateur de l'Unicef
- Patrick GERARD, recteur de l'académie de Paris
- Bernard HUGONNIER, directeur adjoint pour l'éducation de l'OCDE
- Isabelle LEMESLE, président du Centre des monuments nationaux
- Christian MANTEI, directeur général d'Atout France
- Denis MASSEGLIA, président du Comité national olympique et sportif français
- Jean-Marc ROIRANT, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement
- Monique SASSIER, médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- Dominique SCHNAPPER, sociologue, Ancien membre du Conseil constitutionnel
- Claude SOLARD, directeur des TER (SNCF)
- François TESTU, professeur en psychologie et président de l'association Jeunesse au Plein Air
- Yvan TOUITOU, chronobiologiste, membre de l'Académie nationale de pharmacie, membre de l'Académie de médecine

Membres associés :

- Michèle TABAROT, député des Alpes-Maritimes, présidente de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale
- Pierre MARTIN, sénateur de la Somme, secrétaire de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication
- Jacques GROSPERRIN, député du Doubs
- Yves DURAND, député du Nord
- Catherine MORIN-DESAILLY, sénateur de la Seine Maritime
- Serge LAGAUCHE, sénateur du Val de Marne
- François BONNEAU, président de la région Centre, représentant l'association des régions de France
- Colombe BROSSEL, adjointe au maire de Paris, chargée de la vie scolaire et de la réussite éducative, représentant l'association des départements de France
- Pierre Yves JARDEL, maire d'Orbais-l'Abbaye, représentant l'association des maires de France

ANNEXE 3

Structure du débat

Est-il nécessaire de modifier les rythmes scolaires ?

L'organisation générale actuelle des rythmes scolaires favorise-t-elle de façon optimale les apprentissages ?

- Les temps de l'enfant/l'adolescent, de l'École, de la famille sont-ils bien articulés sur l'année, la semaine, la journée ?
- La journée de l'enfant/l'adolescent est-elle équilibrée (temps du sommeil, temps du repas, temps d'apprentissages, temps libre, activités sportives, activités culturelles...) ?
- Selon l'âge et le niveau (maternelle, élémentaire, collège, lycée), les rythmes scolaires sont-ils toujours adaptés et favorisent-ils la réussite de l'élève ?

L'organisation des rythmes scolaires est-elle adaptée au monde d'aujourd'hui ?

Les organisations expérimentées et/ou déjà pratiquées en France et à l'étranger, offrent-elles des pistes intéressantes, lesquelles ?

Quelles sont les priorités à prendre en compte ?

Les priorités liées aux rythmes biologiques de l'enfant/l'adolescent

- L'alternance veille-sommeil.
- Les variations quotidiennes de l'activité intellectuelle et de la vigilance.
- les variations annuelles, les périodes difficiles pour l'enfant/l'adolescent.

Les priorités liées aux contenus d'enseignement

- Les exigences des programmes.
- La répartition entre les différentes disciplines.
- La charge de travail (devoirs à la maison, ...).

Les priorités liées à l'organisation de l'enseignement

- Les durées et rythmes des séquences d'enseignement (heure, demi-journée...)
- La répartition des temps d'apprentissage (semaine, trimestre, année)

- La prise en compte des cycles, de la durée totale des études.

Les priorités liées à la journée de la famille

- Les impératifs professionnels des deux parents.
- Les temps de transport allongés en zone urbaine.
- La situation familiale des parents (séparation, résidence alternée, ...).
- L'articulation de la journée de l'enfant et de la journée de l'adulte.

Les priorités liées à la vie sociale et économique

- Les habitudes culturelles, les pratiques culturelles.
- Les temps de travail, de vacances et de loisirs des adultes (parents et professionnels de l'éducation).
- Le tourisme et la sécurité routière.

Quelles propositions feriez-vous pour améliorer les rythmes scolaires ?

Les rythmes scolaires et l'enfant/l'adolescent

- Comment mieux favoriser l'apprentissage de l'élève ? Comment mieux prendre en compte le souci de sa santé ?

- **La journée d'enseignement** : quelles modalités d'allègement ?

Mots clés : moins d'heures de cours, des temps d'enseignement différents (cours plus longs, plus courts), des temps d'enseignement séquencés différemment (enseignements regroupés sur un semestre).

- **La journée d'enseignement** : quelle articulation de la journée scolaire et périscolaire ?

Mots clés : renforcement des activités péri-éducatives (activités culturelles, artistiques et sportives notamment), renforcement des actions destinées à soutenir la réussite éducative (type aide aux devoirs, tutorat...).

- **Les temps de pause de la journée** :

Mots clés : accueil petit déjeuner, pause méridienne allongée ou raccourcie, pause goûter, selon les âges et les niveaux.

- **La semaine d'enseignement** :

Mots clés : pause dans la semaine (de combien de temps, à quel moment ?), semaine continue, selon les âges et les niveaux.

- **L'année d'enseignement** :

Mots clés : calendrier annuel modifié : des vacances d'été moins longues, des vacances courtes régulières.

Les rythmes scolaires et les familles

Comment mieux répondre aux priorités familiales ? Comment faciliter la pratique familiale d'activités culturelles et sportives ?

- Le renforcement des offres éducatives et péri-éducatives :

Mots clés : aménagement de l'horaire du matin et du soir, offres complémentaires pendant les vacances.

- L'aménagement du calendrier annuel :

Mots clés : modifier le zonage des congés, raccourcir ou allonger certaines vacances.

Les rythmes scolaires et la société

Comment concilier les rythmes de l'école et leur impact sur la vie économique et sociale ?

- Les professionnels de l'éducation :

Mots clés : modification des temps de service des personnels enseignants et administratifs de l'éducation nationale, impact sur l'ensemble des professionnels relevant des collectivités, des associations...

- Les partenaires de l'école :

Mots clés : articulation avec les collectivités territoriales, avec les associations.

- Les professionnels des transports et du tourisme :

Mots clés : répercussions en termes d'emploi, saisonnier ou pas, et en termes de participation aux grandes manifestations sportives et culturelles.

- Les pratiques culturelles.

ANNEXE 4

Liste des organisations reçues en audition au ministère

1. Les fédérations de parents d'élèves et des familles

- **CNCPH**

Conseil national consultatif des personnes handicapées.

Patrick Gohet, IGAS, président du conseil

Diane Cabouat, responsable nationale de la commission éducation

- **FAPEE**

Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger

François Denis, président

Isabelle Tarde, déléguée générale

- **FCPE**

Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques

Jean Jacques Hazan, président

Karine Aurtissier, chargée de mission

- **PEEP**

Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public

Cécile Vignes, secrétaire générale

Rabah Mézine, secrétaire général adjoint

- **UNAPEL**

Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre

Dominique Dhooge, membre du bureau national

Christophe Abraham, chargé des relations extérieures

- UNAAPÉ

Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves

Béatrice Chesnel, présidente

Sophie Fontaine, trésorière adjointe

Yannick Caron, secrétaire général adjoint

- UNAF

Union nationale des associations familiales

Rémy Guilleux, administrateur

Patricia Humann, coordinatrice

2. Les organisations représentatives du personnel

- CFE –CGC

Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres

Véronique Roche, déléguée nationale

Marine Crochet, conseillère technique à la formation initiale

Isabelle Lacaton, membre du conseil supérieur de l'éducation

Michel Savatier, Président CNGA-CGC, membre du conseil supérieur de l'éducation

- CFTC

Confédération française des travailleurs chrétiens

Pascale Brethenoux, secrétaire générale, SNEC–CFTC et SCENRAC–CFTC, soit les deux branches enseignement privé et public, premier et second degré, professionnel compris

Gérard Huysseune, Fabrice Frénéa

- CGT

Confédération générale du travail

Ghyslaine Richard, Fabienne Chabert, Yvon Guesnier, Luc Briatte : représentants de toutes les catégories de personnels, premier et second degré

- CGT-FO

Confédération générale du travail - Force ouvrière

Norbert Trichard

- CFDT (SGEN-CFDT et FEP-CFDT)

Confédération française démocratique du travail

Dominique Villeroux-Robrieux (CFDT), Thierry Cadart, Joël Bonenfant (SGEN), René Gardan (FEP) : représentants de toutes les catégories de personnels, enseignants et non-enseignants

- CSEN

Confédération syndicale de l'éducation nationale

Albert-Jean Mougin, Vincent Gavard

- EIL

Efficacité-Indépendance-Laïcité

Catherine Lang, Stanislas Vallée mais ils s'expriment en fait au nom du **SNETAA** exclusivement (EIL étant actuellement en suspens et en cours de ralliement à la **CGT-FO**)

- FAEN

Fédération autonome de l'éducation nationale

Marc Geniez, Nadine Arditi, J.J. Courtiau, J.D. Merle.

Premier et second degré, personnels de direction syndicat I D

- FSU

Fédération syndicale unitaire

Bernadette Groison, secrétaire générale + SNES + SNUIPP + SNEPS (soit tout l'enseignement premier et second degré, professionnel compris [précisé verbalement] + les représentants EPS pour aborder les expérimentations en cours. Représentation déclarée de l'ensemble des personnels (y compris CPE, personnels administratifs, personnels de santé...).

- SGPEC

Secrétariat général de l'enseignement catholique

Françoise Maine, coordonnatrice des questions éducatives

- SPELC

Syndicat professionnel de l'enseignement libre catholique

Le secrétaire général + responsables des commissions premier et second degré.

- UNSA

Union nationale des syndicats autonomes

Le secrétaire général + le syndicat des médecins scolaires + SNPDEN + SE-UNSA pour affirmer la notion d'un « projet d'ensemble » (tous enseignants de la maternelle à la terminale + préoccupations de santé de l'enfant + gouvernance et vie scolaire)

- UNETP- SYNADIC- SNCEEL

Union nationale de l'enseignement technique privé / syndicat national des directeurs d'enseignement catholique / syndicat national des chefs d'établissement d'enseignement libres

Pierre-Etienne Vanpouille, UNETP

Louis-Marie Fillon, président du SNCEEL

Véronique Redon, chef d'établissement du premier degré SNCEEL

Jacques Pelhatre, SYNADIC

3. Les organisations des lycéens

- FIDL

Fédération indépendante et démocratique lycéenne

Massira Baradji, président

Xavier Hasendhal, responsable du Val-d'Oise,

Romain Delaine, responsable de la région parisienne

- UNI

Union nationale inter-universitaire

Cyprien Feilhes, porte parole de l'Uni Lycée

Maxime Pinault, lycéen

Frédéric de Schonen, lycéen

- UNL

Union nationale lycéenne

Juliane Charton, trésorière

Quentin Delorme, membre du bureau national

Victor Grezes, membre du bureau national

4. Les représentants du monde associatif

- **CAPE**

Collectif des associations pour l'école

Didier Jacquemain, Délégué général adjoint des Francas,
Patrice Bride, rédacteur en chef des Cahiers pédagogiques,
Isabelle Gonne, Foeven, fédération des Aroeven

- **JPA**

Jeunesse au plein air

Anne Carayon, membre du bureau national,
Nadine Le Floc'h, enseignant-chercheur

- **USEP et UNSS**

Lionel Thomas, adjoint à la direction nationale de l'USEP, premier degré
Edouard Andreassian, directeur national adjoint de l'UNSS, second degré

5. Les représentants des cultes

- **Conférence des évêques de France**

Monseigneur Antoine Hérouard, secrétaire général de la Conférence des évêques

- **Conseil français du culte musulman**

Aslam TIMOL, secrétaire général délégué

- **Fédération protestante de France**

Empêchement du représentant, contribution écrite du conseil scolaire de la fédération

- **Consistoire central israélite de France**

Joël Mergui, président

6. Les représentants du monde économique et social

-CGPME

Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises

Francis Petel

- CNT

Conseil national du tourisme

Géraldine Leduc, présidente du groupe de travail sur le calendrier

Jean Pierre Marcon, Daniel Fasquelle, Didier Quentin, députés

Jean-Louis Balandraud, secrétaire général

- FNHPA

Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air

Christine BLANC, vice-présidente, présidente de la fédération Rhône-Alpes

- FNSCMF

Fédération nationale des syndicats de commerçants des marchés de France

Monique Rubin, présidente

Alain Peytour, secrétaire général

Charline Brassens, directrice fédérale

- FNTV

Fédération nationale des transports de voyageurs

- GART

Groupement des autorités responsables de transport

Denis Jullemier, vice-président,

Guy Le Bras, directeur général

Laurent Kestel, chargé des relations institutionnelles

- SNAV

Syndicat national des agences de voyage

Georges Colson, président

Valérie Boned, directrice juridique

Richard Vainopoulos

-SNMSF

Syndicat national des moniteurs de ski français

Gilles Chabert, président

Pierre Lestas, syndicat professionnel des domaines skiables de France

- UMIH

Union des métiers et des industries de l'hôtellerie

Thierry Grégoire, président

Christophe Brovarnik, chargé de mission

- UTP

Union des transports publics et ferroviaires

Mme Anne Meyer, directrice du département clientèles, exploitation et recherche

7. Les départements ministériels et autres organismes institutionnels

- CNOSF

Comité national olympique et sportif français

Denis Masegla, président

- CSA

Conseil supérieur de l'Audiovisuel

Françoise Laborde, membre du CSA

- Délégation générale à l'Outre-Mer (ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales)

Vincent Bouvier, délégué général

Véronique Deffrasnes, chef du département de la cohésion sociale

Christian Raphat, chargé de la mission éducation

-DJEPVA

Secrétariat d'État à la jeunesse et à la vie associative

Hervé Latimier, expert de haut niveau

Sylvie Martinez, chef du bureau des actions territoriales et interministérielles

- Ministère de l'agriculture,

Mme Marion Zalay, directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

M. Jean-Pascal Fayolle, adjoint à la DG

M. Philippe Vincent, sous-directeur des politiques de formation et d'éducation

M. Michel Gomez, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences

*

- Ministère de la culture

Jean-François Chaintreau, chef du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation au secrétariat général

- Ministère des sports

Mme Chantal Jouanno, ministre

- Ministère des sports, direction des sports

M. Bertrand Jarrige, directeur des sports

- Secrétariat d'État au Tourisme

M. Jacques Augustin, sous-directeur du tourisme à la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services.

- Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative

Hervé Latimier, expert de haut niveau

Sylvie Martinez, chef du bureau des actions territoriales et interministérielles

8. Les collectivités territoriales

- ADF

Association des départements de France

Mathieu Hanotin, vice-président du Conseil général de Seine-Saint-Denis

- AMF

Association des maires de France

Jean Germain, maire de Tours,

Virginie Lanlo, adjointe au maire de Meudon,

Sébastien Ferriby, chargé d'études éducation, jeunesse, culture,

Marie-Claude Serres-Combourieu, responsable du département de l'action sociale, éducative, culturelle et sportive

- AMGVF

Association des maires des grandes villes de France

Luc Belot, adjoint au maire d'Angers,

Marie-Annick Duchene, 1er adjoint au maire de Versailles,

Yves Fournel, adjoint au maire de Lyon,

Marc Sawicki, adjoint au maire de Brest, Hélène Cascaro, chargée de mission éducation

Caroline Porot, chargée des relations institutionnelles.

-ANMSM et ANMSCCT

Association nationale des maires des stations de montagne et association nationale des maires des stations classées et des communes touristiques

Marc Francina, député-maire d'Evian, président de l'ANMSCCT,

Géraldine Leduc, directrice générale de l'ANMSCCT,

Gilbert Blanc-Tailleur, maire de Courchevel, président de l'ANMSM,

Christine Laymard, directrice générale de l'ANMSM

Olivier Paz, maire de Méréville-Franceville, membre de l'association nationale des élus du littoral

- ANDEV

Association nationale des directeurs de l'éducation des villes de France ,

Mme Anne-Sophie Benoit, directrice de l'enfance et de la jeunesse à la ville de Dunkerque,

M. Bernard Meyrand, vice-président, directeur de l'éducation à la ville de Lyon

Mme Ornella Delgiudice, directrice de la caisse des écoles de Reims

- ANEM

Association nationale des élus de la montagne

Vincent Descoeur, président de l'ANEM, député du Cantal,

Chantal Robin-Rodrigo, SG de l'ANEM, député des Hautes-Pyrénées,
Jean-Claude Carle, sénateur de la Haute-Savoie,
Pierre Bretel, délégué général de l'ANEM
Aurore Drucbert, chargée de mission à l'ANEM

- Réseau français des villes éducatrices,

Paul Bron, adjoint au maire de Grenoble,
Isabelle Guerin, chargée de mission mairie de Lyon,
Gwenaële Hamon, adjointe au maire de Rennes,
Gisèle Verniol, adjointe au maire de Toulouse
Sylvie Chartier, adjointe au maire de La-Roche-sur-Yon

AUTRES

- Collège expérimental Clithène de Bordeaux

M. Pierre-Jean Marty, coordonnateur du dispositif Clithène au collège du Grand-Parc

ANNEXE 5

Liste des organisations auditionnées ayant envoyé une contribution

Toutes ces contributions ont été publiées sur le site Rythmes scolaires et peuvent être consultées sur www.rythmes-scolaires.fr

1. Organisations représentatives des familles et parents d'élèves

- **CNCPH**

Conseil national consultatif des personnes handicapées.

- **FCPE**

Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques

- **PEEP**

Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public

- **UNAAPE**

Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves

- **UNAF**

Union nationale des associations familiales

2. Organisations représentatives de personnels

- **CFE –CGC**

Confédération française de l'encadrement/ Confédération générale des cadres

- **CFTC**

Confédération française des travailleurs chrétiens

- **CGT**

Confédération générale du travail

- **CGT-FO**

Confédération générale du travail – Force ouvrière

- **SNETAA-FO**

- **CFDT (+SGEN-CFDT et FEP-CFDT)**

Confédération française démocratique du travail

- **FAEN**

Fédération autonome de l'Éducation nationale

- FSU

Fédération syndicale unitaire

- SNEP

Syndicat national de l'éducation physique et du sport - FSU

- SNUIPP – FSU

Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

- UNSA

Union nationale des syndicats autonomes

- UNETP- SYNADIC-

Union nationale de l'enseignement technique privé / syndicat national des directeurs d'enseignement catholique / syndicat national des chefs d'établissement d'enseignement libre

3. Organisations représentatives des élèves

- UNL

Union nationale lycéenne

4. Les associations péri-éducatives

- CAPE

Collectif des associations pour l'école

- JPA

Jeunesse au plein air

- UNSS

Union nationale du sport scolaire

5. Organisations représentatives des cultes

- Conférence des évêques de France

- Fédération protestante de France

Contribution du conseil scolaire de la Fédération

6. Organisations représentatives du monde économique et social

- CGPME

- CNT

Conseil national du tourisme

- FNHPA

Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air

- FNSCMF

Fédération nationale des syndicats de commerçants des marchés de France

- FNTV

Fédération nationale des Transports de Voyageurs

- GART

Groupement des autorités responsables de transport

- SNAV

Syndicat national des agences de voyage

- UMIH

Union des métiers et des industries de l'hôtellerie

- UTP

Union des transports publics et ferroviaires

7. Départements ministériels et autres organismes institutionnels

- CNOSF

Comité national olympique et sportif français
Denis MASSEGLIA, président

- CNT

Conseil national du tourisme

- Délégation générale de l'Outre-Mer

- Ministère de la culture

Jean-François CHAINTREAU, note

- Secrétariat d'État au tourisme

- Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative

8. Organisations représentatives des collectivités territoriales

- AMF

Association des maires de France

- AMGVF

Association des maires des grandes villes de France

- ANMSM et ANMSCCT

Association nationale des maires des stations de montagne et association nationale des maires des stations classées et des communes touristiques

- ANDEV

Association nationale des directeurs de l'éducation des villes de France

- ANEM

Association nationale des élus de la montagne

- Réseau français des villes éducatrices

AUTRES

- Collège expérimental Clithène de Bordeaux

ANNEXE 6 :

Liste des synthèses académiques

Toutes ces synthèses ont été publiées sur le site Rythmes scolaires et peuvent être consultées sur www.rythmes-scolaires.fr

1. ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
2. ACADEMIE D'AMIENS
3. ACADEMIE DE BESANÇON
4. ACADEMIE DE BORDEAUX
5. ACADEMIE DE CAEN
6. ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND
7. ACADEMIE DE CORSE
8. ACADEMIE DE CRETEIL
9. ACADEMIE DE DIJON
10. ACADEMIE DE GRENOBLE
11. ACADEMIE DE GUADELOUPE
12. ACADEMIE DE GUYANE
13. ACADEMIE DE LILLE
14. ACADEMIE DE LIMOGES
15. ACADEMIE DE LYON
16. ACADEMIE DE MARTINIQUE
17. ACADEMIE DE MONTPELLIER
18. ACADEMIE DE NANCY-METZ
19. ACADEMIE DE NANTES
20. ACADEMIE DE NICE
21. ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
22. ACADEMIE DE PARIS
23. ACADEMIE DE POITIERS
24. ACADEMIE DE REIMS
25. ACADEMIE DE RENNES
26. ACADEMIE DE LA REUNION
27. ACADEMIE DE ROUEN
28. ACADEMIE DE STRASBOURG
29. ACADEMIE DE TOULOUSE
30. ACADEMIE DE VERSAILLES

ANNEXE 7

Liste des « questions de la semaine » posées en page d'accueil du site internet www.rythmes-scolaires.fr

Semaine 1 – du 14 au 20 septembre 2010

Un changement dans les rythmes scolaires peut-il aider les élèves à réussir ?

Non : 41 % / Oui : 59 %

11 872 votes

Semaine 2 – du 21 au 28 septembre 2010

Faut-il développer les activités culturelles à l'École ?

Non : 25 % / Oui : 75 %

4 624 votes

Semaine 3 – du 28 septembre au 5 octobre 2010

L'organisation de certains systèmes scolaires étrangers peut-elle nous inspirer ?

Non : 27 % / Oui : 73 %

3 546 votes

Semaine 4 – du 5 au 11 octobre 2010

Le rythme de l'école est-il adapté à la vie de famille ?

Non : 37 % / Oui : 63 %

2 885 votes

Semaine 5 – du 12 au 18 octobre 2010

Les devoirs et leçons doivent-ils être intégrés dans le temps scolaire ?

Non 52 % / Oui : 48 %

4 301 votes

Semaine 6 – du 19 au 26 octobre 2010

Êtes-vous favorable à la réduction du nombre de zones dans le calendrier scolaire ?

Non 63 % / Oui 37 %

2 725 votes

Semaine 7 – du 26 octobre au 2 novembre 2010

Au collège et au lycée, faut-il varier la durée des cours en fonction des disciplines enseignées ?

Non : 23 % / Oui : 77 %

1 066 votes

Semaine 8 - du 2 au 9 novembre 2010

Quatre jours d'école, trois jours de congés, est-ce un bon équilibre ?

Non : 33 % / Oui : 67 %

13 398 votes

Semaine 9 - du 9 au 16 novembre 2010

Pour des journées moins longues, faut-il réduire la durée des vacances d'été ?

Non 54 % / Oui : 46 %

13 216 votes

Semaine 10 - du 16 au 23 novembre 2010

Faut-il répartir les académies en zones pour les vacances d'été ?

Non : 76 % / Oui : 24 %

9 505 votes

Semaine 11 - du 23 au 30 novembre 2010

Les rythmes scolaires doivent-ils être identiques en zone urbaine et en zone rurale ?

Non : 26 % / Oui : 74 %

4 568 votes

Semaine 12 – du 30 novembre au 7 décembre 2010

L'évolution des technologies de l'information (TIC) peut-elle permettre de réduire le temps à l'école ?

Non : 70 % / Oui : 30 %

3 287 votes

Semaine 13 - du 7 au 14 décembre 2010

Faut-il que les établissements soient ouverts aux élèves en dehors du temps d'enseignement ?

Non : 55 % / Oui : 45 %

6 594 votes

ANNEXE 8

Liste des documents mis en ligne

1. Fonds documentaire

1.1 Bibliographie

Éléments bibliographiques de l'INRP (Institut national de recherche pédagogique)

1.2 Rapports et études

Claus Philippe, Roze Odile, *Troisième note de synthèse sur la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement primaire*, rapport conjoint IGEN – IGAENR, juillet 2009.

DEPP, *Comparaisons internationales*, revue « Éducation et formations », n°78, novembre 2009.

DEPP, Les élèves de 15 ans. *Premiers résultats de l'évaluation internationale PISA 2006 en culture scientifique*, « Note d'information 07-00 », novembre 2006.

DEPP, *Évolution des performances en lecture des élèves de CM1*, « Résultats de l'étude internationale PIRLS », note d'information 08-14, mars 2006.

Dgesc, *Enseignement scolaire en France*, « Les dossiers de l'enseignement scolaire », 2010

Eurydice, *L'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe*, octobre 2009

Fiche réglementaire : le calendrier scolaire national

Houchot Alain, Moulin Yves, Vogler Jean, *Organisation du temps scolaires*, « Les effets de la semaine de quatre jours », rapport conjoint IGEN – IGAENR, mai 2002.

INRP, *L'aménagement du temps scolaire*, *Les notes de l'INRP*, note n°7, juillet 2010.

Lepetit Pierre, Dulot Alain, Charbonnier Daniel, Beurrier Antonin, *La grille horaire des enseignants au lycée général et technologique : mission d'audit de la modernisation*, IGEN - IGAENR, octobre 2006.

Reiss Frédéric, *Quelles directions pour l'école du XXI^e siècle ?*, rapport Assemblée nationale, septembre 2010

Toutou Yvan, Bégue Pierre, *Aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant*, rapport de l'Académie nationale de médecine, janvier 2010.

1.3 Contributions des membres du comité de pilotage

Fotinos Georges, *Pour un nouveau calendrier scolaire*, septembre 2010.

Grosperin Jacques, *Rapport d'information en conclusion des travaux de la mission sur la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences au collège*, commission des affaires culturelles et de l'éducation, Assemblée nationale, 2010.

Lagauche Serge, *Égalité des chances dans l'enseignement primaire et secondaire*, rapport du Sénat, septembre 2010.

Solard Claude, *Transport et rythmes scolaires*, SNCF Proximités, septembre 2010.

2. Fiches sur les systèmes éducatifs étrangers

Informations et témoignages sur les rythmes scolaires – Fiches réalisées par le CIEP ou les ambassades des pays concernés, 2010.

Pays concernés : Allemagne, Angleterre, Brésil, Canada (Ontario), Chili, Corée du Sud, Danemark, Écosse, Espagne, Finlande, Grèce, Italie, Japon, Lituanie, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, Québec, République tchèque, Roumanie, Russie, Slovaquie, Suisse, Suède, Tunisie.

3. Fiches sur les expérimentations en France

Académie de Bordeaux, « Une expérimentation à l'échelle du collège, collège public Clithène. »

Académie de Nancy-Metz, « Approche différente de la semaine et de l'année »

Académie de Nantes, « Expérimentations les plus significatives dans les établissements privés de l'académie »

Académie de Lyon, « Réorganisation de la journée. »

Académie de Nice, « De nouveaux rythmes pour les élèves de cinquième, collège la Marquisanne »

Académie de Paris, « Séquence de cours raccourcie »

Académie de Paris, « Aménager le temps et les rythmes scolaires et périscolaires »

Académie de Toulouse, « De nouveaux rythmes de nouveaux savoirs au service de l'apprentissage, collège Denys Puech »

Académie de Versailles, « Réduction des séquences d'enseignement »

ANNEXE 9

Remerciements

Le Comité de pilotage remercie l'ensemble des personnes qui ont apporté leur participation à ce vaste débat public, ceux qui en ont permis l'organisation matérielle et l'animation, tous ceux enfin qui ont nourri sa réflexion de leur expertise ou de leur éclairage professionnel :

1. Le secrétariat général de la conférence

Sylvain Merlen, secrétaire général

Laurianne Bouche

Danielle Coquard

Emmanuelle Dubois

Catherine Lacronique

Maryse Laignel

Cécile Lebez-Vézia

Leila Leghmara

2. Les chargées de mission responsables du suivi des auditions

Dominique Villers

Marie-Gabrielle Zanetto

3. Les services sollicités

La délégation à la communication

La direction générale de l'enseignement scolaire

4. Le centre de ressources et d'ingénierie documentaires du CIEP qui a permis d'enrichir le site internet d'un éclairage international aussi actualisé que documenté.

ANNEXE 10

Glossaire

À l'exception des organisations auditionnées, qui sont toutes relevées en annexe 4

AOT	Autorité organisatrice des transports
AP	Atelier de pratique (artistique, sportive)
AS	Association sportive
ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (centres de vacances)
CAVL	Conseil académique de la vie lycéenne
CDI	Centre d'information et de documentation (d'un établissement scolaire)
CEL	Contrat éducatif local
CESC	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CIEP	Centre international d'études pédagogiques
COFIL	Comité de pilotage (de la conférence)
CSA	Conseil supérieur de l'audiovisuel
CVL	Conseils des délégués pour la vie lycéenne
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire
EIST	Expérimentation intégrée de sciences et technologie en collège
EPEP	Établissement public d'enseignement primaire
EPLÉ	Établissement public local d'enseignement
EPS	Éducation physique et sportive
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale (pour le 1 ^{er} degré)
IGEN	Inspection générale de l'éducation nationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PEL	Projet éducatif local
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
RAR	Réseau ambition réussite (zones défavorisées)
RPI	Regroupement pédagogique intercommunal
TPE	Travaux personnels encadrés (réalisation d'une production en cycle terminal de lycée)
ZEP	Zone d'éducation prioritaire



Conférence nationale sur les rythmes scolaires
Rapport de synthèse des auditions, des débats en académie et des échanges sur internet - Janvier 2011